

Bulletin du Conseil communal

N° 16



Lausanne

Séance du 8 mai 2012 – Première partie



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 8 mai 2012

16^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 8 mai 2012, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Claude-Alain Voiblet, président

Sommaire

Ordre du jour	650
Première partie	655
Communications	
Invitation : projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).....	655
Amélioration de l'extranet : calendriers des commissions et des séances du Conseil	656
Organisation de la Commission permanente de gestion	656
Lettre de la Municipalité : demandes d'urgence pour les préavis N ^{os} 2012/07, 2011/61, 2012/04, 2012/09 et 2012/13.....	657
Réponse à la question N ^o 100 de M. Pierre-Antoine Hildbrand : « Dette 2011 ».....	658
Réponse à la pétition de M ^{me} Caroline Firmann-Gaulis du Mouvement pour la Défense de Lausanne et consorts pour la protection de “la Chablière” à Lausanne	659
Communications – Dépôts	
Projet de règlement de M ^{me} Evelyne Knecht : « Modification de l'art. 89 du RCCL : demande de rétablir la contre-épreuve »	661
Motion de M ^{me} Evelyne Knecht : « Pour du logement social partagé »	661
Postulat de M. Valéry Beaud : « Diminue l'allure, augmente le plaisir... à Lausanne aussi ! »	662
Interpellation de M ^{me} Magali Zuercher faisant suite à l'augmentation des tarifs du réseau-L.....	662
Interpellation de M. Hadrien Buclin : « Ecrans publicitaires dans les stations du m2 : une aberration écologique »	662
Interpellation de M. Pierre Oberson : « Gestion lacunaire des cabanons de Vidy – L'heure des comptes a sonné »	662
Interpellation de M. Philipp Stauber : « Quelles conséquences pour les auteurs de la dénonciation erronée à l'égard de M. Trpkovski ? ».....	662
Interpellation de M. Benoît Biéler et consort : « Quelle place pour les coopératives d'habitant-e-s dans la politique du logement de la Ville ? ».....	662
Commission des finances – Election complémentaire	663
Communication	
Réponse à la demande de M ^{me} Longchamp sur le retard pris dans le cadre des dernières élections	663
Questions orales	664

Lancement d'une campagne d'éducation destinée aux Lausannoises et Lausannois ayant pour thème l'altérité

Préavis N° 2012/07 du 16 février 2012	669
Rapport.....	678
Discussion	681

Musée historique de Lausanne. Rénovation et transformation de l'exposition permanente et entretien du bâtiment. Demande de crédit d'étude (extension du compte d'attente)

Préavis N° 2011/61 du 14 décembre 2011	685
Rapport.....	689
Discussion	691

Développement du quartier des Fiches-Nord. Transfert d'une partie du chemin de Bérée au domaine public et réaménagement partiel de la chaussée et des trottoirs. Extension des réseaux souterrains communaux

Préavis N° 2012/04 du 19 janvier 2012.....	693
Rapport.....	703
Discussion	705

Ordre du jour**A. OPERATIONS PRELIMINAIRES**

1. Communications.

B. QUESTIONS ORALES**C. RAPPORTS**

- R136. *Préavis N° 2010/67* : Plan partiel d'affectation au lieu-dit « La Grangette » concernant la parcelle N° 20382 et la portion de la parcelle N° 2394 permettant l'accès à l'avenue du Grey. (Trx). ALAIN HUBLER (rapport et rapport complémentaire.) (*Reprise de la discussion.*)
- R38. *Postulat de M. Yves-André Cavin et consorts* relatif à l'aménagement des chemins de desserte du quartier forain de Bois-Genoud – Le Taulard et l'étude d'un bassin de rétention pour les eaux claires. (Trx). FLORIAN RUF.
- R58. *Rapport-préavis N° 2011/58* : Réponse au postulat de M^{me} Adèle Thorens Goumaz « Pour le remplacement de la vaisselle jetable à usage unique par de la vaisselle consignée ou compostable dans l'administration et lors des manifestations lausannoises ». (Trx, AG). FLORIAN RUF.
- R59. *Motion de M. Mathieu Blanc et consorts* : « Pour l'instauration de mesures d'éloignement permettant aux Lausannois de se réappropriier le domaine public ! » (SPS, AG). NATACHA LITZISTORF SPINA. (*Reprise de la discussion.*)
- R60a. *Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts* : « Encourager la production d'électricité solaire photovoltaïque redevient une priorité absolue » ;
- R60b. *Motion de M. Charles-Denis Perrin et consorts* : « Encourager la pose de panneaux solaires photovoltaïques sans rachat au prix coûtant ». (SI). PHILIPPE JACQUAT.
- R61. *Motion de M. Benoît Gaillard* : « Pour une politique lausannoise du logement des jeunes en formation ». (CL). ROLAND RAPAZ.
- R62. *Motion de M. Jean-Luc Laurent* : « Pour une diminution des nuisances provoquées par les prostituées et leurs clients dans les environs de la rue de Genève et une sécurité accrue pour les travailleuses du sexe ». (SPS). NICOLAS GILLARD.
- R63. *Motion de M. Julien Sansonnens* : « Vers un soutien de la Ville à l'économie sociale et solidaire (ESS) ». (AG). NKIKO NSENGIMANA.
- R64. *Pétition de M. Julien Sansonnens et consorts (507 sign.)* : « Non à une antenne-relais de téléphonie mobile au Pavement 19 ! » (Trx). COMMISSION DES PETITIONS (MARIE-ANGE BRELAZ-BUCHS).
- R65. *Rapport-préavis N° 2011/38* : Réponse à la motion de M. Ulrich Doepper – « Des vues sur nos poubelles ». (Trx). FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ.
- R66. *Postulat de M. Julien Sansonnens* : « Vitrites : trop d'éclairage (la) nuit ». (SI). MARIE-ANGE BRELAZ-BUCHS.
- R67a. *Postulat de M. Jean-Luc Laurent* : « Une solution durable de réaménagement du sud-est de la place de la Riponne pour rendre le site aux habitants de Lausanne et rétablir un état sanitaire acceptable du site » (SPS) ;
- R67b. *Postulat de M. Mathieu Blanc* : « Le nord de la place de la Riponne doit aussi être protégé ! » (SPS, CL, Trx, FIPAV). STEPHANE MICHEL.

- R68. *Motion de M^{me} Françoise Longchamp et consorts* : « La surveillance mutuelle d'habitations (SMHab), un acte de civisme qui a fait ses preuves ». (SPS). PHILIPPE DUCOMMUN.
- R69. *Rapport-préavis N° 2011/53* : Procédés de réclame en matière de petit crédit. Réponse à la motion de M^{me} Cesla Amarelle. (EJCS). ISABELLE MAYOR.
- R70. *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller* : « Vers une éco-ville. Pour une diminution substantielle du trafic automobile à Lausanne ». (Trx). JACQUES PERNET.
- R72. *Rapport-préavis N° 2011/41* : Réponses à trois initiatives portant sur des objets relatifs à la politique municipale en matière de sport, n'appelant pas de longs développements. (SPS). FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ.
- R74. *Postulat de M^{me} Sarah Frund* : « Pour une accessibilité des informations de la Ville de Lausanne à toutes et tous ». (AG). JEAN-LUC LAURENT.
- R76. *Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand* : « A la maison ou à l'hôtel, en prison à Bois-Mermet ». (Trx). MARTINE FIORA-GUTTMANN.
- R77. *Rapport-préavis N° 2011/57* : Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin demandant la mise en œuvre d'un plan général climatique. (SI, Trx). ALAIN HUBLER.
- R78. *Postulat de M. Valéry Beaud* : « Zones de rencontre : vers un partage plus équitable de l'espace public ». (Trx). GIANFRANCO GAZZOLA.
- R79. *Motion de M. Jean-François Cachin et consorts* : « Inégalités de traitement – Règlement pour la Municipalité de Lausanne : modification de l'art. 32, Traitement et restitution des indemnités ». (AG). JEAN-LUC CHOLLET.
- R80. *Préavis N° 2012/02* : Rénovation du poste de couplage et de transformation 125/50 kV de Galicien. (SI). SAMUEL BENDAHAN.
- R83. *Préavis N° 2012/07* : Lancement d'une campagne d'éducation destinée aux Lausannoises et Lausannois ayant pour thème l'altérité. (EJCS, SPS). ROLAND RAPAZ.
- R84. *Motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand* : « Neutralité du réseau internet lausannois ». (SI). VALÉRY BEAUD.
- R85. *Préavis N° 2011/61* : Musée historique de Lausanne. Rénovation et transformation de l'exposition permanente et entretien du bâtiment. Demande de crédit d'étude (extension du compte d'attente). (CL, Trx). THERESE DE MEURON.
- R86. *Pétition du Conseil des Jeunes, par M. Marc-Olivier Domenjoz, président (54 sign.)* : « Ready to start up – Mise à disposition de la part de la Ville d'une dizaine de bureaux pour des jeunes lausannois souhaitant démarrer leur propre entreprise ». (AG, CL, EJCS). COMMISSION DES PETITIONS (FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ).
- R87. *Préavis N° 2012/04* : Développement du quartier des Fiches-Nord – Transfert d'une partie du chemin de Bérée au domaine public et réaménagement partiel de la chaussée et des trottoirs. Extension des réseaux souterrains communaux. (Trx, CL, SI). JEAN-DANIEL HENCHOZ.
- R88. *Préavis N° 2012/09* : Construction d'une centrale de production d'eau glacée par le chauffage urbain sur le site de Pierre-de-Plan pour l'alimentation du CHUV et du CEPP. (SI). DIANE WILD.
- R89. *Préavis N° 2012/13* : Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables : remplacement des outils thermiques du

Service parcs et domaines par des outils électriques et rénovation énergétique de trois fontaines ornementales. (FIPAV, SI). ROLAND RAPAZ.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

INI34. *Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand* : « La Carte et le territoire urbain, pour plus d'efficacité et de transparence face aux délits. » (15^e/24.4.12). DISCUSSION PREALABLE.

INI35. *Postulat de M^{me} Rebecca Ruiz* : « Du logement d'utilité publique sur les zones d'utilité publique. » (15^e/24.4.12). DISCUSSION PREALABLE.

INTERPELLATIONS

INT29. *Interpellation urgente de M. Jean-Luc Laurent et consorts* au sujet du squat de « La Hache » sis à la rue St-Martin 25 à Lausanne. (15^e/24.4.12) [SPS]. REPONSE MUNICIPALE.

Prochaines séances : 22.5 (18 h et 20 h 30), 5.6 (18 h et 20 h 30), 19.6 (18 h et 20 h 30) et 20.6 (19 h 30), 4.9 (de 18 h à 20 h), 25.9 (18 h et 20 h 30), 9.10 (18 h et 20 h 30), 30.10 (18 h et 20 h 30), 13.11 (18 h et 20 h 30), 27.11 (18 h et 20 h 30), 11.12 (18 h et 20 h 30) et 12.12 (19 h 30).

Au nom du Bureau du Conseil :

Le président : *Claude-Alain Voiblet*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MEMOIRE

I. RAPPORTS

27.9.11 *Postulat de M^{me} Magali Zuercher* demandant une étude pour le réaménagement du secteur des rives du lac et ses abords entre Ouchy et Bellerive ainsi que la définition d'une vision directrice de l'ensemble des rives de la piscine de Bellerive à la tour Haldimand intégrant des étapes de réaménagement. (Trx). NICOLE GRABER.

27.9.11 *a. Postulat de M^{me} Rebecca Ruiz* : « Trafic de rue à Lausanne : entraver les zones de deal durables dans les quartiers d'habitation » (SPS, EJCS, SI) ;

b. Postulat de M. Mathieu Blanc et consorts : « Plus de paix pour les Lausannois et plus de pression sur les dealers ! » (SPS). YVES FERRARI.

8.11.11 *Pétition de M^{me} et M. Josiane et Luigi Maistrello et consorts* (127 sign.) contre le projet de construction au ch. de Villardin 14 et pour le maintien de l'unité architecturale d'ensemble du quartier des Bergières, à Lausanne. (Trx). COMMISSION DES PETITIONS (ANNA ZURCHER).

22.11.11 *Postulat de M. Florian Ruf* : « Energies : quelle stratégie pour Lausanne à l'horizon 2030 ? » (SI). FABRICE MOSCHENI.

31.1.12 *Postulat de M. Benoît Gaillard* : « Agences de notation contre démocratie locale : organiser la riposte ». (FIPAV). ANDRE MACH.

31.1.12 *Préavis N° 2011/60* : Ville de Lausanne – Direction des finances et du patrimoine vert. Service des parcs et domaines. Promenade Derrière-Bourg. Projet d'assainissement global. (FIPAV, SI). EVELYNE KNECHT.

31.1.12 *Pétition d'Eric Oberti, Luciano Fiorenza et consorts* (1435 sign.) : « Pour que le 'balcon' de la Riponne soit accessible à tous et que le nord de cette place

- redevienne convivial ». (SPS, Trx, EJCS, FIPAV). COMMISSION DES PETITIONS (SANDRINE SCHLIENGER).
- 14.2.12 *Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts* : « Etablissement d'un règlement pour l'attribution des droits de superficie dans le cadre du projet Métamorphose ». (CL). BENOÎT GAILLARD.
- 14.2.12 *Postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts* visant à faciliter l'usage de la voirie pour les entreprises lausannoises devant utiliser un véhicule de service pour délivrer des prestations en ville. (Trx, SPS). MARLENE VOUTAT.
- 14.2.12 *Motion de M. David Payot* : « Un Point pour la Commune de Lausanne ! » (FIPAV). ROLAND OSTERMANN.
- 14.2.12 *Motion de M^{me} Anne-Françoise Decollogny et consorts* : « Qualité de vie : pour un 30 km/h au centre-ville ». (Trx). NATACHA LITZISTORF SPINA.
- 14.2.12 *Pétition de M. Gérald Thonney et consorts* (149 sign.) : « Problèmes de circulation aux chemins de la Chaumière et de Chantemerle, quelques conséquences de la réorganisation du trafic du pôle de la Sallaz ». (Trx). COMMISSION DES PETITIONS (HENRI KLUNGE).
- 6.3.12 *Rapport-préavis N° 2012/03* : Politique communale en matière de développement durable. Bilan et perspectives et réponse au postulat Charles-Denis Perrin « Une unité développement durable pour un développement responsable de Lausanne ». (AG, SI). ANNE-FRANCOISE DECOLLOGNY.
- 6.3.12 *Motion de M. Hadrien Buclin et consorts* : « Etendre la gratuité des tl pour les jeunes ». (AG, EJCS, FIPAV). CHRISTELLE ALLAZ.
- 20.3.12 *Pétition de M. Paul Helfer – Collectif « Préservons la Grangette » et consorts* (227 sign.) : « Préservons la promenade du Désert (lisière nord, lieu-dit 'La Grangette'). Non à une construction massive en zone verte. » (Trx). COMMISSION DES PETITIONS (CAROLINE ALVAREZ HENRY).
- 24.4.12 *Préavis N° 2012/08* : Pierre-Henri Loup, route de Montheron 51. Prolongation de la durée du droit distinct et permanent de superficie. (CL). JEAN-LUC CHOLLET.
- 24.4.12 *Motion de M. Jean-François Cachin et consorts* : « Centre du village de Verschez-les-Blanc : modification de la zone de restructuration ». (Trx). SOPHIE MICHAUD GIGON.
- 24.4.12 *Postulat de M^{me} Evelyne Knecht* : « 'Haut les masques !' pour que les créateurs établis dans la région profitent davantage de nos institutions subventionnées ». (CL). YVES ADAM.
- 24.4.12 *Préavis N° 2012/10* : Modification du plan général d'affectation approuvé le 6 juin 2006 concernant les terrains compris entre la Place de Bellerive, la limite nord-ouest de la parcelle 20091, la Jetée-de-la-Compagnie et le Quai du Vent-Blanc. (Trx). EDDY ANSERMET.
- 24.4.12 *Rapport-préavis N° 2012/11* : Intentions municipales en matière de nature en ville. Elaboration d'un concept directeur nature (CDN). Réponses aux postulats de M^{me} Natacha Litzistorf « pour l'intégration systématique, transparente et cohérente de la nature en ville », de M^{me} Nicole Graber « pour la généralisation des toitures plates végétalisées à Lausanne », de M. Pierre-Antoine Hildbrand intitulé « Rasez les thuyas, qu'on voie la biodiversité », de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « pour l'étude de la mise sous protection de 17 % des surfaces communales terrestres et 10 % des surfaces aquatiques de la Commune de Lausanne » et de M^{me} Sylvianne Bergmann « Jardinons sous les arbres, c'est bon pour la convivialité et pour réenchanter la ville ». (FIPAV, Trx). NATACHA LITZISTORF SPINA.

- 24.4.12 *Préavis N° 2012/12* : Lausanne Jardins 2014. (FIPAV). OLIVIER FALLER.
- 24.4.12 *Motion de M. Philipp Stauber et consorts* : « Pour un plan annuel de prévention et de répression de la délinquance fixant des priorités et des objectifs chiffrés pour une réduction significative de la criminalité et de la délinquance à Lausanne. » (SPS). MATHIEU BLANC.
- 24.4.12 *Postulat de M. Laurent Guidetti* : « Pour un plan de développement du logement à Lausanne. » (CL). JEAN-LUC LAURENT.

II. INTERPELLATIONS

- 13.3.07 *Interpellation de M^{me} Rebecca Ruiz* : « Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises : l'exemple du centre culturel chilien ». (12^e/13.3.07) [EJCS]. DISCUSSION.
- 19.1.10 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « Quel avenir pour le Centre de détention de Bois-Mermet ». (9^e/19.1.10) [Trx, CL, SPS]. DISCUSSION.
- 11.5.10 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « Pourquoi toujours plus de mineurs participent aux manifestations violentes contre les représentants de l'ordre public ? » (16^e/11.5.10) [SPS]. DISCUSSION.
- 12.4.11 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « Contrairement à de nombreux fêtards noctambules, les habitants voisins des parcs publics lausannois ne sont pas toujours à la fête ! » (15^e/12.4.11) [SPS, FIPAV]. DISCUSSION.
- 10.5.11 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts* : « Quand culture et politique partisane ne font pas très bon ménage ! » (16^e/10.5.11) [AG]. DISCUSSION.
- 10.5.11 *Interpellation de M. Fabrice Ghelfi* : « Les Zurichois ne veulent pas de La Télé, va-t-elle mourir ? » (16^e/10.5.11) [AG]. DISCUSSION.
- 30.8.11 *Interpellation de M. Daniel Bürgin* : « Les ressources de notre police municipale ne sont pas inépuisables ! » (2^e/30.8.11) [SPS]. DISCUSSION.
- 8.11.11 *Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts* : « Autoroute de contournement : 45 secondes pour annuler l'effet du M3 et de la certification énergétique des bâtiments ». (6^e/8.11.11) [Trx]. DISCUSSION.
- 22.11.11 *Interpellation de M. Jean-François Cachin* : « Groupe de travail 'Gitans' – Evolution du dossier ». (7^e/22.11.11) [SPS]. DISCUSSION.
- 17.1.12 *Interpellation de M. Pierre Oberson et consorts* : « Gestion lacunaire de l'occupation des cabanons de Vidy : après la passivité des autorités, l'expulsion à la veille de Noël par la justice ! » (10^e/17.1.12) [AG, SPS, CL, Trx, EJCS, SI]. DISCUSSION.
- 17.1.12 *Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz* : « Une autre dimension à la sécurité en ville : les passages pour piétons sont-ils des pièges pour ces derniers et pour les autres usagers motorisés ? » (10^e/17.1.12) [Trx]. DISCUSSION.
- 17.1.12 *Interpellation de M. Benoît Gaillard* : « Impôt sur les divertissements : quelle application du nouvel arrêté d'imposition ? » (10^e/17.1.12) [SPS]. DISCUSSION.
- 14.2.12 *Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts* : « Les zones 30 kilomètres par heure ont-elles été vérifiées pratiquement et juridiquement ? » (12^e/14.2.12) [Trx]. DISCUSSION.

Première partie

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Marie-Ange Brélaz-Buchs, Martine Fiora-Guttman, Benoît Gaillard, André Gebhardt, Nicole Graber, Sébastien Guex, Jean-Luc Laurent, André Mach, Gilles Meystre.

Membres absents non excusés : M^{mes} et MM. Sarah Frund, Jean-Pascal Gendre, Fabrice Ghelfi, Christiane Jacquet-Berger, Gaëlle Lapique, Anna Zürcher.

Membres présents 85

Membres absents excusés 9

Membres absents non excusés 6

Effectif actuel 100

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Communication

Invitation : projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)

Renens, le 23 avril 2012

Mesdames, Messieurs,

Alors que le « PALM de 1^{re} génération ou PALM 2007 » (période 2011-2014) est en cours de réalisation, le « PALM de 2^e génération ou PALM 2012 » est maintenant défini. Elaboré selon les directives de la Confédération, le PALM 2012 met à jour et précise la vision et les stratégies en fonction des expériences acquises et fixe un nouveau programme de mesures d'urbanisation-transport-environnement pour la période 2015-2018.

Le projet d'agglomération Lausanne-Morges de 2^e génération est soumis à la consultation publique du 24 mai au 8 juin 2012. Il pourra être consulté au Greffe communal et au Service du développement territorial du Canton de Vaud, Pl. Riponne 10, 1014 Lausanne (4^e étage) durant les heures d'ouverture de bureau.

Par ailleurs, une journée d'information est organisée:

Le samedi 2 juin 2012 de 10 h à 16 h

Halle 3 - 3^{ème} étage - à Beaulieu, Lausanne.

Déroulement:

- Accueil et information
- Conférence publique à 14 h

Le rapport PALM 2012 sera consultable sur place et un questionnaire de consultation sera également à disposition sur internet. En effet, afin de pouvoir traiter les remarques dans le court délai imparti, nous vous prions instamment de bien vouloir répondre à la consultation en ligne. A l'issue de la consultation, un rapport sera rédigé. Celui-ci sera joint au dossier transmis à la Confédération le 30 juin 2012. Des informations complémentaires sont également disponibles sur le site du PALM www.lausanne-morges.ch en cliquant sur « brochure PALM Edition 2012 ».

Nous vous remercions d'ores et déjà de réserver dans votre agenda les échéances qui précèdent et, dans l'attente de vous rencontrer, nous vous transmettons, Mesdames, Messieurs, nos salutations respectueuses,

Philippe Gmür, responsable exécutif du PALM

Communication

Amélioration de l'extranet : calendriers des commissions et des séances du Conseil

Lausanne, le 23 avril 2012

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

A la demande du Bureau du Conseil, des améliorations ont été apportées à l'extranet :

Dorénavant, vous pouvez consulter des agendas Google de l'ensemble des séances de commissions, du Conseil communal et des commissions permanentes. Ces calendriers sont disponibles sur l'extranet par les chemins d'accès suivants :

Extranet > Liens vers applications « hors Extranet CC » > Calendrier Google de l'ensemble des séances (Commissions, CC & Commissions permanentes).

Extranet > Liens vers applications « hors Extranet CC » > Calendrier des séances de commissions.

Deux liens ont été créés. L'un regroupant l'ensemble des séances, commissions ad hoc comprises, pour visualiser d'éventuels chevauchements. L'autre n'affichant que les séances de commissions *ad hoc*, pour une meilleure lisibilité. Ces calendriers sont tenus à jour par le secrétariat du Conseil, selon les informations et copies de convocations que nous recevons des directions concernées. Nous ferons en sorte à ce qu'il soit aussi complet que possible.

Nous vous remercions pour l'attention portée à ces lignes. Nous restons à votre disposition pour toute question et vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Conseil communal de Lausanne

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Organisation de la Commission permanente de gestion

Lausanne, le 26 avril 2012

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Suite à une démission, la Commission permanente de gestion s'est constituée comme suit lors de sa séance plénière du 25 avril 2012 :

Président : M. Roland PHILIPPOZ, socialiste

1^{re} vice-présidente : M^{me} Esther SAUGEON, UDC

2^e vice-président : M. Alain HUBLER, La Gauche

Secrétaire : M. Frédéric TETAZ

Administration générale M. Raphaël ABBET, UDC, rapporteur
M. Gianfranco GAZZOLA, socialiste

Sécurité publique et sports M. Jean-Daniel HENCHOZ, libéral-radical, rapporteur
M^{me} Manuela MARTI, socialiste

Culture et logement	M ^{me} Magali CRAUSAZ MOTTIER, La Gauche, rapportrice M. Eddy ANSERMET, libéral-radical
Travaux	M ^{me} Esther SAUGEON, UDC, rapportrice M. Roland OSTERMANN, Les Verts
Enfance, jeunesse et cohésion sociale	M. Vincent ROSSI, Les Verts, rapporteur M. Philippe JACQUAT, libéral-radical
Finances et patrimoine vert	M. Maurice CALAME, libéral-radical, rapporteur M ^{me} Claude Nicole GRIN, Les Verts
Services industriels	M. Alain HUBLER, La Gauche, rapporteur M. Florian RUF, socialiste

Conseil communal de Lausanne

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

Communication

Lettre de la Municipalité : demandes d'urgence pour les préavis N^{os} 2012/07, 2011/61, 2012/04, 2012/09 et 2012/13.

Lausanne, le 26 avril 2012

Monsieur le Président,

La Municipalité vous adresse les demandes d'urgence suivantes pour la séance du Conseil communal du 8 mai 2012 :

R 83 Préavis N° 2012/07 - Lancement d'une campagne d'éducation destinée aux Lausannoises et Lausannois ayant pour thème l'altérité.

Motif: La Municipalité souhaite pouvoir attribuer dès que possible un mandat à une agence de communication chargée de concevoir et réaliser la campagne de communication, afin de pouvoir démarrer le projet selon le calendrier prévu.

Objets inscrits dans les « pour mémoire » de l'ordre du jour de la séance du 24 avril 2012 :

R 85 Préavis N° 2011/61 - Musée historique de Lausanne. Rénovation et transformation de l'exposition permanente et entretien du bâtiment. Demande de crédit d'étude (extension du compte d'attente).

Motif : Nécessité de pouvoir disposer du crédit d'étude sollicité au Conseil communal afin de pouvoir respecter le calendrier des opérations.

R 87 Préavis N° 2012/04 - Développement du quartier des Fiches-Nord - Transfert d'une partie du chemin de Bérée au domaine public et réaménagement partiel de la chaussée et des trottoirs. Extension des réseaux souterrains communaux.

Motif : Les travaux couverts par le crédit d'investissement sollicité au Conseil communal doivent être réalisés conjointement et en coordination avec les autres travaux liés au développement du quartier des Fiches Nord réalisés par des tiers, dont certains ont déjà démarré.

R 88 Préavis N° 2012/09 - Construction d'une centrale de production d'eau glacée par le chauffage urbain sur le site de Pierre-de-Plan pour l'alimentation du CHUV et du CEPPo.

Motif : Compte tenu des importants besoins de climatisation du site nord du CHUV et de la vétusté de ses installations, et selon un calendrier convenu avec le Centre

hospitalier, il conviendrait de pouvoir disposer sans délai du crédit d'investissement sollicité au Conseil communal.

R 89 Préavis N° 2012/13 - Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables : remplacement des outils thermiques du Service des parcs et domaines par des outils électriques et rénovation énergétique de trois fontaines ornementales.

Motif : Pouvoir respecter les délais fixés par l'Office fédéral de l'énergie afin de pouvoir bénéficier d'une subvention fédérale.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Réponse à la question N° 100 de M. Pierre-Antoine Hildbrand : « Dette 2011 »

Lausanne, le 30 avril 2012

En janvier 2011, pour la première fois, sans lien évidemment avec les élections communales et municipales de mars de la même année, la Municipalité de Lausanne publiait le montant brut de la dette, dont l'évolution était heureusement très positive, sachant que cette opération n'impliquait que très peu de travail administratif par ailleurs.

Questionné, le Conseil municipal annonçait qu'il en serait désormais ainsi. Durant les débats du Conseil communal sur la définition de la dette communale pour la nouvelle législature, la Municipalité acceptait publiquement que la comparaison resterait possible en rendant à l'avenir publics les chiffres calculés de façon brute ou nette. Dès lors, en janvier 2012 (chiffres 2011 au 31 décembre 2011), quel est le montant de la dette financière selon le même calcul qu'en janvier 2011 ?

Réponse de la Municipalité

La dette bancaire brute au 31 décembre 2011 s'établit ainsi, en comparaison avec 2010 :

(chiffres en millions de francs)	2010	2011	variation
Dette à court terme	50.00	108.60	+ 58.60
Dette à long terme	2'240.45	2'225.45	- 15.00
Dette bancaire brute	2'290.45	2'334.05	+ 43.60

Par ailleurs, l'endettement net est passé de 1912,38 millions de francs au 31 décembre 2010 à 1948,02 millions de francs au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 35,64 millions de francs.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Réponse à la pétition de M^{me} Caroline Firmann-Gaulis du Mouvement pour la Défense de Lausanne et consorts pour la protection de “la Chablière” à Lausanne

Lausanne, le 30 avril 2012

Rappel de la pétition

Le 13 mars 2011, M^{me} Caroline Firmann-Gaulis et le Mouvement pour la Défense de Lausanne et consorts déposaient au secrétariat du Conseil communal une pétition munie de 374 signatures, demandant *la préservation du domaine de « la Chablière »*. Lors de sa séance du 27 septembre 2011, le Conseil communal renvoyait cette pétition à la Municipalité pour étude et communication.

Préambule

L’institution de Béthanie est installée depuis 1921 à l’avenue de la Vallombreuse. Ses activités se sont développées et diversifiées afin de faire face aux nouveaux besoins en matière d’accueil de personnes âgées.

Un projet de construction de deux immeubles de logements adaptés pour seniors, dont un avec une garderie au rez-de-chaussée, une liaison souterraine avec le bâtiment voisin et un parking enterré pour 40 voitures a été soumis à l’enquête publique en hiver 2010. Il a suscité quelques vives réactions en faveur de la préservation de l’ancien domaine de la Chablière, aujourd’hui morcelé, ainsi que de la biodiversité du site. La pétition qui vous a été adressée a circulé au cours de l’hiver 2010 ; elle vise la protection de la Chablière, lieu unique par son patrimoine culturel et historique, sa valeur paysagère et sa biodiversité.

Réponse de la Municipalité

Approche historique

Dès 1639, le domaine de la Chablière appartient à la famille Desruines qui le cède en 1713 à Pierre-Samuel de Constant. Il rénove la maison existante, puis la reconstruit vers 1750 et procède à des plantations. Dès 1790, le domaine appartient à Benjamin Constant, qui lui donne une certaine notoriété. La comtesse Anne de Fries l’acquiert en 1801 et remanie la maison sous la direction de l’architecte Jean-Abraham Fraisse, afin de lui de lui donner plus d’unité extérieure.

Le domaine passe en 1825 au colonel Charles Guiguer de Prangins, puis, en 1855, à la famille Gaulis qui en détache successivement des parcelles, jusqu’à n’être propriétaire aujourd’hui que de la villa sise Vallombreuse 8, construite vers 1880, probablement sur les fondements de l’ancienne maison du jardinier.

D’autres bâtiments appartiennent au domaine de la Chablière : l’ancienne maison d’habitation du fermier et le rural qui remontent au XVIII^e siècle, voire au XVII^e siècle et le petit « pavillon Rousseau » qui s’élève derrière la maison de maître, attesté en 1771 déjà.

Plusieurs personnalités remarquables ont séjourné à la Chablière, parmi celles-ci Jean-Jacques Rousseau, M^{me} de Staël, ou encore Voltaire. Benjamin Constant lui a donné un rayonnement intellectuel particulier. Rosalie de Constant, sa cousine, y a résidé et commencé la préparation de son fameux « Herbarium pictum ».

En 1913, près de la moitié de la propriété Gaulis est vendue à Ch. Gaille, afin d’y édifier une école de commerce privée, internat destiné à des jeunes gens. Le bâtiment est construit sur les plans de George Epitoux, qui dessine également un nouveau jardin d’agrément. Devant faire face à de graves difficultés financières, l’institut est mis en vente et passe aux mains de l’institution de Béthanie le 4 mai 1922.

Finalement, le docteur Georges Gaulis vend en 1962 à la Commune de Lausanne la maison de la Chablière et deux parcelles adjacentes pour un montant de 1 850 000 francs.

Point de vue patrimonial, juridique et administratif

Les différents bâtiments, parcs ou jardins historiquement rattachés à la Chablière ont été évalués dans le cadre de plusieurs recensements puis des mesures de protection ont été prises en application de la Loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS).

La maison de maître (Vallombreuse 10) a reçu une note *1* (importance nationale) et a été inscrite à l'inventaire le 28 octobre 1987, de même que l'ancien rural, lui-même au bénéfice d'une note *2* (importance régionale). La maison du fermier, le hangar voisin ainsi que la fontaine, de même que le bâtiment de Béthanie ont reçu la note *3* (importance locale) le 2 décembre 1980 et bénéficient par conséquent de la protection générale. La maison d'habitation, Vallombreuse 8, est au bénéfice d'une note *4* (bien intégrée). Finalement, le Pavillon Rousseau a été inscrit à l'inventaire le 20 janvier 2010.

Le Recensement ICOMOS des parcs et jardins historiques de la Suisse réalisé par la Ville de Lausanne a accordé une note *2* aux jardins sis Vallombreuse 8 et 10 et une note *3* à celui de Béthanie. Les jardins de la Vallombreuse 8 et 10 sont protégés par inscription à l'inventaire depuis le 25 janvier 2006.

Ces diverses mesures attestent la reconnaissance accordée à ce patrimoine par les autorités compétentes.

La parcelle concernée par le projet de construction, au sud-est du bâtiment de Béthanie, a été colloquée en zone d'utilité publique dans le Plan général d'affectation du 26 juin 2006, autorisant la réalisation d'équipements privés reconnus d'utilité publique. L'indice d'utilisation du sol est limité à 2, l'ordre non contigu est obligatoire et la hauteur des façades est limitée à 17 mètres. L'annexe C au Plan général d'affectation fait figurer la note *3* au recensement ICOMOS des parcs et jardins historiques de la Suisse ce qui met en évidence la nécessité de coordonner des objectifs de conservation du patrimoine et ceux relevant du développement de la cité.

L'extension de l'institution de Béthanie est conforme à la destination de la zone. Le projet a été soumis à l'enquête publique du 11 décembre 2009 au 11 janvier 2010. Il a suscité deux observations, dont une de la part du Mouvement de Défense de Lausanne (MDL), et trois oppositions, parmi celles-ci, celle de M^{me} Firmann-Gaulis, copropriétaire de la maison Vallombreuse 8.

Le jardin de l'institution comporte alors un étang-biotope réalisé en 1989, des cheminements de promenade et était richement arboré dans son extrémité sud-est, du côté de la maison de la Chablière. Le service des parcs et domaines a préavisé favorablement l'abattage des 37 arbres concernés par le projet. La déléguée à la protection du patrimoine bâti, appelée à préavisé ce projet en application de l'art. 73 du RPGA, a formulé un préavis « admissible », à la condition qu'un projet de qualité pour les aménagements extérieurs soit élaboré. La Municipalité a levé les oppositions et délivré un permis de construire le 23 juin 2010. Le 10 septembre 2010, un recours auprès de la cour de droit public et administratif (CDAP) a été déposé par M^{me} Caroline Firmann-Gaulis et consorts, initiatrice ensuite de la pétition qui nous occupe.

Dans un arrêt du 14 février 2011, la CDAP a déclaré que « le recours [a été] rejeté en tant qu'il est recevable » et son effet suspensif a été levé.

Analyse de la situation

Le chantier des nouveaux bâtiments de l'institution de Béthanie est aujourd'hui bien avancé. Un dossier retraçant sommairement l'évolution paysagère du site a été élaboré et le projet d'aménagements extérieurs est suivi par les services communaux compétents. Le Service cantonal des forêts a formulé des indications précises concernant le traitement de la lisière. Des biologistes ont été mandatés par le maître de l'ouvrage afin d'assurer le déplacement temporaire des batraciens qui avaient colonisé l'étang existant et un nouveau

biotope sera réalisé suivant leurs indications. La Commune de Lausanne est un acteur central pour l'avenir de ce périmètre au double titre de propriétaire d'une partie importante de l'ancien domaine de la Chablière et de garant du respect des valeurs paysagères, historiques et culturelles remarquables de notre ville. Comme propriétaire du Pavillon Rousseau, dont l'état de conservation devient préoccupant, de la maison de maître et de ses abords, elle devra envisager à court et moyen terme leur avenir. La parcelle communale abrite aussi des témoins des anciens aménagements paysagers, actuellement situés dans une zone de forêt, (cheminements anciens, installations creusées dans la roche). Un « bassin-rocaille » situé sur la propriété de Béthanie a également subsisté.

Conclusion

Toutes les mesures ont été prises dans le cadre du chantier de construction afin de respecter au mieux les qualités paysagères et naturelles de ce périmètre. Il importe maintenant d'envisager son avenir.

Les diverses parties constitutives de l'ancien domaine de la Chablière ont évolué de manière distincte, mais présentent aujourd'hui un intérêt historique commun. En tant que propriétaire, la Ville de Lausanne se doit de traiter de manière respectueuse ces témoins importants de son patrimoine. Elle entend confier un mandat d'étude historique concernant la propriété de la Chablière, son jardin historique et la maison de maître elle-même. Cette étude pourra être financée par le fonds « Développement durable », elle sera suivie conjointement par SPADOM et la déléguée de la protection du patrimoine (URB). Elle permettra d'orienter les études afin de formuler un concept d'intervention sur le parc et le pavillon Rousseau puis, dans un second temps, sur la maison de maître. Le Service des parcs et domaines, celui de logement et gérances ainsi que le Service d'architecture travailleront en concertation afin d'assurer des interventions de qualité dans le périmètre de cet ancien domaine.

La Municipalité vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à l'expression de ses salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication – Dépôt

Projet de règlement de M^{me} Evelyne Knecht : « Modification de l'art. 89 du RCCL : demande de rétablir la contre-épreuve »

Lausanne, le 8 mai 2012

(Signé) : *Evelyne Knecht*

Communication – Dépôt

Motion de M^{me} Evelyne Knecht : « Pour du logement social partagé »

Lausanne, le 8 mai 2012

(Signé) : *Evelyne Knecht*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Valéry Beaud : « Diminue l'allure, augmente le plaisir... à Lausanne aussi ! »

Lausanne, le 4 mai 2012

(Signé) : *Valéry Beaud*

Communication – Dépôt

Interpellation de M^{me} Magali Zuercher faisant suite à l'augmentation des tarifs du réseau-L

Lausanne, avril 2012

(Signé) : *Magali Zuercher*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Hadrien Buclin : « Ecrans publicitaires dans les stations du m2 : une aberration écologique »

Lausanne, le 24 avril 2012

(Signé) *Hadrien Buclin*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Pierre Oberson : « Gestion lacunaire des cabanons de Vidy – L'heure des comptes a sonné »

Lausanne, le 8 mai 2012

(Signé) *Pierre Oberson*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Philipp Stauber : « Quelles conséquences pour les auteurs de la dénonciation erronée à l'égard de M. Trpkovski ? »

Lausanne, le 8 mai 2012

(Signé) *Philipp Stauber*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Benoît Biéler et consort : « Quelle place pour les coopératives d'habitant-e-s dans la politique du logement de la Ville ? »

Lausanne, le 8 mai 2012

(Signé) *Benoît Biéler et 1 cosignataire*

Commission des finances – Election complémentaire

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – Le groupe socialiste a le plaisir de vous présenter la candidature de M^{me} Christelle Allaz, qui est entrée dans notre Conseil avec la nouvelle législature 2011-2016. Elle est membre du Syndicat suisse des services publics (SSP), section Vaud, et infirmière au CHUV en chirurgie cardiaque. Ses connaissances professionnelles pourraient être utiles à la Commission des finances lorsque les chiffres sur la CPCL, sur Métamorphose ou sur certains aménagements routiers seront énoncés. Je vous encourage à soutenir sa candidature.

M^{me} Christelle Allaz est élue avec 2 abstentions.

Le président : – Je félicite M^{me} Allaz pour sa nomination à la Commission des finances.

Communication

Réponse à la demande de M^{me} Longchamp sur le retard pris dans le cadre des dernières élections

Le président : – Lors de la dernière séance, M^{me} Longchamp a posé une question concernant le retard pris dans le cadre des élections pour le Conseil d'Etat. Nous avons demandé à M. Jaquenoud, qui est responsable de l'organisation, de nous faire un commentaire sur ce qui s'est passé. Je vous donne connaissance des informations qu'il a transmises au Bureau du Conseil.

Le président donne lecture du document suivant :

Monsieur le secrétaire du Conseil communal,

C'est volontiers que je fournis au Bureau les éléments suivants par courriel, conformément à sa demande, en vous remerciant par avance de les transmettre intégralement. Je mets M. le syndic et M. le secrétaire municipal en copie pour information.

J'ai des observations de deux ordres à faire.

1. Le retard dans la communication des résultats pour le Conseil d'Etat

Nous avons effectivement rendu les résultats de l'élection au Conseil d'Etat plus tard que ce que nous espérions. Nous aurions voulu les sortir un peu avant 19 h 30, TJ oblige. Ils ont finalement été transmis à 20 h 40, soit avec 70 minutes de retard. Je me permets de relever que sur une journée de dépouillement ayant commencé à 5 h du matin, la différence est modeste. Par ailleurs, notons que nous n'étions pas les seuls à ne pas avoir terminé avant 19 h 30, Prilly terminant à 19 h 35 ; et que nous demeurons de loin la plus grande commune du canton.

Il y a trois explications (difficile de déterminer quel est leur ordre d'importance) :

- Il y a eu, selon les contrôleurs, substantiellement plus d'erreurs de la part des tables de dépouillement dans leur travail sur le Conseil d'Etat que lors des communales (Municipalité) et des fédérales (Conseil des Etats). Nous avons, parallèlement, constaté que les tables de dépouillement ont travaillé exceptionnellement rapidement. Grande rapidité + nombre anormalement élevé de fautes : on est probablement dans une forme d'« excès de confiance », dû au fait que les scrutateurs dépouillaient leur sixième élection majoritaire en une année. En conséquence, un important travail de mise au point des documents reçus des tables de dépouillement a dû être effectué par les contrôleurs, parfois encore avec le personnel des tables, parfois même après leur départ.
- Nous avons fait démarrer le dépouillement du Grand Conseil en cours de journée, avant que le Conseil d'Etat soit intégralement terminé. Nous avons procédé ainsi aux communales 2011, à la demande des autorités et à la satisfaction générale, pour

pouvoir fournir des tendances sur le Conseil communal. Nous avons poursuivi avec cette méthode aux fédérales 2011, à la demande de la Confédération et de la SSR et à la satisfaction générale, pour qu'elles puissent fournir des tendances sur le Conseil national. Nous avons poursuivi ainsi avec les cantonales ; cela n'aurait probablement pas été indispensable.

- Il y a eu un malentendu au premier poste de contrôle (sur deux postes), avec pour conséquence que certains contrôles étaient effectués aux deux postes, d'où un ralentissement. Cela a été corrigé lorsqu'on s'en est rendu compte.

2. La performance globale de Lausanne dans les dépouillements du 11 mars 2012

Je souhaite relever que la mission d'un Bureau électoral, un jour de scrutin, est de mener à bien le dépouillement de l'ensemble des scrutins du jour, et pas seulement d'un scrutin en particulier (le Conseil d'Etat en l'occurrence). Or, si Lausanne a effectivement été dernière pour le Conseil d'Etat :

- Les résultats de la quintuple votation fédérale ont été donnés à 14 h 55 déjà. Treize communes de toutes tailles ont terminé après Lausanne, la dernière finissant à 16 h 35. L'efficacité de Lausanne dans les dépouillements des votations depuis plusieurs années est d'ailleurs reconnue et relevée par le Canton.
- **Et surtout : les résultats du Grand Conseil ont été transmis à 20 h 45.** Jusqu'ici, jamais on n'avait terminé un dépouillement de proportionnelle (Conseil communal, Grand Conseil ou Conseil national) avant 23 h 30-minuit, quand ce n'était pas le lundi dans la journée. Pour la première fois dans l'histoire du Canton de Vaud, un jour d'élection proportionnelle, les partis ont pu tenir leurs séances du dimanche soir avec les résultats complets à disposition et les journaux commenter les résultats définitifs dans leurs éditions du lundi. **Nous avons d'ailleurs reçu les félicitations de la préfète et du chef de la Section des droits politiques.**

Je reste bien entendu à l'entière disposition du Bureau et vous prie de croire, Monsieur le secrétaire du Conseil communal, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Questions orales

Question

M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) : – Ma question s'adresse au syndic ou à M. Français – je ne sais pas qui veut répondre. On voit ces temps à Lausanne une affiche en format mondial posée par la SGA et installée par la Ville, avec un mégot de cigarette et l'inscription « Jetez-moi ici » ; on y lit « Une initiative de British American Tobacco en partenariat avec la Ville de Lausanne ». Ma question est de savoir si c'est la Ville de Lausanne qui subventionne ou sponsorise British American Tobacco (BAT) ou si c'est BAT qui sponsorise la Ville. Chacun sait que BAT est une multinationale du tabac qui, durant des décennies, a mis en cause la santé de centaines, voire de millions de personnes – et qui continue à le faire du reste. Elle a aussi payé des chercheurs, comme le reste de l'industrie du tabac, pour prouver la non-nocivité de la fumée. Alors, combien BAT a-t-elle payé pour la réalisation, l'impression et la pose de cette affiche ? Est-ce que ce n'est pas une façon de se redorer le blason de manière publicitaire à bon marché ?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Ce n'est pas la première fois que BAT s'associe à la Ville de Lausanne pour faire de la promotion sur le *littering*. On ne peut que vous répondre ce que l'on vous a déjà répondu les années passées : cela ne coûte rien. On peut s'associer pour diverses actions, comme la distribution de cendriers. Il n'y a aucun engagement financier de la part de la Ville de Lausanne sur cette promotion. Rappelons

que c'est une entreprise qui emploie des gens de Lausanne, de la région et du canton ; elle a la liberté de commerce jusqu'à preuve du contraire et elle fait un effort de prévention, auquel nous nous associons.

M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) : – J'ai une question complémentaire. Sur l'affiche, on voit une initiative – pas une association – de BAT, en partenariat avec la Ville de Lausanne. Cette affiche a-t-elle coûté quelque chose et qui a payé ?

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Je n'ai pas la chance d'être un homme de lettres, mais un homme de science. Quand je vous ai dit qu'il y avait une association, cela voulait dire que nous travaillons de concert, puisqu'ils nous font une proposition. Je peux vous répéter ce que je viens de vous dire : cela ne coûte rien à la Ville de Lausanne. Nous sommes en partenariat, parce que nous sommes sur le domaine public et nous distribuons sur le domaine public. On est heureux qu'il y ait une entreprise d'une telle dimension pour faire de la promotion entre autres sur la propreté, tout comme de la prévention.

Question

M. Yves Adam (Soc.) : – Ma question s'adresse au directeur de la Culture, M. Junod. Je me permets de la relayer puisqu'elle m'a été, à maintes reprises, posée par les travailleurs du spectacle suite au récent décès du directeur du Théâtre de Vidy. Quel est l'échéancier et quelle est la procédure de nomination du futur ou de la future directrice du Théâtre de Vidy ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, municipal, Culture et logement : – La procédure de renouvellement de la direction de Vidy n'a pas encore été discutée au conseil de fondation. La prochaine réunion du conseil de fondation de Vidy aura lieu au milieu du mois de juin. C'est à ce moment qu'il décidera d'enclencher une procédure de renouvellement de la direction. Le comité du conseil de fondation a décidé à ce jour de confirmer l'engagement ad intérim des deux codirecteurs, René Zahnd et Thierry Tordjman, au moins jusqu'à la fin de la saison 2012-2013. En juin, le conseil de direction proposera au conseil de fondation un cahier des charges sur le profil du poste, ainsi que de nommer une commission de sélection chargée de chercher un ou une candidate pour le renouvellement de la direction de Vidy. Donc, si le conseil de fondation accepte les propositions qui lui sont faites, la procédure s'enclenchera à ce moment-là et la commission nommée pourra commencer à travailler durant l'été, mais plus vraisemblablement à l'automne ; les choses devraient se décider de juillet à octobre ou novembre de cette année. Ceci, encore une fois, sous réserve que le conseil de fondation approuve la procédure qui lui sera proposée en juin par le comité de direction.

Question

M. Charles-Denis Perrin (PLR) : – Le jeudi 26 avril dernier, la société Alpiq a tenu son assemblée générale. Cette société, dont la Ville est actionnaire à travers EOS Holding et Romande Energie, a su sponsoriser de nombreuses actions en faveur des énergies renouvelables et de la mobilité douce, et elle investit dans des projets hydrauliques indispensables au pompage et turbinage. Néanmoins, à l'occasion de cette réunion, une manifestation a été organisée devant le Palais de Beaulieu pour attirer l'attention des actionnaires, mais plus largement du public et des médias, sur le fait qu'Alpiq continue parallèlement d'investir dans des centrales fonctionnant au charbon, mais aussi de s'approvisionner en uranium auprès d'une usine de retraitement de Mayak, qui rejette en permanence des effluents radioactifs hors normes dans les eaux de la Tetcha.

Sachant que la Municipalité est à la fois actionnaire d'EOS et de Romande Energie, qu'elle proclame vouloir mener une politique énergétique la plus verte possible, je m'étonne de constater que toutes les décisions de cette assemblée générale, y compris l'approbation du rapport d'activités, ont été acceptées à une majorité qui laisse supposer que toutes les sociétés dans lesquelles la Ville de Lausanne est actionnaire ont validé sans restriction

l'action d'Alpiq, qui va pourtant dans un sens totalement contraire aux stratégies annoncées dans certains domaines.

Je pose dès lors deux questions : quelle position la Municipalité a-t-elle défendue sur la question de l'approvisionnement en uranium auprès d'une usine qui bafoue les règles de la protection de l'environnement ? Quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre pour influencer une réorientation de la stratégie de développement d'Alpiq qui viserait à éliminer définitivement les options non respectueuses de l'environnement ?

Le président : – En principe, vous n'avez droit qu'à une seule question brève. S'il vous plaît, tenez-vous à cela, c'est important que l'on respecte ces règles.

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – La question n'était peut-être pas brève, mais donner une réponse extensive à cette question serait probablement extrêmement long. Je vais essayer de m'en tenir à deux ou trois éléments saillants. Oui, la société Alpiq a tenu son assemblée générale et, oui, Greenpeace a organisé une manifestation, qui a d'ailleurs été très correctement conduite et appréciée, sinon par l'ensemble des participants à l'assemblée générale, au moins appréciée à sa valeur de contenu par un assez grand nombre des membres du conseil d'administration.

Une assemblée générale est un moment important de la vie d'une société, mais les décisions qui y sont prises sont extrêmement calibrées dans la manière dont elles sont présentées. Les réponses demandées aux actionnaires sont un oui, un non ou de s'abstenir. Dans cette perspective, on doit évidemment bien distinguer ce qui est de l'ordre de la discussion au sein du conseil d'administration, qui est une vraie discussion et qui peut être tout à fait animée, de ce qui est de l'ordre de l'option prise au final par les actionnaires. Effectivement, comme le dit M. Perrin, les actionnaires d'Alpiq sont pour une grande part soit des collectivités publiques, soit des sociétés électriques, elles-mêmes détenues en majorité par des collectivités publiques. Au moment de l'assemblée générale, on décide essentiellement de la décharge au conseil d'administration, de l'approbation des comptes et du rapport annuel de la société. Donner une approbation conditionnelle serait extrêmement compliqué dans un Conseil communal comme celui-ci ; cela le serait probablement encore plus dans une assemblée générale, où les actionnaires qui détiennent la part « non liquide » du capital d'Alpiq se sont déterminés à l'avance sur la base de discussions approfondies pour savoir s'ils devaient ou non approuver la conduite globale de la société. La réponse a été oui, puisque, comme le rappelle M. Perrin, une grande partie des activités de la société Alpiq peut être saluée par les actionnaires.

Ceci dit, les actionnaires ne sont pas forcément unanimes sur la stratégie thermique de la société, soit les centrales à charbon ou à gaz, soit les questions nucléaires. La Municipalité n'est évidemment pas actionnaire Alpiq : elle a deux administrateurs à EOS, dont un est envoyé par EOS à Alpiq. On a eu l'occasion de le dire à de nombreuses reprises devant ce Conseil lors d'interpellations urgentes à propos de la société Alpiq : la Ville de Lausanne ne peut pas faire entendre sa voix, soit une voix spécifiquement lausannoise, au sein d'Alpiq, et en tout cas pas au moment de l'assemblée générale. C'est l'actionnaire EOS qui se prononce au sein du conseil d'administration d'EOS sur ces questions.

Concernant la première question de M. Perrin à propos de Mayak, cela a donné lieu à de très grandes discussions au niveau suisse, puisque ce n'est pas seulement Alpiq qui s'y approvisionne en uranium et en certaines formes de combustibles nucléaires, qu'on appelle mox, et qui sont probablement encore plus toxiques que les autres. C'est l'ensemble de la filière nucléaire suisse qui s'approvisionne à Mayak, donc aussi les sociétés Axpo et probablement BKW. Vous l'avez probablement lu, les sociétés Axpo et Alpiq ont bien entendu les critiques de Greenpeace et se sont efforcées de prendre contact avec les autorités de Mayak et avec les responsables des entreprises en question. C'est assez compliqué parce que le véritable fournisseur du combustible nucléaire suisse n'est pas l'entreprise russe, mais un intermédiaire, sous la forme d'une entreprise française certifiée

ISO ; c'est donc à cette entreprise qu'on devrait en principe s'adresser. Evidemment, cette entreprise nous garantit qu'elle fait bien son travail.

Les pressions des ONG, en particulier de Greenpeace, ont conduit Axpo et Alpiq à vouloir aller sur le site de Mayak pour inspecter le site de production, le site de stockage et plus généralement la région, puisqu'elle est contaminée par la radioactivité – non seulement celles des activités présentes, mais aussi, et probablement surtout, par le fait que c'est depuis longtemps un site militaire où il y a eu des essais d'armes atomiques. Cela n'a pas été possible, malgré l'insistance d'Axpo et d'Alpiq – cela a été montré et dit dans les journaux. Finalement, l'invitation qui leur avait été faite a été suspendue, voire peut-être annulée. Pour l'instant, nous attendons la possibilité de faire cette visite sur le site de Mayak. Mais vous pensez bien que la problématique est très sensible pour l'ensemble de la filière nucléaire suisse et qu'elle n'essaie pas de cacher cette difficulté ; elle essaie de la résoudre. C'est la raison pour laquelle elle a entendu et rencontré à plusieurs reprises les ONG, en particulier Greenpeace.

Question

M. Guy Gaudard (PLR) : – Ma question s'adresse à M. Vuilleumier. En décidant de restreindre au lundi, mercredi et vendredi l'ouverture du poste de police de Chailly, vous ne répondez pas aux inquiétudes des Challiérans, qui constatent quotidiennement une augmentation des délits et des cambriolages dans le quartier. Pouvez-vous nous expliquer les raisons de cette politique sécuritaire au rabais, que vous nous imposez au mépris de la volonté citoyenne, et cela malgré vos annonces souvent lénifiantes ?

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sécurité publique et sports : – Je répondrai avec calme à cette question, malgré les a priori que j'entends dans sa formulation. Suite à un départ à la retraite et au départ d'un policier, il a été décidé non pas de fermer un des deux postes de quartier, soit celui de la Sallaz ou celui de Chailly, mais, comme cela a été dit par M. Gaudard, d'en alterner l'ouverture – trois jours à Chailly, deux jours à la Sallaz – avec, la plupart du temps, deux policiers qui seront présents pour la police de proximité. Cette décision s'inscrit aussi dans une réflexion générale par rapport aux postes de quartier et aux nombreuses missions, style vente de cartes à gratter, qui ne sont pas forcément du ressort de la police. Donc, une réflexion générale a eu lieu notamment par rapport aux petits postes de quartier et une évaluation sera faite au milieu de l'année pour voir si ce qui est proposé répond ou non aux besoins de la population et des commerçants. Ce qui est demandé est moins l'ouverture d'un poste de police, mais une présence de proximité dans la rue, ce qui continuera de se faire soit depuis le poste de la Sallaz, soit depuis le poste de Chailly ; cela dépend bien sûr de la présence policière, de Police secours notamment.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Je rappelle toutefois à M. Vuilleumier que le PLR demande depuis de nombreuses années une augmentation des effectifs du Corps de police. Vu les difficultés que la Ville a à trouver des candidats potentiels pour un engagement, il faudrait peut-être songer à leur rendre leur autorité naturelle et à augmenter leur salaire, comme le font d'autres communes avoisinantes.

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sécurité publique et sports : – Comme vous l'avez certainement lu dans la presse, c'est la Municipalité qui a proposé d'engager trente policiers supplémentaires pour la prochaine école de formation. Contrairement à ce que vous dites, les candidatures ne sont pas peu nombreuses, mais, au contraire, il y a un nombre de candidats suffisant. Il faut ensuite évaluer la pertinence de ces candidatures. Votre interprétation selon laquelle il n'y a pas de candidats est fautive.

Question

M. David Payot (La Gauche) : – « Domino n'est pas qu'un jeu ». Sous ce titre, notre collègue Andréa Eggli avait proposé que la Ville s'investisse dans la construction d'habitats communautaires pour des personnes âgées, une sorte de colocation pour

personnes âgées, avec un lien avec les services de soins à domicile. Dans une réponse, le préavis N° 2009/02, la Commune avait annoncé qu'un projet serait tenté sur les parcelles 354 et 2036, à l'avenue de Morges-Couchirard. Le projet a été approuvé avec le préavis 2011/24, qui toutefois n'inclut pas de projet du type Domino. Est-ce que la Commune a prévu d'autres constructions de ce type ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, municipal, Culture et logement : – Ce que dit le conseiller communal est parfaitement exact ; effectivement, des logements Domino étaient prévus dans le projet de l'avenue de Morges. C'était d'ailleurs une question qui avait été discutée en commission – je vois M. Gaudard qui hoche la tête parce qu'il avait soulevé cette question en commission. On y avait renoncé, pas tellement parce que la Ville le souhaitait – on était favorable à l'expérience des logements Domino – mais parce que l'investisseur et les contacts qu'il avait pris, avec les associations de retraités notamment, montraient que ce n'était pas si simple à mettre en place et que la demande pour ce type d'expérience n'était pas avérée en Suisse romande, en particulier à Lausanne. Alors, je ne peux que vous donner la même réponse, à savoir qu'on reste favorable sur le principe à ce type d'expérience, mais il s'agira à l'avenir de trouver des investisseurs qui sont aussi désireux de s'engager sur ce type de projet ; il y a quelques doutes sur le fonctionnement de cette opération, même si elle est assez séduisante sur le papier. On s'oriente plutôt vers le développement de logements protégés, notamment dans des immeubles qui ne contiendraient pas que du logement protégé, pour avoir une mixité générationnelle effective à la fois dans un quartier ou dans un îlot d'immeubles, et parfois au sein d'un même immeuble. C'est le type de réflexion que nous menons pour le quartier des Fiches, par exemple.

Question

M. Cédric Fracheboud (UDC) : – Ma question est adressée à M. le municipal des Travaux. A de nombreux endroits à Lausanne, les routes sont altérées par le freinage des bus et des tl, ce qui peut rendre la circulation des deux-roues, véhicules motorisés ou cycles, difficile. Est-ce que des études ont été faites pour pallier ce genre de problème ? Y a-t-il des solutions techniques pour permettre d'avoir une route dans un meilleur état ?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – La question technique est fort intéressante au niveau scientifique ; sachez que les fournisseurs de noir nous inventent chaque fois une nouvelle recette, nous disent que c'est la meilleure et qu'il n'y aura plus de problème. Cherchez l'ingénieur qui a fait la route des tl à Perrelet, qui a maintenant bientôt 20 ans, sur laquelle passent énormément de bus ; il n'y a pas d'orniérage. Vous félicitez cet ingénieur et lui demanderez de dimensionner les arrêts de bus en Ville de Lausanne.

Malgré les efforts des techniciens, on constate que la charge sur essieux est de plus en plus conséquente. Quand on arrive sur un arrêt de bus, la roue passe toujours au même endroit et la fatigue qui évolue au carré ou au cube – je ne sais plus exactement – du nombre de passages et de la charge sur essieux fait qu'il y a une usure de plus en plus rapide. Donc, sur la couche de roulement – et j'insiste bien : sur la couche de roulement – les fournisseurs de liant et des composants du liant essayent d'apporter des solutions aux collectivités pour avoir une dureté optimale et surtout une résistance à l'usure plus durable. Des essais ont été faits avec des plaques en béton ; cela a plus ou moins bien marché ; en tout cas on n'est pas satisfait de la durabilité de cette option. Aujourd'hui, pour les grands travaux effectués sur la route – même à la place de l'Europe, qui est une route relativement récente – on a un orniérage assez conséquent. Malgré un dimensionnement ad hoc et de qualité fait par les ingénieurs de la Ville, il peut y avoir parfois un problème de mise en œuvre. Cette mise en œuvre est faite sous un contrôle très sérieux des services de la Ville, mais ce sont à chaque fois des essais ponctuels, des essais de plaque. On fait un test de

compression et de tassement, on fait la courbe charge-tassement pour voir si les matériaux sont conformes aux prescriptions, mais ce sont des essais ponctuels.

C'est donc une somme de paramètres qui fait que, parfois, sur la « route des tl », c'est plus facile qu'un arrêt de bus. Les collectivités publiques – ce n'est pas spécifique à Lausanne – essaient d'y apporter la solution optimale. On constate en tout cas qu'il y a des arrêts récents qui se comportent très bien et des arrêts tout aussi récents qui se comportent très mal. Il y a un endroit où, manifestement, il y a eu une mauvaise facture de la matière déposée ; le plus souvent, cela se trouve dans la couche dite d'infrastructure. Je fais référence à celle de la place de l'Europe, qui m'a passablement étonné, tout comme vous – vous l'avez sans doute observé ailleurs ; c'est une zone de remblais : un mur a été construit pour le m² et on a remblayé de la matière. La qualité du remblayage dépend des engins qu'on peut utiliser. Dernièrement, on a refait l'avenue du Mont-d'Or, où ces fameux essais de plaque ponctuels étaient mauvais. Nous avons exigé que l'entreprise démonte la couche de roulement et qu'elle améliore très nettement la qualité des matériaux de l'infrastructure. Nous avons surtout exigé le matériel ad hoc pour avoir un compactage uniforme sur toute la longueur. Très sérieusement, les ingénieurs de la Ville sont dûment formés et sont très attentifs à la matière qu'on utilise et à la qualité du remblayage. Cela dépend encore de la qualité du surfacage, ce que l'on appelle vulgairement le bitume.

Lancement d'une campagne d'éducation destinée aux Lausannoises et Lausannois ayant pour thème l'altérité

Préavis N° 2012/07 du 16 février 2012

Enfance, jeunesse et cohésion sociale, Sécurité publique et sports

1. Objet

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 350 000.– pour lancer et coordonner une nouvelle campagne dans l'esprit de « L'éducation, c'est l'affaire de tous ». Menée en 2004¹, cette opération avait donné lieu pendant huit mois à une série d'actions ayant pour objectif de permettre à un maximum de citoyennes et de citoyens de se rencontrer, d'échanger et de réfléchir au rôle que chacun peut jouer dans l'éducation des jeunes. Le bilan avait été jugé positif par les participants, lesquels avaient souhaité que l'exercice soit réitéré.

Persuadée de la nécessité de renouveler régulièrement le travail de sensibilisation indispensable à la qualité des liens sociaux urbains, la Municipalité entend rééditer une campagne d'éducation portant plus spécifiquement sur l'altérité et la cohabitation des différences. D'une part, la Municipalité aimerait saisir cette occasion pour rassembler et mettre en valeur les forces et les richesses des actions existantes menées par les organismes publics ou privés dans notre ville, d'autre part, elle souhaite générer de nouvelles synergies et favoriser l'émergence de projets novateurs, ceci dans une démarche transversale et participative. La Municipalité souhaite inciter l'ensemble des Lausannoises et Lausannois, et en priorité les enfants et les jeunes, à s'intéresser aux différentes facettes de leurs concitoyens, et à les inviter à créer des liens au-delà des préjugés. Les effets attendus d'une telle campagne sont un renforcement du sentiment d'appartenance et de reconnaissance de la diversité des habitant-e-s de notre ville, et dans une certaine mesure une prévention de la violence en milieu urbain.

¹ Cf. rapport-préavis N° 2004/1

Pour coordonner et piloter cette campagne, la Municipalité propose de confier à un Comité de pilotage le développement et la conduite du projet intitulé « N.N. ». ² La responsabilité et la coordination de la campagne sera confiée au Service de la jeunesse et des loisirs de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale.

2. Préambule

En promouvant « L'éducation, c'est l'affaire de tous », le Conseil communal reconnaissait en 2004 l'importance de l'action de chaque citoyen-ne dans la transmission des valeurs à la jeunesse. Cette campagne s'adressait prioritairement aux adultes, afin de les sensibiliser sur leur responsabilité dans l'éducation des plus jeunes et le rôle de prévention de chacun à l'égard des incivilités dans la cité. Avec le slogan « l'éducation, c'est la contribution de tous à l'histoire de chacun », la Ville affichait ainsi clairement sa volonté de se préoccuper des incivilités, de la violence et du sentiment d'insécurité ressenti par ses habitants.

En huit mois, plus de septante manifestations (expositions, spectacles, cafés-débats, animations dans les quartiers, cours interactifs, actions dans les établissements scolaires, conférences, etc.) organisées en collaboration avec une cinquantaine d'associations partenaires avaient permis d'atteindre environ 15 000 personnes. L'étude ³ conduite par l'ISPA (Addiction Info Suisse) sur l'impact de cette initiative fait état de la qualité du travail de prévention effectué, mais aussi de la portée des réflexions conduites autour des règles de socialisation indispensables au « Vivre ensemble », domaine dans lequel la Ville de Lausanne avait aussi fait preuve de dynamisme avec la publication du *Petit mémento à l'usage des parents*.

3. Constat

A l'instar des nombreuses initiatives promues notamment par l'Observatoire de la sécurité ⁴, force est de constater que les mesures de prévention visant à garantir la qualité de vie des citoyen-ne-s exigent des adaptations continues.

Une posture proactive, sachant prendre du recul par rapport aux tableaux alarmistes dressés par certains médias tout en reconnaissant l'existence de situations et de contextes objectivement délicats, ⁵ est la mieux à même de relever les défis d'une cohabitation harmonieuse dans l'espace urbain. Cette orientation de la politique communale a été récemment confirmée par la volonté de développer une approche pédagogique active au sein de la Brigade de la jeunesse ⁶ et trouve de nombreuses autres illustrations, actions et programmes dans l'ensemble des services et des prestations proposées par la Ville de Lausanne, et en particulier la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale.

Rapport sociaux plus flous et complexes, modification du seuil de tolérance et banalisation des épisodes de violence sont des constats fréquents dans la pratique des professionnels du social (éducateurs, animateurs, assistants sociaux, travailleurs sociaux hors murs, etc.), confrontés quotidiennement aux tensions résultant des difficultés à trouver sa place dans une société aux rythmes accélérés et soumise à des « impératifs » économiques toujours plus dominants. Mais que signifie, au fond, *trouver sa place* ? Et comment reconnaître celle de l'*autre* ? Nous attendons que les projets mis sur pied pendant cette campagne par

² Le nom de la campagne sera choisi par le Comité de pilotage et l'agence de communication mandatée, la Municipalité se réservant un droit de regard.

³ Rapport d'évaluation de la campagne « L'éducation c'est l'affaire de tous » : impact sur les partenaires, Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA), avril 2005.

⁴ Faisant suite au rapport préavis n° 2005/87 « Sécurité et sentiment d'insécurité à Lausanne », en réponse à la motion Marc Dunant « Lausanne, ville centre ... aussi la nuit ! »).

⁵ Plusieurs rapports font état de constats et de statistiques sur la violence urbaine et plus particulièrement celle des jeunes. Nous citerons quelques rapports principalement fédéraux : Manuel Eisner, Denis Ribeaud, et al., « Prävention von Jugendgewalt », Office fédéral des assurances sociales, *Forschungsbericht* Nr. 5/09, BBL 2009. Ces mêmes auteurs ont aussi réalisé un rapport similaire précédent pour la Commission fédérale des étrangers.

⁶ Cf. point 6 du rapport-préavis n° 2010/18 : « Politique municipale en matière de vie nocturne - Réponses à une motion et deux postulats ».

les partenaires indiquent certaines pistes de réponse relatives aux questionnements desdits professionnels.

3.1. Mesures de prévention existantes

La Ville de Lausanne investit dans de nombreux programmes de manière pérenne. Relevons notamment la création de quatre postes de travailleurs sociaux hors murs (TSHM), dont la mission est de promouvoir, maintenir et renforcer le lien social des jeunes entre 13 et 25 ans, en allant à leur rencontre et en assurant une présence active dans les différents quartiers de la ville. Dès 2009, un médiateur sportif est venu leur prêter main-forte auprès des sociétés et clubs sportifs.

Dès 2006, plusieurs actions de prévention en matière de consommation excessive d'alcool et/ou de drogues auprès des jeunes Lausannois : PAct-Alcool en collaboration avec le Canton, ou le projet « le Pavé », mené par la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL), avec le soutien de différents acteurs reconnus de ce domaine. En lien avec les équipes santé des établissements scolaires, des spectacles interactifs ayant pour thème la violence physique, psychologique ou verbale, ainsi que divers problèmes de société, sont présentés depuis plus de quinze ans aux élèves du degré secondaire. La Brigade de la jeunesse visite chaque année près de 200 classes lausannoises de 6^e et 8^e année et sensibilise les élèves aux conséquences, pour eux-mêmes et pour les autres, des délits qu'ils pourraient commettre.

Dans le domaine du dialogue interculturel, la Ville de Lausanne est aussi à l'origine de plusieurs projets novateurs, notamment, dès 2007, la « Semaine d'actions contre le racisme » (démarche collective entre la Ville et les associations), dès 2010, la « Caravane interculturelle » qui vise l'intégration et la vie de quartier, à l'instar aussi du projet « Un pas vers l'autre » mené par la délégation à l'enfance en collaboration avec deux autres directions.

Il existe à Lausanne en tant que « ville centre » de nombreuses initiatives et actions en la matière, qu'elles émanent de services publics, d'institutions subventionnées ou privées. La campagne ne remplacera pas ce qui se fait déjà à long terme. Au contraire, les projets et les actions entreprises par les autres services communaux et par les partenaires de la campagne seront mis en lumière et enrichis.

4. Le projet

Cette campagne a comme point de départ le postulat que mal-être et incivilités augmentent proportionnellement au desserrement des liens sociaux et à la disparition de repères. La Municipalité postule que nombre de tensions sociales (et des manifestations violentes par lesquelles elles s'expriment) surgissent suite à la difficulté d'accepter la diversité de l'autre.

La Municipalité fonde la campagne sur le concept d'*altérité*, lequel implique d'accepter l'autre, dans la reconnaissance de l'autre dans sa différence.⁷ Cette différence peut avoir trait à des questions identitaires, culturelles, religieuses, biologiques ou de genre. Afin de mieux cerner le concept, il convient d'introduire une distinction fondamentale⁸ :

- avec la tolérance, *ma liberté s'arrête là où commence celle des autres* – justifiant le regard qui se détourne au nom de l'idée que je ne dois pas me mêler des affaires des autres ;

⁷ La Municipalité entend bien la reconnaissance de l'autre dans sa différence et non de définir la différence comme une valeur en soi. Elle reconnaît qu'il y a des différences inacceptables, en particulier celles qui ont précisément pour objet ou pour conséquence de nier à l'autre son propre droit à la différence. Elle prend le parti de restreindre la notion d'altérité à celle présente dans le préavis. Elle est toutefois consciente que l'altérité connaît plusieurs définitions et acceptations.

⁸ Selon Jean-Louis Lascoux, *Et tu deviendras médiateur et peut-être philosophe*, édition Médiateur, 2008

- avec la reconnaissance de l'altérité, *ma liberté s'étend au travers de celle des autres* – impliquant l'attention aux autres, le respect fondamental et un droit/devoir d'intervention dans les situations identifiées comme portant atteinte aux droits d'être soi-même et chacun différent.

Sensibiliser à l'altérité, c'est donc déconstruire les représentations sociales et les stéréotypes que celles-ci véhiculent, pour favoriser le développement d'une meilleure cohabitation entre groupes sociaux et une réflexion sur nos interactions. L'articulation entre les concepts d' « Egalité – parité de droits » et « Différence – droit à l'unicité » sera ainsi constamment réinterrogée le long des différentes actions envisagées.

En favorisant une réflexion autour de l'altérité, la campagne s'articulera autour du mot-clé de *reconnaissance* :

- *de soi*, pour refuser les différentes formes de violence induites par les étiquetages sociaux et oser s'affirmer (connaissance de soi) ;
- *de l'autre*, pour nouer des relations mutuelles empreintes de respect et propices à une cohabitation harmonieuse.

La Municipalité souhaite que la sensibilisation à l'altérité constitue le fil rouge de cette nouvelle campagne et guide toutes les actions.

L'enfance et la jeunesse constituent le pivot central de cette campagne et toutes les actions mettront en perspective les enfants et les jeunes. Dans le même temps, cette campagne entend s'adresser à l'ensemble de la population lausannoise, offrant de multiples occasions d'échanges entre jeunes et adultes. Puisqu'être conscient de sa propre différence permet de susciter les meilleurs prémices pour accepter la différence de l'autre, la campagne invitera chaque citoyen-ne, et plus particulièrement les enfants et les jeunes, à d'une part, afficher leur propre unicité, et d'autre part, à la mettre en perspective avec celle des autres et à questionner leur propre système de valeurs. Il existe un rapport étroit entre identité et altérité. En effet, le rapport à autrui est essentiel dans la construction de l'identité. L'identité se construit en fonction de l'« altérité », par rapport aux « autres » et sous le regard extérieur des « autres ».

4.1. Objectifs et résultats attendus

Il est parfois nécessaire d'influer sur les comportements et les compétences sociales grâce à des campagnes collectives et non seulement par le biais de quelques institutions et segments de la société. Une campagne d'éducation requiert une participation active alors que l'information relative à l'éducation ne nécessite pas de participation intellectuelle ou émotionnelle, ni de confrontation à différentes responsabilités.

Cette nouvelle campagne offrira aux habitant-e-s des occasions, des lieux et des moyens qui leur permettront de discuter et de s'interroger sur leurs représentations et leurs interactions sociales, au travers de la thématique reconnaissance de soi / reconnaissance de l'autre. Cette réflexion et ces actions permettront aussi de mettre en valeur en quoi et comment les personnes participent d'une unité commune à leur ville, au « vivre ensemble ».

Au travers de cette campagne, la Municipalité entend encourager les organisations partenaires à impliquer et à solliciter les jeunes dans toutes les phases des projets. En effet, la volonté est d'induire une plus grande implication des jeunes dans l'action citoyenne. Une telle campagne s'inscrit résolument dans une stratégie de prévention de la violence urbaine. Elle fait écho aussi aux recommandations fédérales dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la violence des jeunes et reprend une partie des mesures de prévention universelle mises en avant.⁹

⁹ « Les jeunes et la violence ; pour une prévention efficace dans la famille, l'école, l'espace social et les médias », rapport du 20.05.2009, du Conseil fédéral en réponse aux postulats Leuthard (03.3298), Amherd (06.3646) et Galladé (07.3665).

Parallèlement aux manifestations prévues, la campagne sur l'altérité sera l'occasion de mettre à disposition des milieux associatifs et institutionnels une plate-forme d'échange et de ressources afin de leur permettre de mieux se connaître, se coordonner et susciter de nouvelles collaborations à moyen et long terme. En visant un décloisonnement des institutions et associations partenaires, la campagne favorisera ainsi la réflexion et la reconnaissance des uns et des autres, de leur « vivre ensemble ».

En résumé, les principaux objectifs de la campagne sont les suivants :

- Améliorer l'intégration sociale et interculturelle, en mettant en valeur les différentes origines et apports de chacun et chacune.
- Promouvoir le respect des genres, notamment en dépassant les stéréotypes « fille-garçon ».
- Favoriser la compréhension et le dialogue entre les générations.
- Introduire des synergies et une complémentarité entre les systèmes formels et non formels d'éducation, par de l'appui à des projets locaux et associatifs.
- Promouvoir la prise de conscience des jeunes et des enfants de leur rôle en tant que citoyens acteurs de leur quartier et de leur ville.
- Développer et renforcer les compétences et habiletés sociales dans le but de favoriser le « Vivre ensemble ».

L'atteinte de ces objectifs sera mesurée à la fin de la campagne puis environ deux ans après, au travers d'une évaluation ad hoc.

Les résultats attendus de cette campagne sont une meilleure cohabitation des habitant-e-s, jeunes et moins jeunes, au sein des quartiers de notre ville et un comportement plus respectueux des différences de genre, de génération et des cultures des uns et des autres dans la vie quotidienne. La diminution des attitudes d'incompréhension et de discrimination se traduira indirectement par un plus grand respect de soi et des autres, voire des règles sociales et de la loi.

Par exemple, et entre autres, nous pourrions concrètement postuler que :

- Dans le tiers des projets, des enfants et des jeunes seront impliqués dans l'une ou l'autre des phases d'élaboration.
- Des lieux de convivialité seront cultivés et renforcés dans les quartiers lausannois afin de favoriser la rencontre des différentes cultures.
- Les filles et les garçons développeront ensemble des projets de sensibilisation relatifs au respect des genres.
- Différentes générations réaliseront ensemble des plates-formes d'échange et d'actions leur permettant de mieux se connaître.
- Au moins trois ou quatre projets des partenaires s'inscrivent dans des actions de collaboration à long terme au-delà de la durée de la campagne.

L'ambition de cette nouvelle campagne est une amélioration et un renforcement des liens sociaux et du « vivre ensemble ». Dans le même élan que pour « L'éducation, c'est l'affaire de tous », la Municipalité poursuit ainsi sa politique sur le long terme, laquelle s'inscrit dans la perspective de développement durable de la Commune de Lausanne.

4.2. Axes d'intervention

Afin de soutenir des initiatives visant l'ensemble des différences sociales potentiellement sources de tensions, la Municipalité propose de concentrer ces initiatives autour de trois axes principaux, couvrant ainsi une large palette des expressions de l'altérité :

- L'axe **genre**¹⁰, structuré autour de la dialectique « masculin – féminin ». En dépit des discours sur l'égalité homme-femme, dans la vie quotidienne, on peut constater chez de nombreux jeunes un renforcement des attitudes stéréotypées, voire une certaine dégradation des rapports sociaux liés à la différence fille-garçon. L'actualité de cette problématique est par ailleurs démontrée par la multiplication d'actions promues par d'autres collectivités publiques (citons à titre d'exemple la campagne nationale « Nom de code : respect », à laquelle a pris part la Ville de Renens, et le programme d'actions « C'est quoi ton genre ? » ayant récemment eu lieu à Vevey, ou encore la Campagne contre l'homophobie réalisée par les Cantons de Vaud et Genève).
- L'axe **intergénérationnel** et les représentations mutuelles des « jeunes » et des « vieux ». La notion de développement durable, qui traverse l'ensemble des politiques communales depuis que la Ville de Lausanne a signé en 1998 la Charte d'Aalborg, s'appuie sur un certain nombre de principes, parmi lesquels le principe de solidarité entre les peuples et entre les générations. Une amélioration du dialogue et de la compréhension mutuelle entre les différents âges de la vie s'inscrit ainsi dans la continuité des actions entreprises par l'Agenda 21, et notamment dans son volet « Vivre ensemble », créé en 2007. Ainsi, l'Observatoire de la sécurité se préoccupait de la question en organisant une conférence-débat publique¹¹ en octobre 2010, conduite par les Conseillers municipaux Marc Vuilleumier et Oscar Tosato.
- L'axe **interculturel** et les prétendues « valeurs d'ici » et « valeurs d'ailleurs », thématique dont nul n'ignore l'actualité et dont le contenu fait l'objet de nombreux débats politiques. Campagnes médiatiques agressives et « ethnicisation » des discours ne sont bien évidemment pas dépourvues de conséquences auprès de l'enfance et de la jeunesse. Alors même que l'adolescence est souvent caractérisée comme une période marquée par la curiosité et l'ouverture au monde, des logiques communautaires risquent de refaire leur apparition dans les quartiers les plus défavorisés. Avec une telle campagne, il y a lieu de rechercher le « Vivre ensemble ». Il faut aller au-delà de l'ethnocentrisme, des stéréotypes et des préjugés.

4.3. *Déclinaison des axes genre - intergénérationnel - interculturel*

Afin de soutenir l'attention de chacun et chacune, la Municipalité souhaite que la future campagne se traduise concrètement au travers de différents champs d'action – ou thématiques – transversaux aux trois axes développés dans le chapitre précédent. En déclinant cette future campagne autour de différents domaines rassembleurs et significatifs pour tous, la Municipalité vise à toucher un maximum de personnes et d'associations.

Ces champs d'action devront porter sur des aspects de la vie quotidienne des Lausannoises et Lausannois et permettre aux associations et institutions partenaires de déployer leurs projets dans un cadre familial. Dans ce contexte, des actions fortes permettant la confrontation des représentations et des valeurs liées au genre, à l'âge et à la culture de chacun et chacune, dans divers domaines de la vie courante, permettront de susciter de manière réaliste la réflexion autour de l'articulation de la reconnaissance de soi et de la reconnaissance de l'autre, ainsi qu'autour de nos interactions sociales.

Ainsi, d'octobre 2012 à mai 2013, chaque mois civil coïncidera avec un champ d'action. Les champs d'action retenus pourraient être : l'école, l'éducation et le parascolaire / les transports / le domaine public / la sécurité / la communication (langue, langage, codes vestimentaires, nouvelles technologies de la communication) / le sport et les loisirs urbains / la culture, la religion et la spiritualité / la nourriture et la santé / etc.¹²

¹⁰ Si la notion de sexe renvoie aux caractéristiques biologiques, le genre intègre aussi les aspects sociaux de la différence homme-femme.

¹¹ Conférence intitulée « Qu'est-ce que vieillir en bonne santé physique et psychique » et « Comment se protéger des cambriolages ? »

¹² Le Comité de pilotage avec le concours du groupe d'accompagnement et de réflexion définira les champs d'action. La Municipalité se réserve un droit de regard.

Par exemple, durant le mois consacré au sport, les associations traitant habituellement de la place des filles, du rôle des personnes âgées ou de l'intégration de certaines minorités culturelles pourront s'associer entre elles ou avec des partenaires plus spécifiques tels que des clubs sportifs, afin de coordonner leurs forces et travailler ensemble à la réalisation d'un projet.

Cette manière de faire permettra également de mieux exploiter des actions plus modestes et de favoriser les synergies et les interactions entre les acteurs. Les partenaires pourront se positionner plus facilement et leurs actions seront mises en évidence et rattachées de manière plus ciblée à la campagne.

Afin de prendre en compte leurs considérations et leurs possibilités, les partenaires seront invités à proposer les champs d'action qui leur permettront de traiter les axes d'intervention de la campagne autour de l'altérité (genre – intergénérationnel – interculturel). Le Comité de pilotage pourra ainsi définir et fixer les champs d'action.

4.4. *Manifestations et actions*

Diverses manifestations et actions se déclinèrent au fil des mois dans différents lieux de la Ville. Les partenaires de la campagne seront invités à proposer des projets novateurs, tant sur le plan conceptuel que collaboratif. Le soutien financier de la campagne leur permettra ainsi d'imaginer et de créer des projets qu'ils ne pourraient pas – ou difficilement – initier dans leur cadre habituel.

La campagne sur l'altérité sera aussi l'occasion de donner de la visibilité et mettre en valeur les projets déjà existants dans les écoles aussi bien que dans les quartiers, et qui visent à resserrer les liens sociaux urbains.

4.5. *Projets des associations*

Les organismes partenaires seront invités à proposer des projets favorisant la rencontre et le renforcement du tissu social, en permettant au public une réflexion sur ses propres pratiques.

Constituant la partie essentielle de toute la démarche, les projets des associations qui se distingueront par la pertinence dans le traitement du thème de la campagne, bénéficieront d'un soutien financier. Pour ce faire, chaque organisme qui se déclarera intéressé à participer devra soumettre un descriptif de son projet, assorti d'un budget, dans les délais requis¹³. Les critères d'attribution et le choix des projets seront décidés par le Comité de pilotage, lequel favorisera les projets novateurs impliquant la collaboration de plusieurs partenaires, tout en ouvrant une perspective de développement et de pérennité de leur action.

En outre, un intérêt particulier sera porté aux projets s'adressant aux groupes de population qui ne sont habituellement pas touchés par les actions de sensibilisation existantes, notamment parmi les jeunes générations migrantes pour lesquelles le sentiment d'appartenance est souvent fragile.

La majorité des montants affectés à la campagne seront attribués au financement de ces projets.

4.6. *Médiatisation et actions transversales*

A ces actions s'ajouteront différentes actions de médiatisation ou transversales afin de marquer l'inscription dans le temps de la campagne.

Forum de l'Hôtel de Ville

Le Forum de l'Hôtel de Ville a été préalablement réservé trois semaines durant le mois de mai 2013 pour présenter les objectifs et les résultats de la campagne. Il permettra de

¹³ Plusieurs délais de dépôt de projet sont prévus.

revenir sur les différentes actions menées au fil des mois et de mettre en valeur les partenaires.

Matériel de communication

Afin d'assurer le fil rouge de la campagne, du matériel informatif (par ex. affichettes, programmes, badges) sera diffusé régulièrement, en plusieurs langues. De plus, le *Mémento à l'usage des parents, enfants et adolescents*, lancé récemment par les préfets de district au niveau cantonal, pourra être distribué. Une campagne d'affichage sera en outre menée durant toute la période.

Médias

Les médias (presse écrite, radio, télévision) seront sollicités via des communiqués de presse réguliers, notamment autour des événements phares et pour annoncer chaque nouvelle thématique (champ d'action). Pour ce faire, un partenariat sera recherché pour toute la durée de la campagne. Le mandat sera confirmé après l'adoption du présent préavis par le Conseil communal.

Site internet

Un site internet sera créé, avec éventuellement un nom de domaine propre, ce qui facilitera son accessibilité. Mis à jour régulièrement, il donnera toutes les informations utiles et servira de support aux manifestations. Un partenariat avec une association active dans le domaine de la jeunesse sera recherché à cet effet. Afin de toucher plus spécifiquement son public cible, soit les jeunes et les enfants, la campagne sera également présente sur les réseaux sociaux.

Agence de communication

Une agence de communication sera mandatée pour concevoir et réaliser la campagne de communication et assurer la coordination globale de la communication. Elle sera aussi chargée de concevoir et réaliser l'exposition au Forum de l'Hôtel de Ville ainsi que le matériel et les démarches liées à la campagne de communication. A cet effet, un appel d'offres a été adressé le 16 janvier 2012 à cinq agences.

4.7. Partenaires

Il est impératif pour la réussite et la conduite de la future campagne que les milieux intéressés soient parties prenantes dès le début. C'est pourquoi, avant de lancer cette campagne, la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale s'est assurée qu'il y avait un réel intérêt et une volonté de s'investir de la part des futurs partenaires, notamment parmi ceux qui avaient pris part à la première campagne.

De nombreuses institutions et associations actives sur le territoire lausannois ont été contactées et invitées à participer à cette nouvelle campagne. En particulier, les centres socioculturels et les paroisses, dont les activités se déploient dans les différents quartiers, les milieux scolaires, para- et périscolaires, les transports publics lausannois, les organismes actifs dans le domaine de la jeunesse, de l'enfance et du 3^e âge ou d'autres domaines liés aux thématiques de la campagne, ont été sollicités afin de toucher le plus grand nombre de Lausannoises et Lausannois.

La Municipalité a veillé à ce que les partenaires de la future campagne puissent exprimer leurs besoins et leurs idées en leur donnant la possibilité, notamment par leur inscription dans des groupes de travail, d'influer sur la stratégie et la mise en œuvre du projet. Une vaste consultation qui comprenait une séance d'information et de consultation organisée à l'intention de toutes les institutions ou personnes intéressées à relayer et à participer à cette campagne, a été organisée le 18 janvier 2012 au Casino de Montbenon. Cette séance a réuni quelque 240 personnes dans un climat de participation révélateur. Le succès de cette séance a ainsi permis de vérifier l'adhésion au projet des associations et institutions représentées, et de recueillir leurs intérêts et leurs attentes. Bien entendu, il a été rappelé

que cette campagne et son financement sont soumis à l'acceptation du présent préavis par le Conseil communal.

Un autre aspect important de cette campagne est la volonté que les partenaires travaillent ensemble pour élaborer leurs projets. Au-delà de cette nouvelle campagne, la Municipalité souhaite offrir une plate-forme pour permettre aux différentes institutions et associations partenaires de se rencontrer, de provoquer des discussions informelles, de favoriser les synergies et le travail en réseau, afin que d'autres actions plus pérennes puissent voir le jour.

5. Organisation

La direction du projet sera assurée par un Comité de pilotage, comprenant le conseiller municipal en charge de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, des représentants de l'administration communale, ainsi que des personnes mandatées par les associations ou institutions partenaires. Le Comité de pilotage sera chargé en particulier d'attribuer les fonds aux projets et de valider les actions de communication et de médiatisation.

De plus, un groupe d'accompagnement et de réflexion (GAR), représentatif des différents axes de la campagne sera constitué. Ce groupe débatera et proposera ses idées, réflexions et arguments afin d'appuyer le Comité de pilotage pour la prise de décision. Il se réunira deux fois avant la campagne et quatre fois durant celle-ci. Suite à la séance du 18 janvier dernier, 35 personnes se sont annoncées pour participer au GAR.

L'organisation générale de la campagne sera assurée par le Service de la jeunesse et des loisirs qui coordonnera les actions auprès des partenaires impliqués. Afin d'optimiser les ressources et créer des synergies, des groupes de travail ad hoc seront constitués.

La délégation municipale « Sécurité, prévention et éducation », regroupant plusieurs directions, jouera un rôle d'accompagnement dans la campagne. L'Observatoire de la sécurité, qui travaille sur les facteurs qui favorisent la montée de l'insécurité et entravent le « vivre ensemble », sera également intégré à la réflexion, à l'instar d'autres services de la Ville concernés.

6. Calendrier

La campagne est prévue sur une durée de neuf mois et se développera pendant l'année scolaire 2012-2013.

La **première phase** du projet s'est concentrée sur l'exploration de la faisabilité d'une nouvelle campagne, entre autres grâce à la consultation des partenaires potentiels, afin de cerner leurs attentes et évaluer leur intérêt. Cette phase s'est concrétisée par l'annonce officielle de la campagne aux partenaires potentiels issus des milieux intéressés. En complément à l'évaluation de la première campagne, cette prise de contact préliminaire a permis d'entériner les objectifs et la finalité du projet.

La **deuxième phase** du projet comprendra la conception de la campagne, au travers des réunions du Comité de pilotage, du GAR, et l'attribution d'un mandat à une agence de communication et une institution évaluatrice. Après l'acceptation du présent préavis par le Conseil communal, cette phase devrait aboutir au choix des projets par le Comité de pilotage et la validation de la stratégie de communication.

La **troisième phase** sera celle de réalisation de la campagne et la mise en œuvre des projets des partenaires. De septembre 2012 à juin 2013, la population lausannoise se verra proposer un large éventail de manifestations et d'évènements ouverts à toutes et à tous.

Enfin, une évaluation de la campagne sera présentée à la fin de l'année 2013.

7. Aspects financiers

Le crédit pour cette nouvelle campagne figure à hauteur de Fr. 350 000.– dans le plan des investissements pour les années 2012-2015. Ce montant prend en compte le soutien aux actions et manifestations proposées par les institutions et associations partenaires, la communication et la médiatisation, ainsi que l'évaluation de la campagne.

Il n'y aura pas d'autres charges à ajouter au budget de fonctionnement.

7.1. Projets

La plus grande partie du budget de cette campagne sera attribuée aux projets des partenaires de la campagne (cf. point 4.5).

7.2. Communication et évaluation

Un montant estimé à Fr. 70 000.– sera affecté à la communication. Cette somme comprendra les honoraires d'une agence de communication, la conception et la diffusion de matériel d'information et la réalisation d'une exposition au Forum de l'Hôtel de Ville (cf. point 4.6). En outre, une évaluation scientifique sera commandée au travers d'un appel d'offres, dès la conception de la campagne, dont le montant réservé s'élève à env. Fr. 15 000.–.

7.3. Élargissement de la campagne à d'autres communes

En cas de participation des communes avoisinantes, une contribution équitable leur sera demandée par la Ville pour les actions qui les concernent.

8. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2012/07 de la Municipalité, du 16 février 2012 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la proposition de la Municipalité de lancer une campagne auprès des Lausannois et Lausannoises selon les modalités décrites dans le présent préavis ;
2. d'allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 350 000.– ;
3. d'amortir les dépenses annuelles en 2012 et en 2013, par la rubrique 5610.331 « Amortissement du patrimoine administratif » du budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale – Service de la jeunesse et des loisirs ;
4. de faire figurer sous la rubrique 5610.390 « Imputations internes » les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 2.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Roland Rapaz (Soc.), rapporteur, Caroline Alvarez Henry (Soc.), Eddy Ansermet (PLR), Martine Fiora-Guttman (PLR), Alain Hubler (La Gauche), Mirelle Knecht (Soc.), Elisabeth Müller (Les Verts), Laurent Rebeaud (Les Verts), Philipp Stauber (UDC), Diane Wild (PLR).

Municipalité : M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale.

Rapport photocopié de M. Roland Rapaz (Soc.), rapporteur :

La commission s'est réunie dans la composition suivante : M^{mes} Myrèle Knecht, Caroline Alvarez, Elisabeth Müller (en remplacement de M. Benoît Bieler), Diane Wild, Martine Fiora-Guttman ; MM. Alain Hubler (en remplacement de M^{me} Sarah Frund), Laurent Rebeaud (en remplacement de M^{me} Claude Nicole Grin), Philipp Stauber (en remplacement de M^{me} Caroline Hmida Chatelain), Eddy Ansermet, Roland Rapaz, président-rapporteur.

La commission a siégé le mercredi 28 mars 2012 de 14 h à 16 h, salle de conférence de la DEJCS, bâtiment administratif de Chauderon 9.

La Municipalité était représentée par M. Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, jeunesse et cohésion sociale, M^{me} Estelle Papaux, cheffe du Service de la jeunesse et loisirs, M^{me} Fabienne De Pietro, adjointe administrative et chargée de la coordination de la campagne, que je remercie pour ses fidèles et excellentes notes de séance.

Lors de la présentation du préavis M. Tosato rappelle le succès de la campagne lancée en 2004 sur le thème de « l'éducation, c'est l'affaire de tous ». Il souligne que la nouvelle campagne a pour thème l'altérité et la reconnaissance des différences liées au genre, à la culture et à l'âge, qu'elle se déroulera sous la conduite de la DEJCS avec la collaboration de toutes les institutions œuvrant dans ce domaine qui le souhaiteront.

La discussion générale porte essentiellement sur l'opportunité et l'utilité d'une telle campagne. Une minorité de commissaires exprime son scepticisme, scepticisme résultant de l'expérience de son vécu pour l'un, d'une estimation pessimiste des résultats envisageables pour d'autres qui regrettent le flou du projet.

Une majorité de commissaires croit à ce projet. Pour eux, il répond à un besoin. Il s'agit de prévention. C'est une manière de prendre position. Certes, ce projet n'éradiquera pas les problèmes visés mais il contribuera à limiter les dégâts, à résister à une détérioration, à contribuer à une prise de conscience qui, peut-être, inversera la tendance actuelle. Ces commissaires relèvent qu'une des forces du projet réside dans le fait que de nombreuses associations et institutions participeront à cette campagne.

En réponse à plusieurs remarques et questions le directeur de la DEJCS apporte les précisions suivantes :

- C'est une des missions de sa direction que de coordonner des actions éducatives.
- A la demande du CC un bilan de la campagne de 2004 a été effectué par une institution indépendante de l'administration. Il a été présenté lors d'une séance publique et est à la disposition des conseillers et conseillères.
- Cette campagne 2012-2013 sera menée avec tous les partenaires institutionnels. Elle sera chapeautée par les deux directions : DEJCS et la Direction sécurité publique et sports.
- Un mémento fixant les règles de comportement, tel celui qui avait été distribué avec succès en 2004, sera repris pour cette campagne (réalisation cantonale).
- Il s'agira de donner la parole aux jeunes (cible principale de la campagne) tout en impliquant les parents.
- Les trois thèmes (axes) de la campagne (genre, culture, âge) ont été choisis après un long travail de réflexion et diverses consultations.
- Le comité de pilotage est constitué de M. Tosato (présidence), M^{me} Papaux, cheffe de service (SJL), M. Granger, responsable de la Brigade de la jeunesse, M. Verheyen, directeur de la FASL, M^{me} Guillaume-Gentil, cheffe de projet à l'IDHEAP, M. Maurer,

ancien responsable romand de la Fondation éducation et développement. Un groupe d'accompagnement et de réflexion d'une vingtaine de personnes soutiendra ce COPIL.

- Le 18 janvier dernier s'est déroulée une séance d'information et de consultation qui a réuni 250 personnes représentant plus de 50 associations qui ont montré un grand enthousiasme pour ce projet.

Discussion point par point

La lecture point par point du préavis engendre plusieurs questions relatives aux termes utilisés ainsi que des demandes de compléments d'information.

- **Point 3.1** M^{me} Papaux précise qu'il y a 4 TSHM pour 3,65 ETP qui travaillent essentiellement à l'extérieur auprès des jeunes présentant des difficultés d'insertion sociale dans les quartiers. Nous avons aussi un médiateur sportif à 0,8 ETP. Les TSHM et le médiateur collaborent avec d'autres services dont la Brigade de la jeunesse.
- **Point 4** M^{me} Papaux explique le choix des « aspects de différenciation » en précisant, que si les différences liées aux revenus touchent la population en général, les jeunes s'identifient peu par rapport à des différences de revenus, mais bien plus à l'identité vestimentaire, etc.
- **Point 4.1** A une remarque de plusieurs commissaires sur le respect des lois et des règles dans les objectifs de cette campagne, M. Tosato rappelle que la campagne commencera avec la distribution du memento consacré au rappel des règles et que cet objectif ne sera donc pas négligé.
- **Point 4.2** A l'expression d'une inquiétude sur la manière de traiter le thème interculturel M. Tosato relève que la force d'une démarche participative est justement de pouvoir aborder ce type de problématique avec délicatesse et expertise.
- **Point 4.3** Au souci de pouvoir réaliser un tel programme avec le budget sollicité, M. Tosato précise que certains projets seront financés également par d'autres sources, ce qui signifie que le montant réel de la campagne est beaucoup plus élevé.
- **Point 4.5** M. Tosato précise que c'est le COPIL qui sélectionnera les projets présentés par les partenaires.
- **Point 4.6** M^{me} Papaux précise que le site internet de la campagne sera un alias, portant un nom propre, redirigé vers une rubrique dédiée du site de la Ville de Lausanne. Il sera réalisé par le service Devcom et l'agence de communication, qui s'occupera également des médias, et les services concernés de l'administration.
- **Point 7** M^{me} Papaux précise que les 15 000 francs budgétisés pour l'évaluation de la campagne ne sont pas compris dans les 350 000 francs. D'autres sources de financement seront recherchées pour ce poste.
- **Point 8** M. Tosato précise que le memento sera distribué dans les écoles du canton par les préfetures de district. A Lausanne, il sera distribué par une action commune entre la Ville, les établissements scolaires et la préfecture. Par ailleurs, une participation à la campagne d'autres communes ou de Lausanne-Région n'est pas exclue, pour autant qu'elles contribuent également à son financement.

En cours de séance, M. Tosato s'est engagé à envoyer aux commissaires un rapport d'évaluation de la campagne 2004 et la liste des membres du groupe d'accompagnement et de réflexion (GAR).

Réponses et compléments d'information ayant été apportés par le directeur de la DEJCS et ses collaboratrices à toutes les remarques et questions des commissaires, la commission passe au vote des conclusions.

La conclusion no 1 est adoptée par 6 oui, 4 non, aucune abstention.

Les conclusions 2,3 et 4 sont adoptées par 6 oui, 4 non, aucune abstention.

Discussion

M. Roland Rapaz (Soc.), rapporteur : – Avec ce préavis, il s’agit du lancement d’une campagne d’éducation destinée aux Lausannoises et Lausannois sur le thème de l’altérité.

La discussion est ouverte.

M. Eddy Ansermet (PLR) : – Bien qu’intéressé par le concept d’altérité, je suis sceptique sur le résultat d’une telle campagne. Le crédit demandé de 350 000 francs sera probablement insuffisant pour réaliser un tel programme. J’ai une question à l’intention de la Municipalité : n’est-ce pas un moyen indirect pour augmenter les subventions de diverses associations et particulièrement la Fondation pour l’animation socioculturelle lausannoise (FASL) ?

M^{me} Eliane Aubert (PLR) : – L’altérité est un concept de reconnaissance de l’autre dans sa différence aussi bien culturelle, religieuse, sociale que générationnelle. La question de l’altérité est au cœur de toute vie sociale et pose les problèmes du rapport à l’autre, mais aussi du rapport à soi-même. A l’heure actuelle, plusieurs études font état de constats sur la violence urbaine et plus particulièrement sur celle des jeunes, qui se manifeste par un manque de civilité et de respect vis-à-vis de l’autre. Les jeunes ont de la difficulté à trouver leur place dans la société. A une politique de répression, certes obligatoire, il me semble important d’intégrer aussi une politique de prévention par des actions en amont.

De par ma profession, je connais bien les systèmes formels d’éducation ; j’y participe activement, mais je me rends compte qu’ils sont insuffisants. C’est pourquoi j’encourage les systèmes non formels d’éducation, tels que les campagnes participatives de sensibilisation. Le projet de la Municipalité, qui reconnaît qu’il existe déjà d’autres actions en la matière, sera de choisir et de soutenir des projets provenant d’institutions et d’associations lausannoises, comme les centres socioculturels, les paroisses, les centres sportifs ou autres. Le jeune sera ainsi partie intégrante de ces projets et, par là, il sera citoyen-acteur – c’est une valeur qui m’est chère –, plutôt que d’être consommateur passif. C’est le point positif du projet, qui est une démarche participative incluant tous les acteurs de la société ; elle a donc a des chances de réussir.

Les trois axes d’intervention retenus couvrent presque l’ensemble des expressions de l’altérité. L’axe genre, au-delà de la notion de sexe qui renvoie aux caractéristiques biologiques, est basé sur le fait que les rapports sociaux de sexe sont une dimension centrale de toute société. Les études genre créées à l’Université de Genève en 1995 proposent d’ailleurs une lecture sexuée du monde social et des rapports de pouvoir qu’il traverse. L’axe intergénérationnel traite du principe de solidarité entre les générations avec une amélioration du dialogue et de la compréhension mutuelle entre les différents âges de la vie. Effectivement, les générations peuvent se côtoyer dans la vie quotidienne sans se rencontrer, et encore moins sans se lier et échanger ; parfois on constate un conflit entre certains groupes d’âge, notamment les jeunes et les seniors. Enfin, l’axe interculturel : le dialogue interculturel doit effectivement se développer. Quelle est notre vision de la société de demain ? S’agit-il d’une société où les individus vivront dans des communautés séparées, aux droits et responsabilités différenciées, vaguement reliées entre elles par l’ignorance mutuelle et les stéréotypes ? Ou, au contraire, une société dynamique et ouverte, exempte de toute discrimination et profitable à tous, qui privilégiera l’intégration de tous les individus dans le plein respect de leurs droits fondamentaux ?

Le projet de la Municipalité traite d’un phénomène de société qui touche chacun d’entre nous ; c’est pourquoi je vous demande de le soutenir. A l’heure où les principes de mixité sociale, culturelle et générationnelle sont de plus en plus évoqués, il est important de faire ce travail de sensibilisation en amont, cette action éducative, afin que chacun puisse vivre ensemble dans la différence et le respect de l’autre.

M. Roland Rapaz (Soc.), rapporteur : – Je m'exprime en tant que membre du groupe socialiste et non en tant que président de la commission. Le groupe socialiste, unanime, acceptera ce préavis. Comme en 2004, avec la campagne « L'éducation, c'est l'affaire de tous », la nouvelle campagne que nous propose la Municipalité touche à la qualité de nos liens sociaux et à notre manière de vivre ensemble. C'est le devoir des autorités municipales de se préoccuper de la qualité de vie de notre communauté et le bien vivre ensemble fait partie de cette qualité de vie. L'importance des migrations et leur diversité ont fait de notre ville une collectivité pluriculturelle, ce qui rend plus complexe le vivre ensemble avec nos différences. C'est une question que nous ne pouvons pas esquiver. Comme toute société, nous sommes interdépendants. Et la façon dont nous nous traitons les uns les autres, la force de nos sentiments d'appartenance et la reconnaissance de nos différences ont un impact sur notre bien-être. Bien vivre ensemble peut être considéré comme une fin en soi, mais aussi comme une condition à notre développement collectif, voire une condition de survie de notre société ; s'en préoccuper est un devoir.

Par ailleurs, nous ne pouvons pas ignorer et écarter la demande croissante de respect et de reconnaissance émanant de groupes représentant les différents genres, les différentes générations, cultures ou religions. Cette campagne qui nous interroge sur l'altérité, la reconnaissance des différences, le respect et la tolérance dans la réciprocité, est aussi une campagne de prévention des discriminations et des violences. Elle répond donc à une nécessité et à une demande légitime. Ce préavis nous présente une campagne de prévention dont le mode participatif mobilisant associations et institutions locales est un gage de réussite.

A celles et ceux qui se montrent sceptiques quant aux résultats de telles campagnes, j'aimerais demander où nous en serions aujourd'hui sans les campagnes de prévention contre le sida et où nous en serions si nos écoles avaient abandonné les campagnes de prophylaxie dentaire. Cette campagne, à elle seule, n'éradiquera certainement pas tous les obstacles au bien vivre ensemble, mais elle contribuera, nous en sommes convaincus, à juguler leur expansion, voire à les diminuer. C'est en fait un acte de résistance. De plus, nous postulons que tout ce qui nous fait avancer provient très souvent de l'autre, de l'altérité, de la différence. C'est pourquoi nous vous invitons à accepter les conclusions de ce préavis.

M^{me} Diane Wild (PLR) : – J'ai deux remarques. Je regrette qu'il n'y ait aucun représentant des milieux sportifs associatifs ni dans le comité de pilotage ni dans le groupe d'accompagnement et de réflexion de ce projet. Les clubs sportifs sont au cœur de cette philosophie et de la thématique même de cette campagne. Ce sont des lieux où l'on apprend tout naturellement le respect, la différence et le vivre ensemble. Ils ont donc une place tout à fait légitime dans la réflexion même de la campagne. Peut-être n'est-il pas trop tard pour intégrer un de leurs représentants dans le groupe d'accompagnement et de réflexion (GAR), par exemple.

Ma deuxième remarque concerne l'évaluation prévue de la campagne. J'ai lu le rapport d'évaluation de la campagne 2004 qui avait pour but, je cite : « (...) d'évaluer l'impact de la campagne auprès des partenaires qui ont participé à sa réalisation. » Il me semble que, pour la prochaine campagne, il serait utile d'avoir également l'évaluation auprès des participants et pas seulement des organisateurs. Je ne suis pas une spécialiste des études, mais on pourrait faire un questionnaire pour les participants sur l'impact sur la population ou sur les gens qui participent et pas seulement sur les organisateurs. Pour conclure, je suis très sceptique sur l'efficacité et l'impact d'une telle campagne. Néanmoins, toutes les pistes pour diminuer les incivilités méritent d'être tentées et je rejoins donc ma collègue, M^{me} Aubert, en soutenant cette campagne.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Le groupe La Gauche était déjà convaincu du bien-fondé de ce préavis et après avoir entendu l'argumentaire de M^{me} Aubert, PLR, qui sait de quoi elle parle, puisqu'elle est directrice d'une école et donc spécialiste de l'éducation, on

est encore plus convaincu. Je n'en rajouterai pas plus, si ce n'est que j'encourage la majorité du groupe PLR à suivre une personne de ce groupe qui s'y connaît.

M. Laurent Rebeaud (Les Verts) : – Les Verts soutiendront également ce projet parce qu'ils aiment la diversité. Je le dis à titre personnel : je suis fier d'appartenir à une ville dont les autorités prennent ce type de problème en charge, tout en sachant qu'elles ne vont pas le résoudre avec 350 000 francs ; elles donnent ainsi un signe du style de vie qu'elles entendent encourager dans notre cité. Ce n'est pas anodin du tout que l'autorité de la Commune donne ce signe.

Dans les débats de la commission, une question importante a été posée par rapport aux débats de société qui ont agité nos voisins français pendant la dernière campagne électorale, à savoir la coexistence entre divers groupes d'origine ethnique différente. Nous sommes là dans une situation tout à fait intéressante. La campagne s'adressant à des jeunes, il s'agit d'apprendre et de réapprendre, génération après génération, que celui qui est éduqué dans une autre culture de par sa famille, de par ses origines, a quelque chose à nous dire ; nous avons à respecter son droit à être lui-même, à se référer à ses parents, à ses grands-parents, à ses ancêtres, sans que cela pose des problèmes. Il s'agit de remplacer la méfiance par l'intérêt, la peur par la considération des bénéfices qu'on a à tirer du fait que les gens apportent des expériences différentes.

Evidemment, il ne faut pas tomber dans le travers consistant à dire que toutes les cultures sont égales, que tout est égal à tout et qu'il faut respecter les autres, qu'ils ont tout autant raison que nous ; ce n'est pas comme cela – mais je crois qu'on ne tombera pas dans ce travers. Nous vivons dans une société régie par des lois qui ont leurs origines culturelles. D'après ce que nous a expliqué le municipal en charge du projet, M. Tosato, cette campagne s'accompagne d'un rappel ferme des règles qui régissent la vie en société ; ces règles, comme l'égalité des sexes, s'appliquent même aux gens qui les contesteraient de par leur culture. C'est normal de faire de l'intégration de cette manière et je crois que c'est bien. Je ne veux pas allonger parce que M^{me} Aubert m'a volé les trois quarts de mon discours et je ne vais pas le répéter ; mais je la félicite de l'avoir tenu.

M. Philipp Stauber (UDC) : – Je fais partie des sceptiques par rapport à ce projet, mais pas tellement par rapport aux aspirations générales qu'il poursuit ; ses objectifs sont tout à fait louables et nous y souscrivons naturellement, mais ils sont aussi suffisamment flous pour ne pas trop savoir ce que nous cherchons à en faire. On parle de certains axes prioritaires mais, par rapport à des problèmes concrets, qui se pensent concrètement, nous ne voyons pas vraiment comment ce projet peut intervenir, sinon en tenant un langage très général. Il y a des éléments que nous soutenons dans ce préavis ; d'autres sont très difficiles à comprendre, comme j'ai dit, et nous ne voyons pas vraiment des limites par rapport à la possibilité d'imposer nos pensées à d'autres cultures et aux jeunes issus d'autres cercles culturels. C'est leur imposer une pensée qui est peut-être uniquement la nôtre et pas la leur, et on le fait à travers un discours de tolérance.

Nous sommes dans un Etat de droit, où c'est la loi qui fixe la limite de ce que nous devons et pouvons tolérer. Il est difficile pour moi de concevoir qu'on s'en prenne à des jeunes, peut-être même à des enfants, pour leur expliquer le monde à notre façon, alors qu'à la maison ils vivent d'autres valeurs et d'autres situations, qui sont peut-être tout à fait conformes à nos lois. Je m'inscris donc en faux par rapport à ce projet ; il n'est pas bien ciblé tel qu'il est formulé. Il le sera peut-être dans l'application, mais c'est difficile d'en juger. Pour conclure, notre groupe s'abstiendra en partie et votera non pour l'autre partie pour les raisons que j'ai données.

M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale : – Après avoir entendu le plaidoyer de M^{me} Aubert, on ne peut que s'incliner et la remercier. Cela donne du courage et c'est un encouragement pour les 250 personnes qui sont venues à une simple séance d'information lorsque l'on a annoncé le lancement de cette campagne. Effectivement, par une approche positive, comme vous l'avez fait et comme la campagne

entend le faire, on veut valoriser les compétences des différents acteurs impliqués dans l'éducation et faire prendre conscience que l'éducation nous concerne tous. Vous m'avez posé un certain nombre de questions par rapport au préavis. Nous allons, madame Wild, sur votre recommandation, proposer à quelqu'un des milieux sportifs d'intégrer le GAR ; c'est encore possible et nous allons nous y atteler rapidement.

Etre sceptique sur l'efficacité d'une telle campagne, c'est comme être sceptique sur l'efficacité de toutes les campagnes. M. Rapaz l'a bien dit : on fait des campagnes de prophylaxie dentaire ; le 18 de ce mois commencera une campagne pour bien comprendre ce qu'est la consommation d'alcool ; et puis, vous avez les campagnes d'information sur le sida. Il est clair que, à chaque fois, on essaye d'analyser ce qui se passe. Mais ces campagnes offrent une excellente occasion de promouvoir le travail déjà accompli par les différents organismes qui travaillent et qui sont impliqués dans ce domaine à Lausanne.

Alors, monsieur Ansermet, il est évident que des organismes plus impliqués que d'autres vont bénéficier d'un apport financier. Les centres socioculturels, qui sont regroupés au sein de la Fondation pour l'animation socioculturelle, sont des porteurs de projets ; ils sont impliqués aux côtés des écoles dans les actions éducatives. Il est clair que, dans ces milieux, on trouvera le plus de projets déposés. Lors de la dernière campagne, ce sont les écoles de la scolarité obligatoire, les écoles professionnelles et les centres socioculturels qui ont bénéficié de plus de financement. Cette campagne représente 350 000 francs. Tous ceux qui pensent que ce n'est pas assez ont entièrement raison. Mais s'il y avait eu 1 350 000 francs, vous auriez tenu le même discours. J'ai dit en commission que ces 350 000 francs sont une participation pour un certain nombre d'actions, mais toutes les actions présentées ont aussi des financements propres ; donc ces 350 000 francs vont déjà générer des apports supplémentaires par eux-mêmes et ce ne seront pas seulement 350 000 francs qui seront insufflés dans cette campagne. Si toute action a un financement égal à celui qu'on lui donnera, il y en aura en tout cas pour 700 000 francs. Lors de la dernière campagne, par exemple, les tl ont participé ; cette année aussi, ils sont fortement actifs. Les CFF avaient aussi participé ; ils n'avaient pas demandé d'argent et ils avaient amené une prestation à Lausanne qui valait quelques dizaines de milliers de francs.

Maintenant, il y a des sceptiques par rapport aux objectifs de ce projet, mais qui les trouvent louables. Je vous remercie, monsieur Stauber, d'avoir utilisé ce terme et de nous dire que ces objectifs sont louables – des objectifs valorisant la coexistence, comme l'a dit M. Rebeaud. Nous avons fixé des axes ; ils ne sont pas flous – intergénérationnel, intergenre, interculturel. Si quelqu'un ici pense que ces axes sont flous, alors je ne sais plus où on va ; ce sont des axes bien précis. On nous a reproché, par exemple, de ne pas avoir pris le handicap comme axe. On aurait pu en avoir encore un certain nombre. Mais il faut laisser les actions plus précises aux principaux acteurs, ceux qui vont déposer des projets, si c'est sur un mode participatif. Je ne vais quand même pas leur proposer les actions à mener !

En venant ici ce soir, je ne m'attendais pas à entendre des propos aussi enthousiastes. Je vous en remercie. Grâce à vous, le lancement de cette deuxième campagne part sur une bonne base.

La discussion est close.

M. Roland Rapaz (Soc.), rapporteur : – La commission a voté les conclusions en deux fois. D'abord la conclusion N° 1, qui a été adoptée par 6 oui et 4 non sans abstention. Puis les conclusions 2 à 4, qui ont également été adoptées par 6 oui et 4 non sans abstention.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La conclusion N° 1 est adoptée par 60 voix contre 11 et 9 abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Les conclusions N°s 2 à 4 sont adoptées par 60 voix contre 11 et 9 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2012/7 de la Municipalité, du 16 février 2012;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la proposition de la Municipalité de lancer une campagne auprès des Lausannois et Lausannoises selon les modalités décrites dans le présent préavis ;
2. d'allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 350 000.– ;
3. d'amortir les dépenses annuelles en 2012 et en 2013, par la rubrique 5610.331 « Amortissement du patrimoine administratif » du budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale – Service de la jeunesse et des loisirs ;
4. de faire figurer sous la rubrique 5610.390 « Imputations internes » les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 2.

Musée historique de Lausanne Rénovation et transformation de l'exposition permanente et entretien du bâtiment Demande de crédit d'étude (extension du compte d'attente)

Préavis N° 2011/61 du 14 décembre 2011

Culture et logement, Travaux

1. Objet du préavis

Dans sa séance du 7 octobre 2009, la Municipalité a décidé d'ouvrir un compte d'attente de Fr. 350 000.– dans le but de financer un concours de projets de scénographie et d'architecture organisé en procédure sélective.

Le présent préavis a pour objet la demande de porter le compte d'attente de Fr. 350 000.– à Fr. 1 300 000.–. Ce montant est destiné à couvrir les honoraires et frais des différents mandataires (architecte, scénographe, ingénieur civil et ingénieurs spécialisés) chargés de développer le projet jusqu'à l'obtention d'un permis de construire et le retour des soumissions afin de chiffrer de manière très précise le coût des travaux.

Ce préavis concrétise les intentions de la Municipalité énoncées dans le rapport-préavis n° 2008/26 du 21 mai 2008¹⁴ sur la politique culturelle de la Ville de Lausanne, soit la rénovation et transformation de l'exposition permanente du Musée historique de Lausanne.

3. Préambule et historique

L'exposition permanente actuelle du Musée historique trouve son origine dans un préavis daté du 8 octobre 1985¹⁵ portant sur la transformation et le réaménagement du Musée historique de l'Ancien-Evêché (actuel Musée historique de Lausanne). Située dans le bâtiment de l'Ancien Evêché, classé en note 1, soit bâtiment d'importance nationale, elle occupe le rez inférieur de la bâtisse, les niveaux 1 et 2 (galeries d'argenterie et de musique), ainsi que les combles (salle de musique).

¹⁴ BCC 2009, Rapport-préavis n° 2008/26 du 21 mai 2008, Politique culturelle de la Ville de Lausanne, Réponse à la motion de M. Gilles Meystre demandant à la Municipalité de définir un plan directeur de la culture lausannoise, Réponse au postulat de M. Grégoire Junod intitulé « Pour une nouvelle politique lausannoise de soutien au cinéma », pp. 172-215

¹⁵ BCC 1985, tome II, Préavis n° 207bis du 8 octobre 1985, Musée historique de Lausanne, Transformations et réaménagement, Demande de crédit, pp. 1959 ss, 2027 ss.

Depuis son inauguration en 1990, l'exposition permanente a évolué subissant de nombreuses modifications sectorielles entraînant un manque de cohérence. Elle présente les lacunes suivantes : aspect « livresque », absence de fil conducteur, manque de documents, d'œuvres et d'objets pour illustrer certains thèmes et périodes, mise en valeur insuffisante des collections.

A cela s'ajoutent des éléments matériels tels que l'usure des moquettes, des peintures défraîchies, un éclairage inadapté, des audiovisuels obsolètes voir hors d'usage, un système de climatisation/ventilation défaillant ne permettant pas de respecter les exigences de base en matière de conservation d'œuvres, etc.

Enfin, l'absence du XX^{ème} siècle dans le parcours permanent rend l'exposition tout à fait inadéquate pour un jeune public, les classes lausannoises fréquentant régulièrement le musée.

Partant de ce constat, la Municipalité a proposé dans le cadre du rapport-préavis no 2008/26 du 21 mai 2008¹⁶ sur la politique culturelle de la Ville de Lausanne de créer un nouveau parcours permanent. Ce rapport-préavis a été adopté par votre Conseil le 24 février 2009.

4. Etat du bâtiment

Les analyses détaillées menées par les architectes lauréats du concours et les mandataires spécialisés ont aussi révélé que des travaux importants d'entretien quant au bâtiment lui-même devaient être réalisés. Ces travaux concernent essentiellement la toiture, qui n'est plus étanche, la mise aux normes selon l'ECA et les installations techniques générales du musée (centrale de ventilation, centrale de climatisation, raccord sur chauffage à distance, mise aux normes électriques).

Il convient de rappeler ici que ce bâtiment historique, propriété communale, n'a pas fait l'objet de travaux d'entretien importants depuis plus de vingt ans, hormis des interventions ponctuelles pour garantir le bon fonctionnement du musée (réparation de fuites, ajouts d'éléments de climatisation/ventilation, d'éclairage, etc.).

5. Projet de rénovation et transformation de l'exposition permanente et entretien du bâtiment

A la suite de l'ouverture d'un compte d'attente de Fr. 350 000.–¹⁷, le Service d'architecture a organisé, en procédure sélective, pour le compte du service de la culture, un concours de projets de scénographie et d'architecture. Lancée le 8 décembre 2009, ce sont 21 groupements de mandataires qui ont participé à la procédure en déposant un dossier.

Conformément au cahier des charges, 10 groupements de mandataires ont été retenus pour la 2^e phase de sélection par le jury, présidé par le chef du Service de la culture et comprenant des membres représentant le monde des musées mais aussi de l'architecture et de la conservation du patrimoine bâti.

Au terme de la 2^e phase du concours, c'est le projet « Lausanne existe » du groupement Brauen & Waelchli Architectes + Soumaswork qui a été choisi. Le projet du lauréat, ainsi que les autres dossiers ont été présenté au public dans le cadre d'une exposition qui s'est déroulée du 9 au 18 juillet 2010 au Musée historique.

Le projet lauréat répond pleinement aux attentes formulées par le Musée historique, à savoir un parcours permanent consacré à l'histoire de Lausanne, élaboré selon les règles d'une muséographie moderne, qui

- privilégie la présentation d'originaux,
- contribue à mettre ou remettre en valeur certaines parties de ses collections,

¹⁶ Voir note 14

¹⁷ BCC 2009, séance n° 6/1 du 24 novembre 2009, p. 496

- inclut le XX^e siècle en l’envisageant dans une perspective thématique,
- propose un large éventail de documents audiovisuels originaux,
- remet en valeur certains décors et éléments originaux du bâtiment.

« Lausanne existe » propose ainsi un parcours scénographique s’adaptant aux spécificités des différentes parties du bâtiment, à savoir espaces historiques et espaces modernes. Assimilant le caractère dichotomique de l’édifice, il propose un parcours visant à une adéquation thème espaces. Il fait débiter le parcours permanent dans les combles pour ensuite guider le visiteur dans les étages inférieurs en faisant une boucle. Estimés sur la base d’un avant-projet, les coûts de rénovation et transformation de l’exposition permanente se montent à Fr. 6 000 000.– TTC. L’estimation des coûts a été effectuée par les lauréats du concours et les ingénieurs spécialisés sous la forme d’un calcul par élément et par CFC à 3 chiffres. La précision du coût est de +/- 15 %. L’indice zurichois des coûts de la construction lors de l’établissement de l’estimation du coût est de 112.2 (base 1.4.2005). Les études complémentaires sollicitées par le biais de cette demande de crédit d’étude permettront un travail d’optimisation financière visant à trouver d’éventuelles économies possibles sur le projet de rénovation du parcours scénographique par rapport à l’estimation actuelle.

Lors des études préalables menées par les mandataires lauréats dans les mois qui ont suivi l’attribution du concours, il est apparu nécessaire d’effectuer d’importants travaux relatifs au bâtiment lui-même de manière à accueillir la nouvelle exposition permanente dans des conditions correctes de conservation et de présentation du patrimoine. Par ailleurs, il convient d’étudier les possibilités d’une ouverture saisonnière, voire permanente, du jardin du musée, aujourd’hui non accessible au public, en y associant par exemple une buvette et/ou un espace de restauration. Cette démarche aurait pour but de faire bénéficier la population lausannoise d’un jardin historique au centre-ville et de prolonger ainsi les visites au musée.

Ainsi, parallèlement à la rénovation muséographique, des travaux importants d’entretien doivent être réalisés. Ces travaux d’entretien concernent essentiellement la toiture qui n’est plus étanche et dont l’isolation thermique située au dessus des faux plafonds est en fibre de coco. Comme des installations électriques vétustes sont en contact direct avec ce matériau hautement combustible, cela représente un risque élevé du point de vue incendie. Dans tous les cas, le bâtiment devra être mis aux normes ECA. Les installations techniques générales du musée doivent être mise aux normes (centrale de ventilation, centrale de climatisation, raccord sur le chauffage à distance, mises aux normes électriques). Les travaux d’entretien ont été estimés à Fr. 2 360 000.– TTC, portant le coût total du projet à Fr. 8 360 000.– TTC.

Toutefois compte tenu du fait que ces travaux d’entretien ne concernent pas la rénovation de la muséographie et la mise à jour des installations techniques y relatives mais le bâtiment uniquement, la Municipalité a autorisé, dans sa séance du 29 juin 2011, le Service du logement et des gérances à prélever sur le préavis Programme d’entretien et importants travaux de rénovation de divers bâtiments du patrimoine administratif – 4^e étape 2013-2016 (en cours de préparation) le montant nécessaire, soit Fr. 2 360 000.– TTC.

6. Calendrier des opérations

Le calendrier provisoire des opérations se présente comme suit :

- | | | | |
|---|--|---|---------------------------|
| ➤ | Projet définitif | : | juin 2012 à décembre 2012 |
| ➤ | Dépôt du dossier d’enquête publique | : | janvier 2013 |
| ➤ | Dépôt du préavis pour crédit d’ouvrage | : | juin 2013 |
| ➤ | Préparation du dossier d’exécution | : | janvier 2014 |
| ➤ | Ouverture du chantier | : | mars 2014 |

➤ Fin du chantier : fin 2014

7. Demande d'un crédit d'étude

Ouvert suite à la communication de la Municipalité au Conseil communal du 4 novembre 2009, le compte d'attente d'un montant de Fr. 350 000.– est totalement engagé.

Afin de poursuivre les études qui permettront d'élaborer la demande de crédit d'ouvrage par voie de préavis, il convient de demander un crédit d'étude de Fr. 1 300 000.–, selon le tableau estimatif ci-après.

CFC	Description	Montant
Projet de rénovation et transformation de l'exposition permanente		
501	Frais de Concours	132'000.00
511	Autorisations, taxes	11'000.00
524	Echantillons, maquettes reproductions	62'000.00
564	Autres frais secondaires (expertises)	30'000.00
591	Honoraires architecte (jusqu'aux soumissions rentrées)	265'000.00
596.1	Honoraires scénographe (jusqu'aux soumissions rentrées)	276'000.00
592	Honoraires ingénieur civil (jusqu'aux soumissions rentrées)	14'000.00
593	Honoraires ingénieurs électricité (jusqu'aux soumissions rentrées)	35'000.00
594	Honoraires ingénieurs chauffage, ventilation, refroidissement, sanitaires (jusqu'aux soumissions rentrées)	65'000.00
596.2	Honoraires spécialistes (acousticien, géomètre, éclairagiste, etc.)	20'000.00
600	Divers et imprévus	40'000.00
	TOTAL RENOVATION ET TRANSFORMATION DE L'EXPOSITION PERMANENTE	950'000.00
Travaux d'entretien		
591	Honoraires architectes (jusqu'aux soumissions rentrées)	214'000.00
593	Honoraires ingénieurs électricité (jusqu'aux soumissions rentrées)	10'000.00
594	Honoraires ingénieurs chauffage, ventilation, refroidissement, sanitaires (jusqu'aux soumissions rentrées)	89'000.00
596.2	Honoraires spécialistes (géomètre)	21'000.00
600	Divers et imprévus	16'000.00
	TOTAL TRAVAUX D'ENTRETIEN	350'000.00
	TOTAL CREDIT D'ETUDE	1'300'000.00

La réalisation du projet figure au plan des investissements pour les années 2012 à 2015 pour un montant de Fr. 6 000 000.–.

8. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2011/61 de la Municipalité, du 14 décembre 2011

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1 300 000.– destiné à couvrir les frais d'études pour la transformation et la rénovation de l'exposition permanente ainsi que l'entretien du bâtiment du Musée historique de Lausanne, montant qui sera balancé pour une partie, soit Fr. 950 000.–, par prélèvement sur le crédit d'ouvrage qui sera sollicité par voie de préavis et pour l'autre partie, soit Fr. 350 000.–, sur le *Programme d'entretien et importants travaux de rénovation de divers bâtiments du patrimoine administratif – 4^e étape 2013-2016* du service du logement et des gérances qui sera sollicité par voie de préavis ;
2. de balancer le compte d'attente 3302.581.336 par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 1 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 3600.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit susmentionné.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Thérèse de Meuron (PLR), rapportrice, Benoît Biéler (Les Verts), Maurice Calame (PLR), Anne-Françoise Decollogny (Soc.), Olivier Faller (Soc.), Jean-Daniel Henchoz (PLR), Philippe Mivelaz (Soc.), Roland Ostermann (Les Verts), Philipp Stauber (UDC).

Municipalité : M. Grégoire Junod, municipal, Culture et logement.

Rapport polycopié de M^{me} Thérèse de Meuron (PLR), rapportrice :

La commission n° 39 chargée de l'examen du préavis cité en titre s'est réunie à la salle des conférences étage E1 à Chauderon le lundi 19 mars 2012 de 15 h 30 à 16 h 50. Elle était composée de M^{me} Anne-Françoise Decollogny, de MM. Benoît Biéler, Maurice Calame, Olivier Faller, Jean-Daniel Henchoz, Philippe Mivelaz, Roland Ostermann, Philipp Stauber et de la présidente de la commission et rapportrice Thérèse de Meuron. M. Hadrien Buclin était absent.

La Municipalité et l'Administration étaient représentées, respectivement par M. Grégoire Junod, directeur de la culture et du logement (ci-après CL), et de MM. Fabien Ruf, chef du Service de la culture, Laurent Golay, directeur du Musée historique de Lausanne, Ahmet Salyador, responsable du patrimoine administratif, Harold Wagner, adjoint à la cheffe du Service d'architecture et de David Fromaget, architecte, Service d'architecture. M. Olivier Français, directeur des Travaux, était excusé. M^{me} Liliane Blanc, juriste au Service de la culture, a pris d'excellentes notes de séance, ce dont nous la remercions chaleureusement.

1. Objet du préavis

Après les présentations d'usage, le directeur CL précise les raisons pour lesquelles un crédit d'étude est demandé :

- nécessité de rénover l'exposition du musée historique de Lausanne (ci-après MHL) et de la compléter (notamment sur le XX^e siècle) ;

- le coût de l'opération comprend le parcours permanent ainsi que les travaux d'entretien du bâtiment ;
- s'agissant d'un projet culturel important, la Municipalité a conservé cet objet aux plans des investissements.

2. Discussion générale

Un commissaire, observant que le crédit d'étude concerne aussi bien les travaux de rénovation et de transformation de l'exposition permanente (estimés à 6 000 000 fr.) que les travaux d'entretien du bâtiment (estimés à 2 300 000 fr.), pose deux questions :

- Que se passerait-il si l'on renonçait aux travaux d'entretien ?
- Comment se répartissent les coûts de la mise à jour de cette exposition ?

A la question a), il est répondu que les travaux d'entretien (réfection du toit et installations de chauffage à distance et de détection d'incendie) sont absolument indispensables.

A la question b), les coûts détaillés sont fournis, à savoir : 2 100 000 fr. HT pour la muséographie (inclus honoraires du scénographe), 250 000 fr. HT pour les travaux préparatoires (CFC 1), 2 311 000 fr. HT pour les travaux de maçonnerie, portes, fenêtres, étanchéité, installations électriques, chauffage/ventilation, installations sanitaires, aménagements intérieurs (honoraires compris) (CFC 2), 240 000 fr. HT pour des frais secondaires et compte d'attente correspondant aux frais de concours, autorisations et taxes, échantillons, maquettes, etc., 117 000 fr. HT pour les frais de déménagement des œuvres et enfin 524 000 fr. HT pour divers et imprévus, soit +/-15 % du coût du projet.

En réponse à un commissaire, il est précisé que, concernant la protection du patrimoine bâti, ce projet, par ailleurs peu intrusif, ne devrait pas poser problème, ce d'autant plus que le conservateur cantonal des monuments était membre du jury du concours.

Des commissaires s'inquiètent de la nouvelle approche muséographique prévue. L'exposition sera adaptée aux espaces et présentée de manière thématique sans pour autant supprimer la présentation chronologique. Le directeur du musée précise en outre que cette nouvelle exposition permanente s'inspire de réalisations d'autres musées suisses et étrangers. Un soin tout particulier sera aussi apporté aux fins d'éviter, dans la mesure du possible, toutes les « interventions techniques » (écrans, prises électriques, etc.)

Concernant le coût des études – jugé élevé par un commissaire – il est répondu que les honoraires indiqués dans le préavis correspondent aux recommandations de la SIA. Il s'agit d'un projet complexe, faisant appel à de nombreux spécialistes. Les honoraires relatifs aux travaux d'entretien sont compris dans les 1 300 000 fr. Enfin, les études doivent être poussées aux fins d'avoir les chiffres les plus précis possible en vue de la demande de crédit de construction.

Il est encore précisé, pour répondre à un commissaire, que le crédit demandé dans le cadre de ce préavis couvre exclusivement les frais relatifs aux études. Les honoraires concernant la réalisation des travaux feront l'objet d'une demande dans le cadre du préavis de construction.

3. Examen du préavis

Beaucoup de thèmes ayant été abordés dans le cadre de la discussion générale, aucune question ni remarque sur les chapitres 1 à 4.

Chapitre 5 - Projet de rénovation et transformation de l'exposition permanente et entretien du bâtiment

Un commissaire estime paradoxal le fait d'envisager l'ouverture au public du jardin du MHL avec une éventuelle buvette alors que le musée manque de place pour sa mission. Il lui est répondu que cette idée, il est vrai, ne fait pas partie du projet mais que rien

n'empêche d'y réfléchir, ce d'autant plus que ce type de prestation est offert dans tous les musées. Certains membres de la commission trouvent l'idée intéressante.

La composition du jury est la suivante : président : Fabien Ruf. Membres : Nicole Christe, cheffe du Service d'architecture, Laurent Golay, directeur MHL, Laurent Chenu, conservateur des monuments et sites, Helen Bieri Thomson, directrice-adjointe du château de Prangins, Nicolas Delachaux, architecte EPFL, Pierre-Alain Bertola, architecte EPFL scénographe, Jean-François Blanc, chef de projet, secteur recherche appliquée et développement à l'ECAL. Expert technique : Ahmet Salyador. Suppléants : Diana Le Dinh, conservatrice au MHL et David Fromaget.

Aucune remarque sur le chapitre 6, *Calendrier des opérations*.

Chapitre 7 – *Demande de crédit d'étude*

Les précisions suivantes sont apportées : les 350 000 fr. du compte d'attente – compris dans les 1 300 000 fr. ont été dépensés (frais + prix du concours + études d'avant-projet).

Les divers et imprévus concernent aussi des honoraires dès lors que le devis de l'avant-projet est à +/-15 %.

Des commissaires s'inquiètent du sort du personnel et des œuvres pendant la durée des travaux. Le personnel administratif ne sera pas concerné par les travaux. Quant aux autres collaborateurs, plusieurs s'occuperont de la préparation de la nouvelle exposition permanente. Enfin, les œuvres seront à l'abri dans le dépôt MHL.

4. Vote

Les 3 conclusions du préavis N° 2011/61 – votées en bloc – sont acceptées par 8 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

Discussion

M^{me} Thérèse de Meuron (PLR), rapportrice : – Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1 300 000 francs destiné à couvrir les frais d'étude pour la transformation et la rénovation de l'exposition permanente ainsi que l'entretien du Musée historique de Lausanne.

La discussion est ouverte.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Le groupe PLR, dans sa très grande majorité, soutiendra le préavis. Nous ne doutons pas de la nécessité de rénover les toitures du bâtiment. Certains musées lausannois ont cruellement souffert d'inondations pour que nous ne nous opposions pas à cette étude. Nous pensons également qu'une rénovation de la muséographie, sans être absolument nécessaire, est toutefois souhaitable.

Nous avons malgré tout quelques interrogations s'agissant de la ventilation complète du bâtiment et, surtout, nous nous interrogeons sur le calendrier. En effet, il nous semble qu'un des projets phares de la législature est le nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts et le Pôle muséal, largement soutenus par les autorités lausannoises, qui y participent à de multiples niveaux. Or, de mémoire, il nous semble qu'il avait été question de déplacer le mudac au sein du Pôle muséal, ce qui libérerait des surfaces dans le bâtiment actuellement occupé par le mudac ; ce bâtiment est à quelques mètres du Musée historique de Lausanne, dans un bâtiment historique. Il faudrait peut-être réfléchir à la conception globale de la muséographie avant de sacrifier de grands espaces à une exposition permanente.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – Bien que cet objet ait pratiquement fait l'unanimité au sein de la commission, le groupe socialiste tient à marquer son soutien à ce projet. Contrairement au PLR, nous pensons que la rénovation de la muséographie est indispensable. La présentation actuelle a plus de 20 ans. Le nouveau projet permettra de mettre en valeur les collections, de parler un peu plus du XX^e siècle et d'avoir une

présentation plus actuelle. Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de soutenir ce projet.

Quant au déplacement au Pôle muséal, il y a une question d'échéance. Mais il n'a jamais été question de déplacer le Musée historique ; de plus, c'est un musée lausannois.

M. Philipp Stauber (UDC) : – Le groupe UDC est également favorable à ce projet. Après analyse du budget présenté, nous avons constaté que les investissements sont proportionnés et nécessaires. Une bonne partie des investissements n'est pas exclusivement destinée à une exposition particulière, mais on maintient tout en modernisant, avec une certaine flexibilité par rapport à l'occupation des lieux et aux types d'expositions à faire. Donc, le projet nous semble sensé et nous le soutenons.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Je n'ai peut-être pas été clair : j'ai bien parlé du déplacement du mudac sur le Pôle muséal ; je n'ai jamais envisagé ou évoqué le déplacement du Musée historique au Pôle muséal.

M. Grégoire Junod, municipal, Culture et logement : – J'aimerais remercier MM. Hildbrand, Mivelaz et Stauber pour leur soutien à ce préavis, qui est effectivement important pour la Ville de Lausanne et pour la politique culturelle que nous poursuivons, ainsi que pour la modernisation des musées puisque, vous le savez, nous avons engagé encore récemment des crédits pour moderniser et agrandir le Musée romain. Ces travaux sont en cours. Le Musée de l'art brut a aussi été agrandi, le mudac est dans un bâtiment en parfait état et on prévoit effectivement de l'installer dans le Pôle muséal.

Le Musée historique est celui qui a aujourd'hui besoin d'une rénovation et d'une nouvelle exposition permanente. On s'en rend bien compte lorsqu'on le visite. Une exposition permanente est en général conçue pour durer quinze à vingt ans ; on y est aujourd'hui. Le dernier préavis de rénovation du Musée historique date de 1985. On voit à quel point la muséographie a évolué ; il est donc temps de repenser le parcours permanent de ce musée.

La question de M. Hildbrand sur les délais et les échéances est intéressante, notamment en lien avec le futur Pôle muséal. S'agissant du Musée historique, le but n'est pas d'agrandir le musée. Nous souhaitons le moderniser et refaire le parcours de l'exposition permanente. Si nous déplaçons le Musée historique dans l'actuel bâtiment du mudac, il faudrait entièrement le réaménager pour l'adapter. Il faudrait faire des travaux extrêmement lourds. Il nous faudrait également faire un nouveau parcours permanent et utiliser les locaux qui seraient laissés libres dans le Musée historique. Alors, je ne sais pas si c'est ce que vous vouliez dire – je vous vois sourire. Je le dis parce que cela a été évoqué à un certain moment. En réalité, nous n'avons pas besoin de surfaces supplémentaires, mais seulement de pouvoir rénover ce parcours permanent. De plus, nous souhaitons préserver ce Musée historique dans les lieux qu'il occupe à l'heure actuelle, qui est l'idéal pour ce type de musée.

J'ajoute encore un petit mot sur le lieu : vous l'avez peut-être vu dans le préavis, nous souhaitons aussi, dans le cadre du crédit d'étude que vous allez voter ce soir, envisager la possibilité de créer un petit espace public de manière à pouvoir exploiter les magnifiques jardins du Musée, qui pourraient être mieux mis en valeur et mieux utilisés par le public. C'est intéressant pour tout musée moderne d'avoir un petit établissement, un lieu où les gens puissent se restaurer simplement et boire quelque chose. Evidemment que, pour la Cité et pour la Cathédrale, ce serait aussi un grand plus que les touristes puissent se restaurer ou boire quelque chose – au moins à la belle saison – dans les jardins du musée.

Du point de vue de l'échéancier, on est vraiment sur deux projets différents, soit le Pôle muséal et la rénovation du Musée historique. Si le mudac trouve un jour sa place dans le Pôle muséal – ce que nous souhaitons –, cela dépendra essentiellement du Canton, puisque ce projet est surtout en lien avec le nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts ; la question va devoir être traitée par le Grand Conseil en 2013. Si le mudac devait se déplacer dans quelques années pour rejoindre le Pôle muséal, la question du réaménagement de la maison

Gaudard se poserait. Nous avons quelques idées à ce sujet, mais c'est évidemment trop tôt pour en parler. Par contre, il ne nous apparaît pas qu'il pourrait y avoir en la matière de synergie utile avec le Musée historique, ni aujourd'hui, ni plus tard.

La discussion est close.

M^{me} Thérèse de Meuron (PLR), rapportrice : – Les membres de la commission ont accepté ce préavis par 8 voix et une abstention.

Le préavis est adopté à l'unanimité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2011/61 de la Municipalité, du 14 décembre 2011
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1 300 000.– destiné à couvrir les frais d'études pour la transformation et la rénovation de l'exposition permanente ainsi que l'entretien du bâtiment du Musée historique de Lausanne, montant qui sera balancé pour une partie, soit Fr. 950 000.–, par prélèvement sur le crédit d'ouvrage qui sera sollicité par voie de préavis et pour l'autre partie, soit Fr. 350 000.–, sur le *Programme d'entretien et importants travaux de rénovation de divers bâtiments du patrimoine administratif – 4^e étape 2013-2016* du Service du logement et des gérances qui sera sollicité par voie de préavis ;
2. de balancer le compte d'attente 3302.581.336 par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 1 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 3600.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit susmentionné.

Développement du quartier des Fiches-Nord

Transfert d'une partie du chemin de Bérée au domaine public et réaménagement partiel de la chaussée et des trottoirs

Extension des réseaux souterrains communaux

Préavis N° 2012/04 du 19 janvier 2012

Travaux, Culture et logement, Services industriels

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité informe votre Conseil du développement du quartier des Fiches-Nord prévoyant la construction de 500 à 600 logements et sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de **2 617 000 francs**. Ce crédit permettra de financer le transfert d'une partie du chemin de Bérée au domaine public avec le réaménagement partiel de la chaussée et des trottoirs, ainsi que les participations communales aux adaptations et compléments des réseaux souterrains des collecteurs d'eaux usées, d'eaux claires et d'eau d'alimentation et les extensions des réseaux de moyenne et basse tension électrique et du télé-réseau. Il permettra également la réalisation d'une passerelle pour relier le quartier de Valmont au futur quartier des Fiches et au métro m2 (station Fourmi).

2. Préambule et historique

2.1. *Radiation des servitudes de restrictions de bâtir*

Le secteur au lieu-dit Les Fiches-Nord était composé d'une dizaine de parcelles pour une superficie d'environ 52 700 m², grevées de différentes servitudes privées de restrictions de bâtir inscrites entre 1930 et 1950, empêchant un développement qualitatif et harmonieux du quartier. Ces servitudes anciennes résultaient des pratiques de l'époque où les propriétaires grevaient leur terrain en fonction de leur vision urbanistique; ensuite le morcellement du parcellaire a conduit à une augmentation significative du nombre des bénéficiaires.

En 1995, la Municipalité soumettait à l'enquête publique un projet de PPA, accompagné d'un rapport d'impact pour les Fiches-Nord. Ce plan visait, pour l'essentiel, à développer l'habitat et à prévoir, le long de la route de Berne, des activités. Toutefois, les servitudes de restriction de bâtir n'ayant pas été levées et les négociations y relatives n'avançant pas, l'ensemble du processus a dû être stoppé par la Municipalité en janvier 1999.

Le 4 mai 2005, la Municipalité a constitué un groupe de travail, présidé par le directeur des Travaux, avec des représentants des services du logement et des gérances, d'urbanisme et de la coordination et du cadastre, ainsi que de la Commission immobilière, afin de négocier avec les propriétaires concernés la levée des servitudes et de concevoir le développement urbanistique du nouveau quartier.

Après de longues et difficiles négociations avec certains propriétaires, il a été possible de radier les servitudes de restriction de bâtir sur les parcelles du secteur Les Fiches-Nord. La levée de ces restrictions de bâtir a été une aventure avec quelques péripéties. Toutefois, la démarche étape par étape en formalisant par un acte de radiation aussitôt un accord trouvé et la volonté de la Municipalité de concevoir des solutions pragmatiques pour les différentes situations ont permis d'avancer dans ce dossier. Ainsi, le 11 octobre 2010, les propriétaires concernés ont signé les dernières radiations de servitudes foncières.

2.2. *Constitution de l'Association des propriétaires des Fiches-Nord*

L'Association des propriétaires des Fiches-Nord, composée de cinq propriétaires privés, avec la Commune de Lausanne, s'est constituée par la signature d'une convention foncière le 9 janvier 2008. L'objectif était de développer le quartier avec le métro m2 à sa porte, à savoir réaliser un ensemble de logements et d'activités de grande qualité en minimisant les impacts du transport individuel.

Cette convention réglait principalement les aspects suivants :

- droits théoriques en surface brute de plancher de chaque propriétaire ;
- répartition des frais entre propriétaires pour la radiation des servitudes de restriction de bâtir ;
- engagement des propriétaires à participer à un concours d'urbanisme pour le développement du quartier et à respecter son résultat ;
- réalisation des infrastructures et équipements collectifs ainsi que leur financement ;
- répartition des droits des propriétaires par rapport au projet de développement urbanistique du quartier.

2.3. *Développement urbanistique du quartier*

Dans le but de disposer de différentes visions urbanistiques et constructives du secteur ainsi que de s'assurer que les dispositions du plan général d'affectation étaient suffisantes pour le lancement d'un concours d'urbanisme, l'Association des propriétaires a mandaté trois bureaux d'architectes pour établir un avant-projet de développement dudit quartier.

Suite aux résultats encourageants obtenus par les trois bureaux d'architectes, l'Association des propriétaires a lancé un concours de projets d'urbanisme à un degré selon SIA 142 en procédure ouverte. Quinze inscriptions ont été enregistrées dans les délais impartis, et huit projets ont été rendus. Le jury, à la majorité, a recommandé au maître de l'ouvrage le projet « 1 KILOMÈTRE A PIED » du bureau d'architectes Architram SA à Renens.

Le projet lauréat se structure à partir d'une réflexion urbaine à l'échelle territoriale mettant en relation divers équipements collectifs (écoles, commerces, arrêt du métro m2) situés à la même cote d'altitude et définit une esplanade piétonne généreuse et animée, connectée à trois allées piétonnes, puis, sur la partie haute du site, à une route horizontale qui dessert en amont et en aval différents îlots bâtis. Les trois allées piétonnes sont orientées dans le sens de la pente en tenant compte du parcellaire de manière à ouvrir sur des vues cadrées sur les massifs boisés ainsi que sur le paysage du lac et des Alpes savoyardes.

A la suite du concours, le bureau lauréat a reçu le mandat de développer le concept du projet afin de détailler et préciser les éléments qui seront à respecter lors de l'établissement des projets définitifs de construction et de définir et chiffrer les équipements collectifs nécessaires au futur quartier, en étroite collaboration avec les services communaux concernés. Ce mandat a débouché sur la charte urbanistique et équipements collectifs du quartier des Fiches-Nord du 19 mars 2010 (annexe 1 au présent préavis).

La partie nord-est du quartier (lot de construction 11) fait partie du plan d'extension Bérée, numéro 620 du 24 mai 1985. Un plan partiel d'affectation basé sur la charte urbanistique susmentionnée est en cours de procédure. L'enquête publique devrait débiter au cours du premier semestre 2012.

2.4. Accord définitif entre les propriétaires pour la réalisation du quartier

L'établissement de la charte urbanistique et équipements collectifs a permis à l'Association des propriétaires, avec la participation nouvelle de la Caisse de pensions du personnel communal (CPCL) qui, entre-temps, est devenue propriétaire de la parcelle 20545 de Lausanne dans le cadre de sa recapitalisation (voir préavis 2008/59), de préciser ses engagements pour le développement du quartier dans une nouvelle convention foncière du 30 septembre 2010.

Cette dernière annule l'accord du 9 janvier 2008 et précise les engagements de chaque propriétaire par rapport à la réalisation du quartier, au remaniement parcellaire qui doit être effectué, à la répartition définitive des surfaces brutes de plancher de chaque lot et des répartitions des frais associés, à l'engagement des propriétaires de constituer les servitudes foncières et personnelles nécessaires au quartier et, finalement, à la réalisation des infrastructures collectives et à leur financement garanti par une charge foncière d'un montant de 8 902 000 francs.

2.5. Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie sur les parcelles de la Ligue pour la lecture de la Bible en faveur de la Commune de Lausanne

La Ligue pour la lecture de la Bible et la Commune de Lausanne ont également trouvé un accord pour que les parcelles 7307, 7309, 20543 et 20546 de la Ligue soient à la disposition de la Commune de Lausanne sous la forme d'un droit de superficie. Un acte conditionnel de constitution de droit distinct et permanent de superficie a été signé le 5 avril 2007 qui a été remplacé par un acte définitif paraphé le 27 octobre 2011, en même temps que l'acte réalisant le remaniement parcellaire afin d'adapter les parcelles existantes aux dix lots de construction de la charte urbanistique.

Les éléments principaux du droit de superficie en faveur de la Commune de Lausanne sont les suivants :

Surface du DDP : 22 021 m² sur les parcelles 7307, 7309, 20543 et 20546 de Lausanne.

Durée :	99 ans dès la date d'inscription au Registre foncier de l'acte constitutif de droit de superficie. Toute demande de prolongation devra être formulée par la superficiaire cinq ans avant l'échéance.
Bâtiments :	ils sont cédés à la superficiaire sans indemnité eu égard aux travaux de constructions prévus.
Redevance :	la redevance annuelle sera calculée au taux de 5 % sur la valeur du terrain. Le prix de ce dernier est défini sur la base d'un montant de 650 francs le m ² constructible pour un coefficient d'utilisation du sol de 1,2. Le prix final sera adapté proportionnellement au coefficient d'utilisation du sol des constructions réalisées. Toutefois, la redevance ne sera en aucun cas inférieure à celle qui serait payée pour un coefficient de 1,0. Dès le 1 ^{er} janvier 2013, une redevance annuelle de 150 000 francs sera perçue pour l'entier de la surface du droit de superficie. Cette redevance sera adaptée systématiquement dès le douzième mois après l'obtention des permis de construire, conformément aux principes de base de la redevance susmentionnés.

2.6. Constitution d'une société simple Quartier Fiches-Nord

Avant de débiter les travaux d'équipements collectifs liés aux parcelles pour un montant de plus de 8 millions de francs, les propriétaires concernés par le développement du quartier, à l'exception de la Ligue pour la lecture de la Bible qui a conféré sur ses parcelles un droit de superficie, se sont constitués en société simple dite Quartier Fiches-Nord.

Le but de cette société est de permettre aux propriétaires d'agir en commun dans le seul but de réaliser les infrastructures collectives liées aux parcelles du quartier Fiches-Nord, de développer sa structure urbanistique et de procéder à diverses adaptations foncières conformément à la convention foncière du 30 septembre 2010 et à la charte urbanistique et équipements collectifs du 19 mars 2010.

2.7. Elaboration des projets de construction des bâtiments

L'Etablissement cantonal d'assurances (ECA), propriétaire de la parcelle 1887 (lot 2 de construction), ainsi que les propriétaires privés des parcelles 7303 et 7784 (lots 4 et 5 de construction) ont développé des projets de construction. Les démarches d'autorisation de construire sont en cours pour les lots 4 et 5 et, pour le lot 2, la demande d'autorisation de construire sera déposée dans le courant de l'année 2012.

En ce qui concerne les projets sur les autres parcelles formant le quartier, l'état d'avancement est le suivant :

- La parcelle 20545 (lot 7 de construction) permet la construction d'environ 120 logements, répartis en huit immeubles. Ces logements seront mis en location à des loyers destinés à la classe moyenne. La CPCL cherche à réaliser une mixité harmonieuse entre des logements de 2, 3, 4 et 5 pièces tout en garantissant un bon rendement pour l'ensemble de l'investissement tenant compte de la valeur du terrain et du coût de construction.
- Les parcelles 20546, 7277 (partielle) et 7309 (respectivement les lots de construction 8, 9 et 11) ont été promises par la Municipalité à la Société immobilière lausannoise pour le logement (SILL). Pour mémoire, cette société immobilière communale a été créée dans le cadre du préavis 2008/59 suite à la cession de la coopérative COLOSA à la CPCL. La surface brute de plancher totale de ces lots s'élève à 34 676 m². Deux lots (numéros 8 et 9) représentant 13 676 m² de surface brute de plancher en zone de moyenne densité permettent la réalisation d'environ 120 logements, répartis en 8 immeubles. Le troisième lot de construction (numéro 11), d'une surface brute de plancher importante de 21 000 m², est soumis à un plan partiel d'affectation

actuellement en cours de procédure. Il permet, grâce à une densité supérieure (CUS d'environ 1,6), de réaliser quelque 180 logements. La SILL souhaite renforcer la mixité sociale dans le quartier. A cet effet, elle prévoit de combiner logements subventionnés, logements à loyers contrôlés ainsi qu'une partie en PPE, conformément aux objectifs fixés dans le préavis 2005/45 *3 000 logements*.

- La Municipalité a également décidé de promettre la cession de la parcelle 7307 (lot 6 de construction) à la Fondation lausannoise pour la construction des logements (FLCL). Cette fondation, dont la mission principale est la réalisation des logements subventionnés, pourra réaliser deux immeubles subventionnés.

Toutes les parcelles ayant fait l'objet d'une promesse par la Municipalité à la SILL et à la FLCL feront l'objet de préavis spécifiques que la Municipalité présentera au Conseil communal pour l'octroi de droits et sous-droits distincts et permanents de superficie. Ces préavis seront présentés au fur et à mesure de l'avancement des projets de la SILL et de la FLCL. Ces préavis contiendront également une clause concernant le remboursement des frais d'études et de participation aux travaux d'infrastructures.

En effet, la SILL et la FLCL ont consenti à financer les études (en vue de l'obtention du permis de construire et l'établissement du devis général) ainsi que les travaux liés à la réalisation des infrastructures communes, à condition que la Municipalité s'engage à demander leur remboursement en cas de non-aboutissement du projet dû au refus du Conseil communal d'octroyer les droits de superficie nécessaires.

Il est encore important de préciser que l'ensemble des acteurs, notamment la CPCL, la SILL et la FLCL, planifieront et coordonneront ensemble la création d'une proportion adéquate de logements protégés sur le site afin de répondre aux besoins liés au vieillissement de la population et à la volonté d'assurer une mixité sociale et intergénérationnelle.

3. Travaux prévus d'infrastructures collectives communales

3.1. Transfert d'une partie du chemin de Bérée au domaine public et réaménagement partiel de la chaussée et des trottoirs

Le chemin de Bérée a aujourd'hui un statut entièrement privé dont une partie, selon le plan de situation en annexe 2, devra être transférée au domaine public communal dans le cadre du développement du quartier.

Ce transfert au domaine public sera accompagné par la réalisation de seuils de modération de trafic, de trottoirs continus, du réaménagement du petit rond-point existant pour le rebroussement des véhicules et par la suppression d'un aménagement pavé.

Le coût des travaux de transfert au domaine public ainsi que le réaménagement partiel de la chaussée et des trottoirs est devisé à 100 000 francs à charge de la Commune de Lausanne.

Tous les autres aménagements routiers et piétonniers liés aux parcelles du quartier estimés à 4 941 000 francs sont à la charge des propriétaires fonciers.

3.2. Adaptations et extensions des réseaux souterrains communaux

Le bureau d'ingénieurs en charge des équipements collectifs du quartier a établi son projet de construction en étroite collaboration avec les services communaux concernés. La grande partie des équipements du quartier sont à la charge des propriétaires fonciers à hauteur d'un montant estimé à 3 461 000 francs. Toutefois, certains travaux et fournitures présentés, ci-après, sont à la charge de la Commune de Lausanne.

3.2.1. Adaptation des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires

Suite à l'inspection partielle par caméra du réseau public existant, il a été constaté que l'état structurel des collecteurs d'évacuation des eaux usées et des eaux claires était

satisfaisant. Ces contrôles ont toutefois montré que les collecteurs étaient fortement entravés par des dépôts de calcaire et que de nombreux joints n'étaient pas étanches. Cette situation entraîne l'introduction d'eaux claires dans le réseau ainsi que l'exfiltration d'eaux usées dans le terrain. Dans ce contexte, il faut prévoir une réhabilitation des canalisations par gainage sur une longueur d'environ 560 mètres. Le coût de ces travaux est estimé à 250 000 francs.

L'inspection des collecteurs a également mis en évidence un défaut géométrique du réseau d'eaux usées. En effet, plusieurs raccordements dans les chambres ont été construits avec des coudes limitant, voire empêchant le passage de moyens mécaniques permettant l'entretien, l'inspection ou la réhabilitation des collecteurs par robotique. Pour assurer l'entretien et la pérennité de cette canalisation existante, il apparaît nécessaire de modifier les introductions et départs du réseau d'eaux usées dans les chambres de contrôle. Ces travaux devisés à 80 000 francs seront planifiés avant l'aménagement définitif des parcelles de manière à pouvoir bénéficier des facilités d'accès et du dégagement du terrain.

3.2.2. *Intervention sur le réseau d'eau*

Le développement du quartier nécessite :

- La fourniture et la pose de conduites en fonte DN 150 mm sur une longueur totale d'environ 260 mètres et la mise en place de bornes hydrantes pour la défense incendie.
- Le remplacement d'une ancienne conduite en fonte grise DN 80 qui présente des risques élevés de fuites ou de ruptures de par ses caractéristiques de fabrication par une nouvelle conduite en fonte DN 150 mm sur une longueur d'environ 400 mètres qui disposera également de bornes hydrantes pour la défense incendie.

Le coût des travaux est estimé à 250 000 francs pour les fournitures et travaux, et il tient compte qu'une partie des frais de génie civil sont à la charge des propriétaires fonciers.

3.2.3. *Extension des réseaux de moyenne et basse tension électrique*

L'alimentation du nouveau quartier nécessitera la pose d'infrastructures réseaux de moyenne et basse tension pour le service de l'électricité. Il s'agit des éléments suivants :

- une série de batteries de tubes dans les nouveaux accès routiers ;
- de câbles d'alimentation de basse et moyenne tension ;
- deux postes de transformation dans la chaîne de moyenne tension ;
- neuf armoires de distribution de basse tension.

Le coût des fournitures et des travaux pour ces infrastructures est estimé à 550 000 francs, et il tient compte qu'une partie des frais de génie-civil sont à la charge des propriétaires fonciers.

L'éclairage public de ce nouveau quartier fait partie du projet commun d'aménagement défini par la charte urbanistique, à la charge des propriétaires fonciers.

3.2.4. *Extension du télé-réseau*

Le Service multimédia prévoit la pose de tubes ainsi que des chambres d'épissures et de tirages du fait que le secteur des Fiches-Nord n'est pas équipé pour permettre l'alimentation des futurs bâtiments du quartier.

Les diverses chambres posées permettent la mise en place des boîtiers d'épissures pour l'interconnexion du réseau existant avec le nouveau, la réalisation du raccordement des nouveaux bâtiments en fibre optique, ainsi que la dispense de travaux de génie civil lors d'interventions sur le réseau par le remplacement de la pose de câbles.

Pour des raisons budgétaires et éviter un double investissement sur une période de dix ans, le Service multimédia effectuera un déploiement de type FTTH¹⁸ dans ce quartier. Celui-ci servira de zone pilote pour le déploiement de ce type de réseaux dans de nouveaux quartiers, ceci en prévision des déploiements sur les futurs quartiers du projet Métamorphose.

Les coûts des fournitures et des travaux pour ces équipements télé-réseau sont estimés à 485 000 francs et ils tiennent compte qu'une partie des frais de génie civil sont à la charge des propriétaires fonciers.

3.2.5. *Extension du chauffage à distance*

Les coûts des fournitures et des travaux pour l'extension du chauffage à distance sont estimés à 550 000 francs et sont déjà prévus dans le crédit cadre 2012.

3.3. **Réalisation d'une passerelle permettant de relier les quartiers**

Le projet « 1 KILOMÈTRE À PIED » prévoyait une passerelle à la même cote d'altitude que l'important cheminement piétonnier au sud du quartier permettant de relier le quartier de Valmont au futur quartier des Fiches et au métro m2. L'Inspection cantonale des forêts s'est opposée à cette implantation en raison de la zone de vieux bois qui se trouvait justement à cet endroit et a exigé que cette liaison se situe en amont ou en aval de cette zone de vieux bois.

Dans le cadre du futur déplacement de la petite aire forestière à proximité de la station du m2 pour permettre la localisation d'équipements scolaires et socio-éducatifs, un accord de principe a été trouvé entre l'Inspection cantonale des forêts et la Commune pour les aspects forestiers du quartier. La localisation de la passerelle se situera quelque peu en aval par rapport au projet « 1 KILOMÈTRE À PIED » (annexe 3).

Le coût de cette passerelle, des aménagements d'accès et de son éclairage sont estimés à 680 000 francs. Une participation financière de 100 000 francs sera demandée aux propriétaires fonciers du quartier conformément à la convention foncière signée le 30 septembre 2010. Ainsi, le montant estimé à charge de la Commune de Lausanne sera de 580 000 francs.

4. **Prise en charge des frais des équipements collectifs pour les parcelles, propriété de la Commune de Lausanne**

Les frais des équipements collectifs à charge des propriétaires fonciers s'élèvent à 8 402 000 francs (sans la participation pour la passerelle). La répartition des coûts entre propriétaires se fera proportionnellement aux surfaces brutes de plancher des parcelles définies dans la charte et équipements collectifs du quartier des Fiches-Nord du 19 mars 2010 et dans la convention foncière du 30 septembre 2010. Cette clé de répartition, donnée ci-après, est définitive.

Lots de construction	Parcelles	Surfaces (en zone à bâtir)	SBP	% SBP
1	7302	1'552 m ²	2'920 m ²	3.84 %
2	1887	3'163 m ²	7'790 m ²	10.23 %
3	20384	2'352 m ²	4'354 m ²	5.72 %
4	7784	4'229 m ²	5'683 m ²	15.31 %
5	7303	5'143 m ²	5'967 m ²	
6	7307	2'514 m ²	2'568 m ²	3.37 %
7	20545	8'792 m ²	12'158 m ²	15.97 %

¹⁸ FTTH : Fiber To The Home - un réseau FTTH est un réseau de télécommunications qui se termine en fibre optique jusqu'au domicile de l'abonné permettant un débit d'informations très important.

8	20546	5'085 m ²	6'116 m ²	8.04 %
9	7277	6'072 m ²	7'560 m ²	9.93 %
11	7309	12'904 m ²	21'000 m ²	27.59 %
Total			76'116 m²	100.00 %

La Commune de Lausanne est propriétaire des parcelles 7302 (lot 1 de construction) et 7277 (lot 9 de construction) et bénéficiaire du droit distinct et permanent de superficie 20595 de Lausanne pour une durée de 99 ans dès la date d'inscription au Registre foncier touchant les parcelles 7307, 7309, 20543 et 20546 de Lausanne (lots 6, 8 et 11 de construction). Les modalités pour la prise en charge des frais des équipements collectifs à charge des parcelles propriété de la Commune de Lausanne ont été définies comme suit :

- Les frais des équipements collectifs liés aux lots de construction numéros 8, 9 et 11, estimés à 3 827 000 francs seront pris en charge par la SILL ; la Municipalité s'est engagée à faire reprendre ces frais au(x) futur(s) superficiaire(s), s'il y avait un changement dans l'attribution des droits et sous-droits de superficie par rapport à la planification d'attribution présentée au chapitre 3.7 du présent préavis.
- Le même dispositif a été mis en place pour le lot 6 de construction avec la FLCL dont les frais sont estimés à 283 000 francs.
- Le lot 1 de construction n'ayant pas été encore attribué, les frais des équipements collectifs dudit lot, estimés à 322 000 francs, seront financés par la Commune de Lausanne puis remboursés par le futur superficiaire du droit de superficie.

5. Programme des travaux d'équipements collectifs du quartier, de réaménagement d'une partie du chemin de Bérée ainsi que d'adaptation et d'extension des réseaux souterrains communaux

Les principales étapes des travaux sont les suivantes :

- Janvier 2012 : installation de chantier, travaux préparatoires.
- Janvier à juillet 2012 : adaptation des conduites existantes et pose des nouvelles canalisations.
- Février 2012 : démolition du bâtiment de Bérée 18.
- Juillet à septembre 2012 : réaménagement d'une partie du chemin de Bérée.
- Août-septembre 2012 : travaux de finition de certaines zones piétonnes.
- Dans le courant du deuxième semestre 2012 : début des premières constructions de bâtiments.
- Après la construction des bâtiments : travaux de finition par secteur (revêtement et bordures), raccordement des différents services, etc.
- La réalisation de la passerelle est prévue approximativement en même temps que la construction des aménagements extérieurs du lot 9.

Les travaux concernant directement la Commune de Lausanne ne débiteront pas avant l'adoption du présent préavis.

6. Aspects financiers

6.1. Participations communales aux coûts des travaux

Les participations communales aux coûts des travaux estimées sur la base des prix en vigueur en 2011 à charge de la Commune de Lausanne sont de 2 617 000 francs (TTC).

Cet investissement se décompose comme suit :

	Montant	Total
Direction des travaux		
<u>Service des routes et de la mobilité</u>		
<ul style="list-style-type: none"> • Transfert d'une partie du chemin de Bérée au domaine public ainsi que réaménagement de la chaussée et du trottoir • Passerelle permettant de relier les quartiers et le métro m2, part communale 	100'000.- 580'000.-	680'000.-
<u>Service d'assainissement</u>		
<ul style="list-style-type: none"> • Gainage de certaines conduites d'eaux usées et d'eaux claires • Modification des raccords d'eaux usées aux chambres 	250'000.- 80'000.-	330'000.-
<u>eauservice</u>		
<ul style="list-style-type: none"> • Fournitures et pose de conduites nouvelles avec bornes hydrantes • Remplacement d'une conduite en fonte grise avec borne hydrante 	45'000.- 205'000.-	250'000.-
Total pour la Direction des travaux		1'260'000.-
Direction des Services industriels		
<u>Service de l'électricité</u>		
<ul style="list-style-type: none"> • Réseaux de moyenne et basse tension électrique - Génie-civil - Matériel - Main d'œuvre interne - Intérêts intercalaires 	50'000.- 365'000.-	550'000.-
<u>Service du multimédia</u>		
<ul style="list-style-type: none"> • Extension du télé réseau - Génie-civil - Matériel et main d'œuvre externe 	115'000.- 20'000.-	485'000.-
<u>Service du gaz et du chauffage à distance</u>		
<ul style="list-style-type: none"> • Extension du chauffage à distance (montant de 550'000 francs pris en charge dans le cadre du crédit cadre 2012) 	290'000.- 195'000.-	
Total pour la Direction des Services industriels		1'035'000.-
Direction de la culture et du logement		
<u>Service du logement et des gérances</u>		
<ul style="list-style-type: none"> • Participation communale aux frais d'équipements collectifs liés aux parcelles du lot 1 de construction 	322'000.-	322'000.-
Total des participations communales aux coûts des travaux		2'617'000.-

6.2. Conséquences sur le budget

Les charges financières annuelles calculées sur l'investissement total, selon la méthode de l'annuité constante, peuvent être estimées comme suit :

– Service des routes et de la mobilité (à 3,25 % pendant 20 ans)	46 800.-
– Service d'assainissement (à 3,25 % pendant 20 ans)	22 700.-
– eauservice (à 3,25 % pendant 20 ans)	17 200.-
– Service de l'électricité (à 3,75 % pendant 35 ans)	28 500.-
– Service du logement et des gérances (à 3,25 % pendant 5 ans)	70 800.-

Les dépenses liées à l'investissement de 485 000 francs du service du multimédia seront entièrement amorties dans l'année où elles seront effectuées. Ces dépenses ne supportent pas de charges d'intérêt.

Les augmentations des charges d'entretien liées à ces travaux sont peu importantes et seront assumées dans le cadre du budget de fonctionnement des services concernés.

6.3. Plan des investissements

Ces travaux sont prévus dans le Plan des investissements pour les années 2012 à 2015 pour un montant de 3 000 000 francs. Les prises en charge des frais de l'extension du chauffage à distance dans le crédit cadre 2012, expliquent en partie l'écart entre le montant demandé (2 617 000 francs) et celui prévu au Plan des investissements.

7. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis n° 2012/4 de la Municipalité, du 19 janvier 2012 ;

ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 2 617 000 francs réparti comme il suit :
 - a. 680 000 francs pour le Service des routes et de la mobilité
 - b. 330 000 francs pour le Service d'assainissement
 - c. 250 000 francs pour eauservice
 - d. 550 000 francs pour le Service de l'électricité
 - e. 485 000 francs pour le Service du multimédia
 - f. 322 000 francs pour le Service du logement et des gérances
2. d'amortir annuellement les dépenses à raison de :
 - a. 34 000 francs pour la rubrique N° 4201.331 du Service des routes et de la mobilité
 - b. 16 500 francs pour la rubrique N° 4602.331 du Service d'assainissement
 - c. 12 500 francs pour la rubrique N° 4700.331 d'eauservice
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les amortissements relatifs au point 1 lettre d) sur la rubrique 331 de la Direction des services industriels ;

4. d'autoriser la Municipalité à amortir dans l'année où celles-ci ont lieu, les dépenses relatives au Service du multimédia ;
5. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 des services de la Direction des travaux et de la Direction de la culture et du logement, ainsi que sur la rubrique 322 pour ceux de la Direction des services industriels ;
6. de porter en amortissement des crédits susmentionnés les recettes et les subventions qui pourraient être accordées

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Annexes :

1. Charte urbanistique et équipements collectifs du quartier des Fiches-Nord établie par le bureau d'architectes Architram SA à Renens le 19 mars 2010.
2. Plan de situation du 12 janvier 2012 présentant le transfert d'une partie du chemin de Bérée au domaine public et réaménagement partiel de la chaussée et des trottoirs.
3. Plan de situation du 12 janvier 2012 figurant les différents lots de construction et position de la future passerelle du bureau d'architectes Architram SA à Renens.

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Jean-Daniel Henchoz (PLR), rapporteur, Raphaël Abbet (UDC), Valéry Beaud (Les Verts), Florence Bettschart-Narbel (PLR), Anne-Françoise Decollogny (Soc.), Guy Gaudard (PLR), Mirelle Knecht (Soc.), Roland Rapaz (Soc.), Maria Velasco (Les Verts).

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, Travaux.

Rapport polycopié de M. Jean-Daniel Henchoz (PLR), rapporteur :

Président-rapporteur : M. Jean-Daniel Henchoz

Membres : M^{mes} Florence Bettschart-Narbel, Mireille Knecht, Anne-Françoise Decollogny, Maria Velasco et MM. Guy Gaudard, Roland Rapaz, Valéry Beaud, Raphaël Abbet.

Excusé : M. Hadrien Buclin.

Municipalité : M. Olivier Français, directeur des Travaux.

Administration : M^{me} Isabelle Brandt, secrétaire, qui a rédigé les notes de séance, M^{me} Elinora Krebs, cheffe du Service du logement et des gérances, M. Yves Deillon, chef du Service de la coordination et du cadastre, M. Philippe Jaquet, chef du Service multimédia, M^{me} Salomé Burckhardt Zbinden, Service d'urbanisme et MM. Patrick Minet, Service des routes et de la mobilité, Gianni Pezzin, Service d'assainissement, Patrick Donnet-Descartes, Service de l'électricité

La commission s'est réunie le vendredi 23 mars 2012 à la salle 368, rue du Port-Franc 18.

Après une brève présentation des collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale qui l'accompagnent, le directeur des Travaux a introduit le contexte du préavis en précisant qu'il s'agit d'un projet relativement complexe s'agissant de l'étude d'un vaste territoire qui a débuté il y a plus de dix ans.

Une tentative d'urbanisation avait déjà eu lieu au milieu des années nonante. Cette démarche s'était soldée par un échec à cause des nombreuses servitudes de restrictions de bâtir qui grevaient ces terrains. La reprise du projet a mis l'accent au début sur la radiation des servitudes qui a pu être obtenue après de nombreuses années de négociations.

En parallèle aux opérations liées aux servitudes, l'Association des propriétaires a lancé un concours de projet d'urbanisme et le jury, à la majorité, a recommandé le projet « 1 KILOMETRE A PIED » du bureau d'architectes Architram S.A. à Renens.

Les accords trouvés avec les différents propriétaires ont été formalisés par l'établissement d'une convention foncière qui définit principalement les aspects suivants :

- remaniement parcellaire et attribution des lots de construction,
- attribution des terrains propriété de la Ligue pour la lecture de la Bible (LLB) sous forme de DDP d'une durée de 99 ans à la Commune,
- acceptation par les propriétaires d'une charte urbanistique pour le développement du quartier,
- réalisation commune des équipements collectifs du quartier et répartition des frais à charge des propriétaires fonciers selon une clé de répartition définitive.

Le quartier va se développer ces toutes prochaines années.

En complément à l'examen du préavis, la commission a abordé à la demande de la Société de développement la problématique de l'aménagement d'un accès de mobilité douce reliant les chemins de Chantemerle - Chaumière - Riant-Pré pour accéder au futur petit collège de Vennes destiné à devenir une garderie.

Aucune réponse ne peut être donnée pour l'instant, la Municipalité n'ayant pas encore eu connaissance de ce dossier. Une étude sera effectuée et une réponse sera apportée en temps voulu. La problématique du cheminement vertical n'a pas été privilégiée dans le projet de développement du quartier en regard de l'importance du traitement du cheminement horizontal.

Concernant le nombre de logements prévus dans le quartier, il dépend des projets qui seront déposés conformément au PGA, pour une partie et au PPA en cours de procédure, pour l'autre partie. Le nombre de 600 logements devrait être atteint.

Suite à une question de la commission concernant l'achat de la parcelle 7277 de l'hoirie Bauer, il a été précisé que la Commune a été approchée par le représentant de l'hoirie. Une négociation s'en est suivie et la Commune s'est adaptée au prix du marché dans ce secteur, défini par la vente d'autres parcelles réalisées après un appel d'offres. Le montant d'acquisition a été soumis à la Délégation aux affaires immobilières de la Commission des finances.

La Caisse de pensions du personnel communal (CPCL) est intervenue dans ce projet suite au préavis pour sa recapitalisation. Il n'a pas été envisagé que la CPCL devienne bénéficiaire d'un sous-droit de superficie sur les terrains de la LLB dans le contexte des réglementations liées aux caisses de pensions.

La charte urbanistique est de bonne qualité et les propriétaires se sont engagés à la respecter. Au sein de la société des propriétaires, le bureau d'architectes qui l'a établie est également chargé d'en assurer son application avec les propriétaires concernés en prenant en compte les spécificités de chaque projet. Il est à préciser que les éléments centraux de la charte correspondant aux éléments structurants du quartier (concepts des déplacements, des accès, des parkings, places de jeux, etc.) seront réalisés en commun dans le cadre de la société des propriétaires sous la direction du bureau lauréat du concours.

Le préavis porte sur l'octroi d'un crédit d'investissement de 2 617 000 francs pour permettre de financer le transfert d'une partie du chemin de Bérée au domaine public avec le réaménagement partiel de la chaussée et des trottoirs, ainsi que les participations communales aux adaptations et compléments des réseaux souterrains des collecteurs d'eaux usées, d'eaux claires et d'eau d'alimentation et les extensions des réseaux de moyenne et basse tension électrique et du télé-réseau. Il permettra également la réalisation d'une passerelle entre le quartier de Valmont et celui du futur quartier des Fiches.

Le chemin de Bérée sera soumis à la zone de circulation de 30 km/h, tandis que les chemins de desserte internes au quartier seront soumis à la zone de rencontre de 20 km/h.

A l'intérieur du quartier, les coûts de génie civil liés aux fouilles sont à la charge des propriétaires même si les réseaux restent la propriété de la Commune de Lausanne. Les bâtiments seront raccordés avec de la fibre optique et la dernière partie, partie verticale dans les bâtiments, peut être réalisée en fibre optique ou en coaxial selon la décision du propriétaire.

Tous les bâtiments seront raccordés au chauffage à distance et la principale source de chaleur sera TRIDEL.

Dans le cadre des discussions, il a été précisé les propriétés des parcelles et les attributions prévues des différents lots selon le plan de situation en page 12 de la charte urbanistique et équipements collectifs (annexe 1 du préavis 2012/04) :

lot 1 :	propriété de la Commune de Lausanne (pas encore attribué)
lot 2 :	propriété de l'ECA
lot 3 :	propriété de la Caisse de pensions du Crédit Agricole
lots 4 et 5 :	propriétés de Rodey SA (famille Röthlisberger)
lot 6 :	FLCL en tant que sous-superficiaire du droit de superficie de la LLB en faveur de la Commune de Lausanne
lot 7 :	propriété de la CPCL
lots 8, 9 et 11 :	SILL SA en tant que sous-superficiaire du droit de superficie de la LLB en faveur de la Commune de Lausanne

Au terme du débat, la commission a adopté la conclusion 1 à l'unanimité des participants (9 voix pour) et les conclusions 2 à 6 en bloc également à l'unanimité des participants (9 voix pour).

Discussion

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR), rapporteur : – Ce préavis concerne le développement du quartier des Fiches-Nord, soit le transfert d'une partie du chemin de Bérée au domaine public, le réaménagement partiel de la chaussée et l'extension des réseaux souterrains communaux.

La discussion est ouverte.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Le projet pour le quartier des Fiches-Nord est particulièrement intéressant à plusieurs niveaux. S'il est malheureusement typique du Plan général d'affectation, avec son traditionnel alignement de plots, il faut quand même lui reconnaître de très nombreuses qualités. Je citerai les espaces publics, qui sont très bien traités dans ce projet, la réalisation de bâtiments Minergie Eco équivalents, la réalisation d'activités de proximité, ou encore la vraie recherche d'une mixité sociale, avec la réalisation à la fois de logements subventionnés, de logements à loyers contrôlés, de logements en location et en propriété par étage.

Nous sommes particulièrement satisfaits et nous aimerions insister sur la réalisation de la charte urbanistique et des équipements collectifs, qui a été fournie en annexe du préavis. C'est un outil extrêmement intéressant pour préciser les aspects qualitatifs de tels projets,

notamment les espaces publics ; ce sont souvent des aspects qui ne peuvent pas être définis dans les documents réglementaires, comme le plan partiel d'affectation et son règlement. Nous encourageons la Municipalité à renouveler cette expérience et à élaborer des chartes sur d'autres projets qui se développeront sur le territoire communal. Cette charte a ensuite été transcrite en convention foncière ; c'est aussi un point important, car cela permet l'engagement ferme des propriétaires pour la respecter.

Nous avons quand même un petit regret : le nombre de places de stationnement. Ce projet en prévoit environ 730, ce qui correspond à une place de parc par 100 m² de surface brute de plancher, alors que le m² est situé à quelques dizaines de mètres seulement de ce futur quartier. Pour comparaison, l'écoquartier des Plaines-du-Loup représente 0,5 de places de parc environ par 100 m² de surface brute de plancher ; c'est la moitié du projet des Fiches-Nord. On a une question par rapport à cela : est-ce que les investisseurs qui développeront des projets dans ce quartier souhaiteraient réaliser moins de places de stationnement que celles projetées et est-ce qu'ils le peuvent ?

M. Guy Gaudard (PLR) : – Les parcelles sises aux Fiches sont magnifiquement exposées et les futurs 500 ou 600 logements qui y seront érigés vont être rapidement recherchés. En commission, dont je faisais partie, nous avons bien assimilé l'objet du préavis, ainsi que la répartition des diverses parcelles que la Ville a acquises soit définitivement, soit en droit de superficie ; nous avons bien compris que la CPCL, la FLCL et la SILL se verront octroyer les lots 6, 7, 8, 9 et 11, soit 35 360 m² sur un total de 52 700 m².

Toutefois, lors de nos travaux de commission, nous avons malheureusement oublié d'intégrer les acteurs immobiliers du secteur privé au processus en cours, puisque le préavis ne parle même pas d'eux ; on peut se demander pour quelle raison. On se doit donc de corriger le tir et de permettre au secteur privé de valoriser ses compétences et expertises en la matière en lui réservant une partie des surfaces à bâtir que la Ville a obtenues ; nous devons ainsi matérialiser notre attachement à ce partenariat. En effet, la Ville ne pourra pas financer seule le nombre imposant de projets à venir. Cette proposition serait donc un signe fort en direction des investisseurs privés. Pour concrétiser l'intention de réserver une partie des droits à bâtir aux acteurs immobiliers du secteur privé, qui, je le rappelle, a été omise en commission, je vous propose un amendement, soit une nouvelle conclusion.

Amendement

Conclusion N° 7 (nouvelle)

Conformément aux us en vigueur à la Ville de Lausanne, concernant la répartition du marché du logement selon la règle des 3/3 : au minimum 33 % du total de la surface des parcelles acquises par la Ville, soit les N°s 7307, 20545, 20546, 7277 et 7309, seront réservées sous forme de DDP au marché immobilier du secteur privé dans le nouveau quartier des Fiches.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – M. le directeur des Travaux est particulièrement bien placé pour savoir que le projet et la demande de crédit qui nous sont soumis aujourd'hui représentent non pas l'aboutissement de quelques années de travaux, mais de quelques dizaines d'années. Loin d'avoir été un long fleuve tranquille, cela a plutôt été un parcours du combattant avec des jours, des mois, voire des années où il semblait que la situation n'arrivait pas à se débloquer. Et puis, finalement, on avance un peu. Il reste encore un ou deux propriétaires récalcitrants qui sont stratégiquement placés et qu'il semble qu'on ne pourra jamais débloquer ; finalement on y est.

Il faut avoir le regard qui porte très loin sur les générations non seulement de politiciens, mais également de grands commis de la Ville, que ce soit à l'urbanisme, aux travaux ou au cadastre. Le projet présenté et la demande de crédit y relative peuvent rallier tous les suffrages, tant il est vrai qu'on construit la ville en ville – cela paraît une lapalissade, mais il n'est que de voir un peu ce qu'est notre Canton dans certaines régions pour s'apercevoir que cela n'a pas été, et de loin, le cas durant les vingt ou trente années précédentes ;

maintenant, on construit la ville en ville. Ce projet a démarré bien avant les prémices du m2, mais il est situé maintenant à quelques centaines de mètres de la station Fourmi, ce qui le rend stratégique. Il a véritablement tout pour plaire.

Je ne partage pas totalement l'opinion de notre collègue représentant des Verts, qui aurait souhaité des restrictions du droit de parcage, à l'instar de ce qui se fera dans le quartier écologique. Je ne pense pas que l'on puisse raisonnablement imposer de telles restrictions d'utilisation des transports individuels pour l'ensemble des futures constructions à Lausanne, ce d'autant plus que les voitures sont de moins en moins polluantes et de moins en moins consommatrices. Reste à savoir si les véhicules électriques remplaceront le tout. Notre groupe soutient ce projet. Je salue l'intensité du travail qui s'est effectué au travers de la demande de crédit, à laquelle nous espérons que vous réserverez un bon accueil.

M. Bertrand Picard (PLR) : – Je reviens sur la proposition de notre collègue du parti écologique, qui souhaitait réduire le nombre de places de stationnement dans ce nouveau quartier. Il s'agit essentiellement d'une vue de l'esprit, à moins que ce ne soit une question religieuse menée dans un esprit ayatollesque, car toute personne qui se situe à la limite extérieure de la Ville a besoin de sa voiture, non pour aller en ville, mais pour en sortir. Au chemin de Bérée, une banque a tenu compte de la demande de mettre un minimum de places de parc à disposition de ses collaborateurs ; quelle est la conséquence ? Les véhicules des collaborateurs encombrant les trottoirs, gênent le passage notamment des écoles qui se déplacent par ce trottoir et sont à l'origine de petits accrochages de véhicules, compte tenu du peu de possibilité de se croiser. Il est indispensable de créer un nombre suffisant de places de parc dans ce nouveau quartier ; en ce sens, j'apprécie pleinement le projet proposé.

M. Yves Ferrari (Les Verts) : – Je suis un peu surpris par l'amendement déposé, surtout par le moment auquel il arrive. Je ne sais pas si M. Gaudard est au courant qu'il y a déjà des projets lancés sur l'ensemble de ces parcelles, ou en tout cas sur une partie. Je déclare mes intérêts : je suis vice-président du conseil d'administration de la Société immobilière lausannoise pour le logement ; à ce titre, je préside également le jury du concours pour les parcelles 8 et 9, donc la 20546 et la 7277. Si mes informations sont correctes, le concours de la parcelle 7 – CPCL – est également terminé. Un certain nombre de choses a été amené à bon port avec tout un processus sur les parcelles 8 et 9. Nous nous sommes lancés dans un concours SIA 142 de manière à pouvoir respecter le souhait d'une partie des personnes qui voulaient avoir le concours le plus ouvert possible. Vouloir à ce stade remettre en cause une partie des projets, qui sont déjà avancés, me semble en retard par rapport aux projets eux-mêmes.

Aujourd'hui, je ne crois pas que l'on puisse dire que la Ville de Lausanne ne compte pas sur les investisseurs privés. J'en veux pour preuve un projet qui a été momentanément retiré, le projet Taoua. Il y a un autre projet concernant le Calvaire ; vous aurez probablement vu qu'un concours est lancé sur le site du Calvaire en face du CHUV. Une partie de ce projet est également à la Société immobilière lausannoise pour le logement ; en l'occurrence, je suis membre du jury pour ce projet. Et il y en a d'autres : il y a la Société maison ouvrière, qui est un acteur privé. On termine également des projets du côté de Provence, où la Vaudoise construit une série d'immeubles. Je ne crois donc pas qu'on puisse dire que la Ville met complètement de côté les acteurs privés.

Je rappelle qu'il y a quelques années, ce Conseil communal, lorsqu'il a souhaité donner une bonne partie ou l'intégralité du patrimoine immobilier de COLOSA à la CPCL, s'est prononcé pour la création d'une société anonyme, la SILL justement, la Société immobilière lausannoise pour le logement, de manière à ce que cette société puisse investir et rapporter des dividendes à la Ville ; elle a été transférée au patrimoine financier et elle apportera une partie du bénéfice à la Ville, comme toute société finalement. Il est aussi tout à fait acceptable, voire nécessaire, que la Ville puisse construire un certain nombre de choses sur certaines parcelles.

J'aimerais revenir aux trois tiers. Tel que nous les avons connus à ce jour, c'était plutôt un tiers de subventionnés, un tiers de marché libre et un tiers pour des coopératives. Alors, si l'on va vraiment dans ce sens – mais ce n'est pas ce que propose l'amendement – je ne peux que vous rassurer sur la parcelle 7277, avec les deux bâtiments au sud ; sur le plus au sud de la parcelle 9, des PPE seront proposées. Nous aurons donc une partie en vente, même si c'est sur de la DDP. Car dans les statuts de la société que ce Conseil a souhaité créer à la dissolution de COLOSA, il a été très clairement dit qu'il y avait une partie qui se ferait en marché contrôlé ou subventionné et une autre partie en marché libre. La FLCL, qui est une fondation bien plus ancienne que la SILL, ne fait que du subventionné. Aujourd'hui, les projets sont suffisamment avancés et les concours lancés pour qu'on puisse dire que voter cet amendement c'est peut-être déstabiliser une partie du secteur privé, comme cela pourrait être fait dans d'autres projets que j'ai cités tout à l'heure. Dans l'immédiat, je vous recommande de ne pas suivre l'amendement de notre collègue Gaudard.

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – Le groupe socialiste soutiendra le préavis sur le développement du quartier des Fiches-Nord. Ce projet a de nombreux points positifs qui ont déjà été évoqués. Il a nécessité des années de négociations afin de rallier les servitudes qui grevaient les différentes propriétés. L'association des propriétaires qui s'est créée, dont la Commune de Lausanne fait partie, a établi une convention foncière sur laquelle nous avons posé des questions ; nous avons reçu des réponses tout à fait convaincantes. Je mentionnerai en particulier la création d'une charte urbanistique et la création d'un droit de superficie pour l'un des propriétaires en faveur de la ville de Lausanne. Cette association a lancé un concours de projets d'urbanisme et le gagnant s'appelle Un kilomètre à pied.

Je relève le même paradoxe par rapport au nombre de places de parc. Nous avons posé des questions par rapport aux vues et, effectivement, il y a une mise en valeur des vues sur le lac et les montagnes. Je relève avec plaisir qu'il s'agira d'une zone 30 et 20. Il nous est demandé de voter un crédit de 2 617 000 francs, essentiellement pour donner au chemin de Bérée un statut de domaine public. Il s'agira de compléter le réseau souterrain ainsi que de créer une passerelle entre le quartier de Valmont et le futur quartier. Nous vous encourageons à accepter ce projet ; je précise que le groupe socialiste ne soutiendra pas l'amendement déposé par M. Gaudard.

M. Vincent Rossi (Les Verts) : – On a entendu des autocongratulations, on a entendu que c'est bien, qu'on construit la ville en ville. Je rends ce plénum attentif au fait qu'avec ce PPA on construit de la banlieue en ville. Ce n'est pas de l'urbanisme, mais de l'urbanisme en plots. Il est urgent de réviser le Plan général d'affectation.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts) : – Je reviens rapidement sur l'amendement. M. Ferrari a dit en partie ce que je voulais dire. Sur la question des trois tiers – un tiers en coopérative, un tiers en loyers contrôlés, un tiers en marché libre –, j'estime que la SILL fait partie de ce marché libre ; ce n'est pas une coopérative. A priori, et M. Ferrari l'a dit, elle construit aussi pour la vente puisque, si j'ai bien compris, une partie des immeubles seront mis à la vente. Je ne comprends pas vraiment le sens des propos de M. Gaudard. Pourquoi ne pas faire directement jouer la contrepartie ? Les parcelles 2,3,4 et 5 sont privées. Pourquoi ne pas mettre sur ces parcelles un tiers de logements subventionnés et un tiers de coopératives. Je m'oppose fermement à cet amendement.

M. Philipp Stauber (UDC) : – Le groupe UDC acceptera ce préavis ; il n'est pas question de revenir sur cela. Toutefois, l'intervention de M. Ferrari m'étonne un peu. Je ne suis pas sûr de comprendre de quoi on discute. Si, par exemple, ce Conseil avait décidé de dire non à ce préavis, est-ce qu'on aurait dû constater qu'on a déjà commencé à construire malgré tout ? Ou ce qu'on fait ici est juste un rituel inutile ? Est-ce que ce Conseil communal a encore la liberté de choix ?

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Pendant que nous sommes aux explications de texte, j'aimerais que M. Rossi nous explique ce qu'est l'urbanisme en plots. Personne ne conteste

le fait que notre région – l'arc lémanique en général et la région lausannoise – est appelée à avoir une forte augmentation du nombre de ses habitants ; on peut le regretter et on peut avoir des opinions. Je ne crois pas que le Schéma directeur du Nord lausannois, allant de la Blécherette jusqu'à Cheseaux en passant par Romanel, pourra à lui seul accueillir les 20 000 ou 25 000 habitants prévus d'ici les années 2020-2025. Reconnaissons alors que ce n'est tout de même pas si mal comme plots. Si l'on veut que chacun ait son jardin et puisse construire sur un seul niveau, cela ne s'appelle pas de la croissance, mais de la décroissance. Là encore, c'est une théorie contre une autre ; mais nous ne sommes pas là pour digresser sur les vertus de la décroissance. J'aimerais simplement que l'on m'explique en quoi un urbanisme dit en plots n'est pas idoine pour le sujet qui nous occupe.

M. Yves Ferrari (Les Verts) : – Pour répondre à notre collègue, non, je n'entends absolument pas enlever quelques droits à ce plénum – j'en fais partie –, qui peut se prononcer dans un sens ou dans l'autre s'il l'entend. S'il entend que la Municipalité devrait construire un certain nombre de logements à un autre endroit que celui-là, il a tout à fait la possibilité de le faire.

Je n'aimerais surtout me mettre en faux par rapport à mon collègue quand il parle d'urbanisme en plots. Les projets actuels sont issus de la charte urbanistique, qui a justement pour objectif de donner quelques lignes directrices, mais dont les concurrents qui répondent au concours peuvent améliorer ou faire en fonction de ce qu'ils souhaitent. A part un alignement par rapport à la rue centrale, il n'y aura pas nécessairement des plots identiques dans l'ensemble de ces parcelles. Il y a justement eu cette double volonté, d'une part d'arriver avec une charte urbanistique qui favorise très largement les transports de mobilité douce et, par la suite, avec un concept architectural un peu développé. Si l'on veut arrêter de voir ce type de choses, il faudra alors travailler très largement notre Plan général d'affectation. Actuellement, on est lancé dans d'autres discussions, vu qu'on revoit d'autres éléments, mais, plus tard, il y aura peut-être des possibilités offertes avec la parcelle 11. Le directeur des Travaux pourra vous en dire beaucoup plus.

M. Nicolas Gillard (PLR) : – Je ne voudrais pas interrompre un débat sur l'architecture et l'urbanisme entre Verts – ce serait vraiment triste –, mais, contrairement à ce que dit M. Ferrari, je ne vois pas très bien comment quiconque, que ce soit M. Gaudard ou un autre, aurait pu intervenir pour déposer l'amendement qu'il dépose avant même d'avoir connu l'existence des concours dont vous parlez. C'est le serpent qui se mord la queue. A partir du moment où le Conseil communal n'a pas à se prononcer sur les concours lancés par la FLCL ou par d'autres sociétés, il me paraît difficile que M. Gaudard puisse intervenir dans un processus qui relève d'une initiative privée. Il y a eu la commission, mais si ces projets et concours étaient déjà en cours, je ne vois pas comment on aurait pu intervenir avant.

Même si l'amendement de M. Gaudard ne touche pas tout à fait au principe des trois tiers tel que la Municipalité l'entend, je voudrais dire à M. Trezzini que sa prise de parole m'inquiète un peu. M. Trezzini dit que la SILL c'est forcément du marché libre ; nous savons très bien que la SILL fait les deux et elle peut même faire les trois, c'est-à-dire du subventionné, du contrôlé et du marché libre. Si l'on commence à dire, chaque fois qu'une fondation ou une société extérieure à la Ville de Lausanne interviennent, que c'est du marché libre, on aura beaucoup de peine à se mettre d'accord sur l'utilisation et l'attribution des lots dans le cadre d'autres quartiers de la Ville de Lausanne.

M. Vincent Rossi (Les Verts) : – J'invite M. Chollet à boire un verre pour discuter un peu de développement urbanistique. Ce que j'entends ici par urbanisme en plots, c'est qu'on peut regretter qu'on ne construise pas de la ville : on ne construit pas des frontons de rues avec des espaces privés et des espaces publics, mais on éparpille simplement des blocs, comme vous avez pu le constater, dans une zone qu'on peint en vert. On n'a donc pas de la ville avec des quartiers ; cela ne mérite pas le nom d'urbanisme. Dans le mot urbanisme, il

y a urbain : on construit de la ville. Ici, on construit de la banlieue. Je le regrette, car on pourrait faire une meilleure qualité urbanistique avec une plus forte densité, si la volonté est vraiment de densifier la ville en ville.

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – C'est un vaste débat que vous avez entamé, alors que le préavis vous demande les moyens financiers pour les infrastructures nécessaires au développement d'un quartier que vous avez accepté dans le cadre du Plan général d'affectation. Vous avez eu quasiment quatre ans pour définir s'il fallait développer un quartier spécifiquement aux Fiches, voire si l'on devait revoir la densification de l'objet.

Revenons à l'historique, comme l'a rappelé M. Chollet dans son humilité, sans qui, je me dois de le rappeler, ce projet ne verrait pas le jour : de mémoire, cette aventure a commencé par un rendez-vous dans sa ferme, un soir d'automne, il y a à peu près dix ans ; on a entamé un échange et un dialogue avec les différents partenaires, qui sont devenus aujourd'hui des partenaires constructifs. Mais, au départ, ce n'était pas le cas. On a mis les gens autour de la table pour voir ce qu'on pouvait faire sur cet espace important au sein de notre cité. Voilà pour le cadre. Ces échanges ont abouti parce que les uns et les autres ont voulu développer une partie de la ville comme ils l'entendaient ; mais ils n'entendaient pas le faire tout seuls, ils voulaient le faire avec la Ville. Tant la CCUT que d'autres personnes ont été dûment informées, y compris durant votre Conseil, pour savoir comment développer le partenariat de cette cité. La dernière fois que l'on a formellement parlé de ce projet, c'était à la création de la SILL, avec le transfert de biens communaux à la Caisse de pensions et le partenariat très original qu'on a avec la Ligue, entre autres.

Maintenant, il y a des partenaires – des partenaires privés entre autres ; ils sont nombreux. Pour aboutir, il a fallu que ces partenaires se mettent d'accord entre eux, parce qu'il y avait de nombreuses servitudes qui bloquaient les droits à bâtir et qui ne répondaient pas aux vœux de densifier que vous aviez exprimés dans le cadre du Plan général d'affectation. Ce grand travail et cette volonté de travailler ensemble ont permis de faire un concours d'architecture. Alors, vous pouvez me donner toutes les définitions que vous voulez d'un îlot, d'un plot, d'un machin – je ne sais plus comment je m'appelle quand je vous écoute, parce que cela devient tellement compliqué. C'est clair que nous sommes 100 plus les 7 municipaux autour de la table ; nous sommes 107 urbanistes avec un vocabulaire plus ou moins poétique, ou peut-être trop rude aux yeux de certains. On a appelé à la profession pour nous donner la meilleure image qu'on pourrait construire, parce qu'on avait beaucoup d'humilité. On a jugé le concours, comme l'a rappelé M. Ferrari, avec l'aide de la profession. Ce projet est sorti ; il n'était pas parfait, tout comme nous n'étions pas propriétaires de certains biens. Depuis, les choses ont évolué.

Qu'est-ce qu'on a pu faire pour construire ce quartier qui ne correspond pas, j'en conviens, au quartier de Chailly, voire à l'avenue de Cour ? C'est vrai, mais c'est sûr qu'on veut des gens, des places de travail, des habitations, les commodités, les infrastructures minimum qu'il doit y avoir dans un quartier, bref, des zones de détente et des écoles. Alors, est-ce qu'on doit rajouter des commerces ? On peut en rajouter quelques-uns pour avoir un minimum de commodités, mais j'ai l'impression qu'on a fait un peu plus que dans les quartiers que vous avez cités, monsieur Rossi, qui sont des quartiers de banlieue. On a fait un peu mieux que ce qui s'est fait il y a vingt ou trente ans. C'est un peu dur à dire à tous ces acteurs qui essayent de construire cette ville de qualité et de répondre à ces quelques critères. Alors, on n'est pas dans la notion de centre-ville, mais dans des activités qu'on développe au sein d'un quartier, avec aussi le respect des propriétaires.

En ce qui concerne la charte, c'est vrai qu'elle est importante et il est intéressant de vous écouter maintenant, dans ce débat ; même si l'on demande de l'argent pour des tuyaux, vous faites un débat sur comment tout cela s'est structuré. C'est vrai que, pour nous, au sein de la Municipalité, cet échange avec les différents partenaires et une partie de la population, c'est la méthode de travail qu'on voudrait mettre en œuvre sur le site de

Métamorphose, en particulier sur les Plaines-du-Loup, car c'est une véritable démarche participative. Et puis, à partir des erreurs qu'on peut faire aujourd'hui sur cette partie de territoire, on peut en tout cas s'améliorer pour le projet Métamorphose et construire la ville dans la ville et non pas la ville hors de la ville, comme j'ai pu l'entendre.

En ce qui concerne le préavis – donc cette dépense –, la commission l'a accepté à l'unanimité. Quelqu'un a fait allusion au fait que les travaux étaient déjà commencés : oui, avec l'accord de votre délégation. Je ne vous cache pas qu'on a déjà un peu dépensé de l'argent pour cet objet tel qu'il vous est présenté ici. Ce que je peux vous dire, c'est qu'on reste dans la notion des tuyaux. Pour tout ce qui est divergent, on a, avec mon collègue Junod, entendu vos remarques. En ce qui concerne la construction, M. Ferrari dit un peu plus que ce que dit un conseiller communal moyen, compte tenu de ses fonctions ; il vous a fait une bonne synthèse.

Il manque sans aucun doute quelque chose, mais mon collègue Junod complètera si besoin ; il faut compléter l'information, car c'est le moment des échanges. Je ne peux que vous recommander de faire comme votre commission, soit d'accepter cet excellent préavis à l'unanimité, qui demande des dépenses d'infrastructures pour équiper un quartier important à nos yeux.

Sur les places de parc, monsieur Beaud, une voiture peut être stockée dans un garage et ne pas être utilisée. Donc, si quelqu'un veut une voiture dans son garage pour la regarder, pourquoi pas ? Il l'utilisera parfois, peut-être modérément ; en tout cas c'est ce qu'on peut lui recommander. On a fait le calcul selon les règles du Plan général d'affectation ; ici, on est dans le niveau bas et c'est un consensus qu'on a trouvé. On s'est organisé au mieux et si un propriétaire – c'est la question que vous posez –, veut « en faire moins », c'est son problème. Nous avons donné les règles de base et on verra ce qu'il en est avec le permis de construire. Mais, dans le même quartier, on a quelque chose d'un peu particulier : des règles du Plan général d'affectation disent qu'il faut limiter la voiture en fonction de l'équipement en transports publics ; ceci pour le quartier de la Feuillère en particulier. Et puis, on a obligation d'y mettre des places deux-roues. Dans le quartier inférieur, il y aura plus de places deux-roues que de places voitures. J'espère que cela vous rassure.

M. Vincent Rossi (Les Verts) : – Je vous remercie de me permettre d'adoucir mon propos. C'est vrai que je me suis montré sévère ; je reconnais que le travail a été de qualité, malgré les embûches du Plan général d'affectation. Il y a la volonté de faire des côtés rue avec des frontons et des côtés jardin. Mais je pense qu'on peut faire beaucoup mieux, notamment grâce à du contigu. C'est peut-être un élément que je n'ai pas mentionné avant ; c'est pour cela que je voulais relever la nécessité de réviser le Plan général d'affectation.

M. Guy Gaudard (PLR) : – J'ai bien compris qu'avec ce préavis on parlait de tuyauterie, mais le point 2.7 mentionne la répartition des parcelles. M. le directeur des Travaux disait tout à l'heure que si l'on pouvait améliorer les projets futurs, comme Métamorphose, on avait peut-être une occasion de le faire là. Je ne vois aucun inconvénient à ce que la Ville puisse acquérir 32 000 m² de terrain, mais je trouve dommage qu'elle l'ait réparti de cette façon. On aurait très bien pu admettre qu'un tiers soit réservé à des investisseurs privés, tout en conservant les deux autres tiers à la CPCL, à la SILL et à la FLCL. On aurait pu faire un appel d'offres pour ces 10 000 m² qu'on aurait réservé aux investisseurs privés ; on aurait fait une vente aux enchères du droit de superficie. On ne va pas vendre ce terrain, mais cela aurait été une solution intéressante pour la Ville, surtout au niveau de la contribution en impôts des habitants.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Je remercie M. Français pour sa réponse. Et, s'ils en ont la possibilité, j'encourage les investisseurs à revoir à la baisse le nombre de places de parc. Par rapport à la remarque de M. Picard, qui disait qu'il est nécessaire d'avoir une voiture quand on habite en limite extérieure de la ville, certes ; mais il faut prendre conscience que les limites de la ville se déplacent et qu'aujourd'hui, dans le quartier des Fiches, on n'est

plus en limite extérieure de la ville, mais on est en ville ; on a développé le m² aussi pour l'utiliser et pour favoriser leur report modal sur les transports publics.

M. Bertrand Picard (PLR) : – Je rappelle à mon cher collègue que les gens qui s'installent là-haut sont près de l'autoroute. Ils ont peut-être pour but – du moins cela a été mon cas – de profiter de cette autoroute pour sillonner le canton et notamment rejoindre les villages des environs. Il ne faut pas trop se regarder le nombril, mais essayer de comprendre pourquoi les gens s'installent dans un quartier plutôt qu'un autre.

M. Grégoire Junod, municipal, Culture et logement : – Monsieur Gaudard, on peut toujours vouloir faire différemment que ce qu'on propose ici. Je relève que sur ce quartier des Fiches, il y a une forte mixité d'investisseurs. Vous avez évoqué les terrains communaux, mais, à côté, dans le quartier des Fiches, il y a une bonne partie de terrains privés sur lesquels des projets vont se développer. Par ailleurs, la CPCL est un organisme proche de la Ville, mais c'est bien un organisme privé, car ce n'est pas un organisme d'utilité publique au sens du logement.

Honnêtement, monsieur Gaudard, ce projet est exemplaire du point de vue de la mixité sociale : il y aura de la PPE, du logement subventionné, du logement contrôlé et du marché libre. On permettra ainsi à toutes les catégories sociales de trouver un logement dans le quartier des Fiches. C'est vrai que la Ville a souhaité octroyer une part importante de ces parcelles à la SILL – M. Ferrari a mieux répondu que moi tout à l'heure. La volonté de la Ville, et c'était aussi celle du Conseil communal en votant le préavis sur la recapitalisation de la Caisse de pensions et en créant la SILL, c'était de permettre à cette société de se développer. Pour se développer, elle a besoin d'avoir quelques projets de logements importants, notamment à ses débuts ; c'est aussi cette volonté que nous affirmons dans ce projet.

Si votre amendement était accepté aujourd'hui, quoi qu'on en pense, cela aurait des conséquences catastrophiques sur le projet. La première serait de remettre en cause l'ensemble des projets, parce qu'il y a une convention qui lie l'ensemble des investisseurs et propriétaires ; c'est évidemment sur ce schéma que nous sommes partis. Dans ce Conseil communal, nous sommes tous attachés à ce que nous puissions développer des projets de logement à Lausanne, parce qu'ils sont urgents. Ce projet est important, avec 500 à 600 logements ; il faut maintenant que l'on puisse aller de l'avant, même si l'on entend vos remarques pour la suite. Pour rappel, la doctrine de la Municipalité est de mettre au concours ces parcelles, sauf si elle les octroie à des organismes dont elle est directement propriétaire, ce qui est le cas aussi bien de la SILL que de la FLC.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts) : – Un petit complément à l'attention de M. Gaudard. Je fais la différence et je pense que le débat lors de mon interpellation qui a amené à cette notion des trois tiers et du marché libre, ce n'est pas égal à des capitaux privés. Il faut s'entendre sur cela. Si l'on s'est mal compris, et la droite de cet hémicycle a compris marché libre égale capitaux privés, il faut rouvrir le débat. Mais je souligne qu'on ne parle pas de la même chose.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Je ne pensais pas intervenir dans ce débat, mais vu la tournure qu'il prend, je me sens obligé. Il y a un problème majeur avec l'amendement Gaudard, au sens de l'unité de la matière. Certes, le préavis évoque un certain nombre d'opérations qui ont eu lieu pour l'attribution de terrains, dont plusieurs votées par votre Conseil communal, notamment la CPCL. Ce sont des décisions de force obligatoire, au moins autant qu'un éventuel amendement. Mais si l'on regarde les conclusions, à aucun moment il n'y a un règlement d'attribution de terrains et à aucun moment il n'y a des notions qui seraient en rapport, de près ou de loin, avec l'amendement de M. Gaudard. Il y a des crédits et des investissements pour des tuyaux.

Donc, si l'on admettait la logique de l'amendement Gaudard – mais on admet le fait que M. Gaudard pose des questions, ce qui est tout à fait légitime –, on pourrait se retrouver avec un crédit d'une route pour lequel quelqu'un déposerait un amendement pour que

l'immeuble d'à côté, qui appartient à la Ville, soit rénové au passage, sans que jamais personne n'ait fait d'étude. Ce serait du même niveau. Je ne suis pas juriste, mais il faut toujours se méfier. Je pense que d'accepter cet amendement est très probablement contraire à la doctrine de l'unité de la matière. Ce qui signifie que, si d'aventure il passait, la Municipalité devrait réserver les fameux articles – que je ne connais pas par cœur – du Règlement du Conseil communal lui donnant le droit de retirer le préavis dans un délai d'une semaine, pour toutes les raisons évoquées, notamment celle de l'illégalité au sens de l'unité de la matière, ce que nous ferions après une analyse juridique plus fouillée.

La discussion est close.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – Vous avez déjà eu un aperçu des conclusions, données par le directeur des Travaux. La commission a fait un petit artifice, puisqu'elle a dédoublé la conclusion 1 des conclusions 2 à 6. Elle a adopté la conclusion 1 à l'unanimité et elle a fait de même pour les conclusions 2 à 6.

La conclusion N° 1 est adoptée avec quelques avis contraires et deux abstentions.

Les conclusions N°s 2 à 6 sont adoptées sans avis contraire et quelques abstentions.

L'amendement Guy Gaudard est refusé par de nombreux avis contraires et 3 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2012/4 de la Municipalité, du 19 janvier 2012;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2 617 000.– réparti comme il suit:
 - a. Fr. 680 000.– pour le Service des routes et de la mobilité ;
 - b. Fr. 330 000.– pour le Service d'assainissement ;
 - c. Fr. 250 000.– pour eauservice ;
 - d. Fr. 550 000.– pour le Service de l'électricité ;
 - e. Fr. 485 000.– pour le Service du multimédia ;
 - f. Fr. 322 000.– pour le Service du logement et des gérances ;
2. d'amortir annuellement les dépenses à raison de :
 - a. Fr. 34 000.– pour la rubrique W 4201.331 du Service des routes et de la mobilité ;
 - b. Fr. 16 500.– pour la rubrique W 4602.331 du Service d'assainissement ;
 - c. Fr. 12 500.– pour la rubrique W 4700.331 d'eauservice ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les amortissements relatifs au point 1 lettre d. sur la rubrique 331 de la Direction des services industriels;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir dans l'année où celles-ci ont lieu, les dépenses relatives au Service du multimédia ;
5. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 des services de la Direction des travaux et de la Direction de la culture et du logement, ainsi que sur la rubrique 322 pour ceux de la Direction des services industriels ;

6. de porter en amortissement des crédits susmentionnés les recettes et les subventions qui pourraient être accordées.

La séance est levée à 20 h.

Rédaction et mise en page : *Patricia Pacheco Delacoste*

Abonnements :

Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
021 315 22 16